

**20
21**



**RAPPORT
D'ACTIVITÉS**



Rue Coenraets, 68 - 1060 Bruxelles

Tel : +32 (0)2 505 40 70

Email : info@solsoc.be

CCP : BE42 0000 0000 5454

 facebook.com/SolsocASBL

 twitter.com/Solsoc

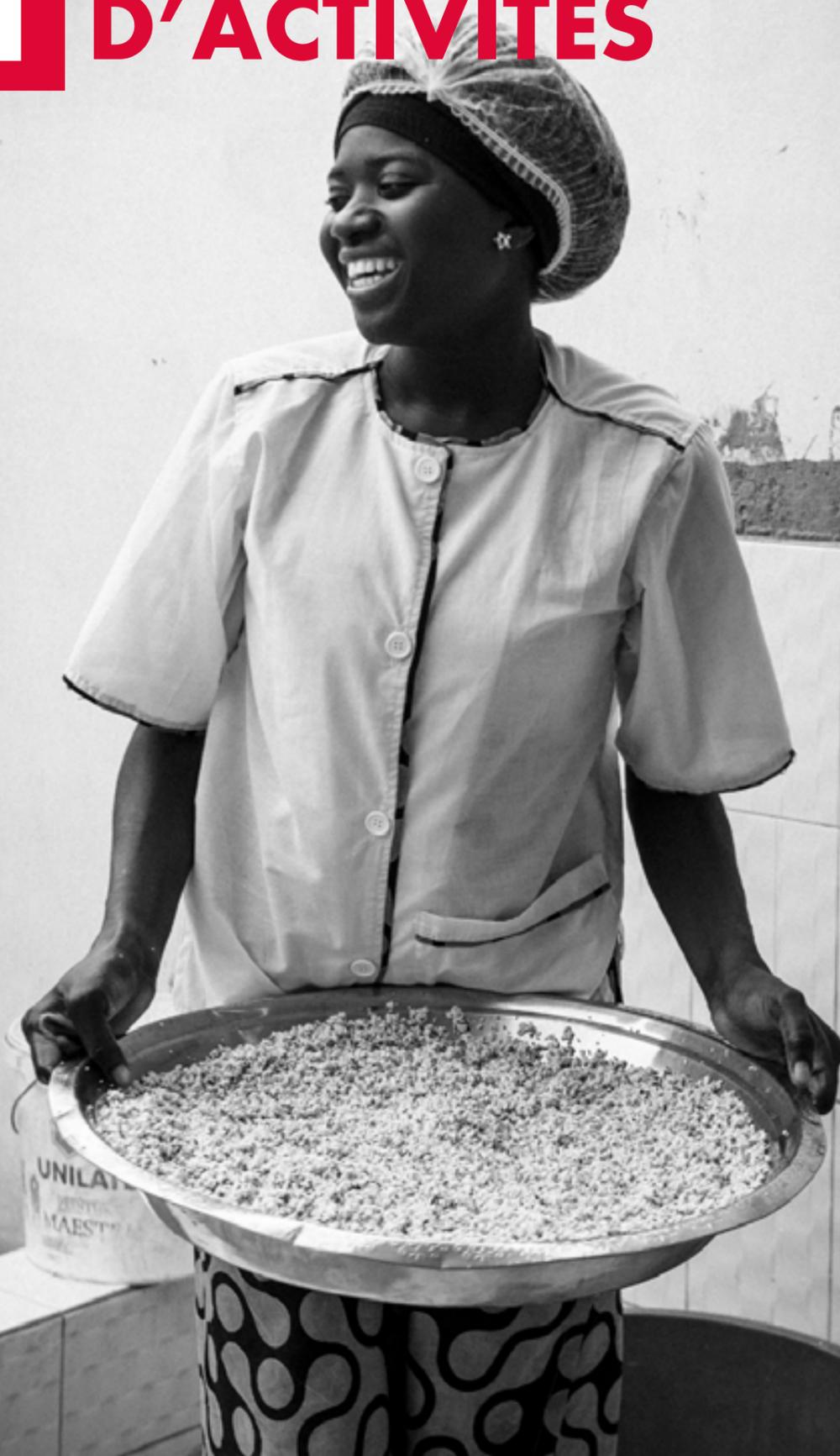
Directrice : Veronique Wemaere • Présidente : Estelle CEULEMANS • Vice-président-e-s : Martini HAGIEFSTRATIOU, Gwenaëlle GROVONIUS • Secrétaire/trésorière : Gabrielle JOTTRAND • Administrateur-riche-s : BOURGAUX Jacques, CAMUT Claudia, CEULEMANS Estelle, CORNU Tangui, DEHON Farah, GROVONIUS Gwenaëlle, HAGIEFSTRATIOU Martini, HOUBA Delphine, JAMMAR Paul, JOTTRAND Gabrielle, LAMAS Rafaël, LEPOIVRE Florence, LEVEQUE Arnaud, MARLIER Francis, RYADI Ahmed, VAN ERPS Noémie.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : RAPPORT D'ACTIVITÉS	3	6/ORGANISATION INTERNE	100
1/ÉDITO.....	4	6.1 Une organisation adaptée à sa mission et à la mise en œuvre du programme 2017-2021.....	100
2/RAPPEL DE LA MISSION DE SOLSOC.....	5	6.2 Le personnel.....	105
3/LIGNES DE FORCE EN 2021.....	6	6.3 Le fonctionnement des instances.....	108
3.1 Le programme 2017-2021.....	6	6.4 Le personnel au 31 décembre 2021.....	109
3.2 Scores de performance et taux d'exécution du programme en 2021.....	22		
4/LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX	23	PARTIE II : RAPPORT FINANCIER	111
4.1 Burundi.....	23	7/ INTRODUCTION	112
4.2 RD Congo.....	30	8/ COMPTES AU 31 DECEMBRE 2021	112
4.3 Burkina Faso.....	37	8.1. État des comptes 2021 - synthèse.....	112
4.4 Sénégal.....	44	8.2. Résultat positif.....	114
4.5 Bolivie.....	51	8.3. Affectation du résultat excédentaire.....	116
4.6 Colombie.....	57	8.4. Montants engagés en 2019.....	116
4.7 Maroc.....	63	8.5. Frais de structure.....	117
4.8 Palestine.....	69	9/ SOURCES DE FINANCEMENT	119
5/SOLSOC EN BELGIQUE	76	9.1. Donateurs du mouvement socialiste.....	120
5.1 Un programme commun avec FOS et IFSI.....	76	9.2 La récolte de fonds.....	122
5.2 La mobilisation.....	77	10/ RELATION AVEC LES BAILLEURS PUBLICS	123
5.3 Le plaidoyer politique.....	82	10.1. Introduction.....	124
5.4 La communication.....	91	10.2. La DGD.....	124
5.5 La récolte de fonds.....	97	10.3. Autres bailleurs publics.....	127

PARTIE III : ANNEXES	131
1. Annexe 1 : Les mandats de Solsoc en 2021.....	132
2. Annexe 2 : PGM 2017-2021 : Dépenses 2021.....	134
3. Annexe 3 : PGM 2017-2021 : Dépenses cumulées 2017-2021.....	135
4. Annexe 4 : Scores de performance 2021.....	136
5. Annexe 5 : Pays et partenaires de Solsoc.....	138
6. Annexe 6 : relevé du personnel au 31/12/2021.....	142
7. Annexe 7 : Rapport financier.....	143
8. Annexe 8 : partenaires techniques et financiers.....	164

I RAPPORT D'ACTIVITÉS



1/ÉDITO

Après une année 2020, particulièrement douloureuse sur le plan humain, c'est plein d'espoirs que Solsoc et ses partenaires se tournaient vers 2021. Au niveau sanitaire, le lancement des campagnes de vaccination annonçait la diminution des propagations de la Covid-19 et la reprise de l'activité économique. Au niveau politique, l'investiture de Joe Biden promettait un retour en grâce du multilatéralisme, jusqu'alors largement délaissé sous l'administration Trump. Ces deux événements importants du début d'année confortaient notre conviction qu'un monde meilleur pouvait émerger de l'après-pandémie.

Si cet engouement pour 2021 était largement partagé par les organisations de la société civile, les désillusions sont rapidement venues bousculer nos vœux et la confiance placée en nos dirigeants. L'accès inégal à la vaccination fut sans aucun doute le premier échec de l'année écoulée. Alors que la solidarité avait été érigée en étendard dans la lutte contre la pandémie, celle-ci a été rapidement mise à mal par l'individualisme des riches nations industrialisées. L'arrivée de nouveaux variants, notamment l'Omicron, rappela rapidement le caractère universel et multidimensionnel de la crise que nous traversons.

Au niveau mondial, le renforcement des inégalités, l'accroissement de la pauvreté et le recul du respect des droits et libertés fondamentales plaçaient les États appauvris dans l'isolement. À ce recul social, venait s'ajouter un recul démocratique ponctué de poussées nationalistes et autoritaires, au nord comme au sud.

Au Burkina Faso, en Colombie, en Palestine, et en République Démocratique du Congo, la relation entre gouvernants et gouvernés a été difficile, et régulièrement explosive. Au Burkina, les remaniements ministériels n'ont pas su mettre un terme

à l'intensification de l'activité terroriste, ébranlant l'espoir de retrouver une paix sociale. En Colombie, des manifestations visant à dénoncer des problématiques structurelles ont donné lieu à une répression sanglante de la part du gouvernement d'Ivan Duque. En Palestine, les colons et les forces de l'occupation israélienne ont intensifié les provocations, l'oppression et les agressions à l'encontre des palestiniens. En RDC, le contexte préélectoral n'a cessé de raviver les tensions internes. Partout dans le monde, les crises sociales, politiques et économiques renforcées par la pandémie nous ont rappelé de manière brutale la fragilité des acquis sociaux et politiques.

Au niveau belge, notre plaidoyer a suscité l'intérêt de nos mandataires politiques. Forts de notre réseau international, nous avons pu relayer les positionnements de nos partenaires, facilitant le dépôt de plusieurs résolutions concernant la situation en Colombie et en Palestine. Le 22 avril, la prise en considération par le Parlement d'une proposition de loi portant sur le devoir de vigilance fut une victoire importante pour la société civile.

Si l'année 2021 a été décevante sur le plan international, Solsoc et son réseau des partenaires internationaux sont restés mobilisés sur toutes les thématiques qui font le cœur de notre action : travail décent, protection sociale, économie sociale et solidaire, respect des droits humains, de la démocratie et de la citoyenneté. Après presque deux années sans pouvoir réunir physiquement le réseau des partenaires, c'est en décembre, au Sénégal, qu'a eu lieu la 8e rencontre internationale de Solsoc. Un moment fort et essentiel pour faire le point sur les 5 années du programme et réfléchir ensemble aux solutions permettant de s'assurer qu'un monde meilleur émergera de l'après-pandémie.

2/RAPPEL DE LA MISSION DE SOLSOC

La mission de Solsoc est de renforcer des mouvements sociaux et des organisations de la société civile en Afrique, au Proche-Orient et en Amérique latine dans leur capacité à contribuer à un changement social progressiste, laïque et démocratique, à assumer leur rôle de contrepouvoir, à participer à l'élaboration de politiques publiques, à mobiliser des organisations de base dans la défense de leurs droits économiques et sociaux.

Sa position privilégiée d'ONG du mouvement socialiste et ses collaborations avec des partenaires du Sud sont un atout majeur dans la manière dont elle conçoit son travail d'interface. Celui-ci est mis au profit d'une action politique et d'éducation permanente en Belgique, en particulier au sein de l'action commune socialiste : syndicats, mutualités, organisations socioculturelles, coopératives. Ce travail se traduit aussi, au sein de plateformes, coupoles et réseaux d'ACNG et/ou d'actions citoyennes aux niveaux national, européen et international, notamment au sein du cadre stratégique Travail décent.

En Belgique comme au niveau international, la mission de Solsoc participe à l'amplification ou la consolidation des actions de groupes sociaux discriminés. Du niveau local à l'international, ces groupes agissent pour défendre des intérêts collectifs et réduire les injustices.

En 2021, Solsoc s'est concentrée sur la mise en œuvre de la cinquième et dernière année du **programme quinquennal DGD 2017-2021**. L'ambition de ce programme, rappelons-le, est de renforcer les mouvements engagés dans la promotion du travail décent et leur convergence pour répondre **aux défis du XXI^e siècle** : construire des **alternatives** politiques, sociales et économiques, solidaires et

durables face à la mondialisation du modèle prédateur de la compétition économique. Les interventions se focalisent sur **les quatre piliers du travail décent selon l'OIT : la création d'emplois décents, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social**.

Le programme commun Travail décent est porté et piloté avec d'autres acteurs de l'Action Commune Socialiste : FOS et IFSI-ISVI en collaboration avec la FGTB et SOLIDARIS. Il s'inscrit aussi dans une dynamique plus large, le Cadre Stratégique Commun (CSC) Travail décent, qui regroupe des ONG, des Syndicats et des Mutuelles autour de la thématique générale du travail décent à l'exception de l'un des deux objectifs spécifiques « Palestine » articulé au CSC Palestine. Les activités prévues pour le volet « Belgique » sont entièrement liées aux cibles stratégiques du CSC « Belgique » tout en garantissant la cohérence avec le CSC Travail décent. Le groupe des 9 organisations de la société civile membres du CSC Travail décent a décidé, pour la période 2022-2026, de poursuivre et de renforcer son approche stratégique et thématique autour de l'agenda du Travail décent en valorisant les expériences et expertises complémentaires de ses membres. C'est ainsi que FOS-IFSI et Solsoc ont aussi opté pour la formulation d'un deuxième programme commun (2022-2026) qui s'inscrit dans la thématique du travail décent et découle du CSC Travail décent.

L'année 2021 a donc été une année charnière entre la clôture du programme 2017-2021 et l'élaboration du nouveau programme 2022-2026. Ainsi, les 7 premiers mois de 2021 ont été consacrés à la formulation du nouveau programme quinquennal transmis à la DGD le 29 juillet. Celui-ci démarrera en janvier 2022.

3/LIGNES DE FORCE EN 2021

1. LE PROGRAMME 2017-2021

Le partenariat en réseau, le renforcement des capacités, l'éducation populaire et l'action politique sont au cœur de la stratégie de Solsoc et de ses partenaires. Encouragés à tous les niveaux, ils permettent l'émancipation, l'action individuelle et collective ainsi que la participation des acteurs et des populations aux décisions qui les concernent. Le programme est ainsi l'expression de l'action de ses partenaires dans **8 pays en Afrique, au Proche-Orient et en Amérique latine¹ et en Belgique**.

Dans la continuité des précédentes, la cinquième et dernière année du programme s'est organisée autour de l'agenda du « Travail décent ». De fait, Solsoc et ses partenaires ont poursuivi le travail de renforcement des capacités politiques, techniques, stratégiques et financières de mouvements sociaux et d'organisations sociales en faveur de sociétés justes, durables, inclusives et solidaires.

La crise sanitaire a continué à bouleverser le monde entier, entraînant une crise économique, sociale et financière un peu partout. Les partenaires internationaux et les acteurs du programme ont été confrontés à des conditions difficiles lors de la mise en œuvre du programme. Malgré tout, de nombreux défis ont été relevés et les objectifs fixés pour ce programme quinquennal 17-21 ont été atteints en grande partie avec :

- Le **renforcement de l'articulation de Solsoc avec IFSI-ISVI, FOS** et ses autres partenaires en Belgique (FGTB, Solidarism,

mandataires PS, coopératives, organisations d'éducation permanente, etc.)

- Le **renforcement de la participation de Solsoc à 24 plateformes et espaces thématiques, leurs groupes de travail et instances** (CSC Travail décent et ses groupes de travail, et autres plateformes thématiques ou géographiques - voir annexe 1 : mandats de Solsoc en 2021)
- Le **déploiement d'un axe syndical** qui induit des partenariats avec des organisations syndicales (Burkina, Burundi, Palestine, Bolivie, Colombie...)
- L'**élargissement de la protection sociale** à travers la mise en place de systèmes d'assurance maladie universelle et la montée en puissance de mouvements mutualistes communautaires (Burkina, Burundi, RD du Congo, Sénégal)
- L'**extension de l'économie sociale et solidaire** à travers l'appui à des initiatives présentant une réelle capacité à « créer » du Travail décent (les 8 pays)

Dans les 8 pays d'intervention, le partenariat en réseau est structuré à différents niveaux :

- **micro / local** :
partenaires limitrophes² (public cible),

¹ Pays d'intervention de Solsoc : (Burkina Faso, Burundi, Maroc, RD du Congo, Sénégal, Palestine, Bolivie et Colombie)

² Partenaires limitrophes : groupes de publics cibles (mutuelles, syndicats, initiatives d'économie sociale et solidaire, coopératives, associations de jeunes, de femmes, de quartier, de travailleur-euse-s, d'artisan-e-s...)

- **méso / régional et national :**
partenaires associés³ et limitrophes,
- **macro / international :**
les 24 partenaires associés et Solsoc.

En 2021, **24 partenaires associés et 365 partenaires limitrophes** (53 mouvements sociaux et réseaux et 312 organisations de la société civile) se sont renforcés pour optimiser l'impact de leurs interventions dans le domaine de **l'économie sociale et solidaire**, des droits des travailleur-euse-s et de la protection sociale. Ces trois piliers du Travail décent sont déclinés ci-dessous en trois axes stratégiques séparés, mais indissociables et dont la mise en œuvre tend à s'articuler à d'autres branches de la sécurité sociale, par exemple des mutuelles de santé adossées à un

réseau d'initiatives d'économie sociale et solidaire ou à un syndicat, ou des stratégies de formation et de sensibilisation aux droits des travailleurs par des syndicats dans des coopératives, etc.



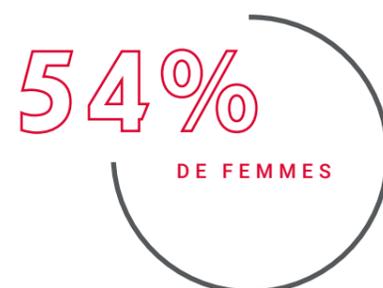
LA CRÉATION D'EMPLOIS DÉCENTS PAR LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS), PILIER 1:



Pour contribuer à la réalisation du pilier 1 du travail décent, la création d'emplois, Solsoc et **18 partenaires associés appuient, dans les huit pays du programme**, le renforcement d'initiatives développées à partir de l'économie informelle dans le monde rural et les quartiers urbains, en cherchant à les rendre durables par la structuration, l'équipement, la formation et la professionnalisation, et ce, selon les **principes de l'économie sociale et solidaire (ESS)**. En 2021, ce sont **137 initiatives**

et réseaux d'initiatives d'économie sociale (IESS), coopératives, réseaux de producteurs, unités de transformations, ateliers, restaurants, etc. qui ont bénéficié d'un accompagnement du programme et permis d'améliorer les conditions de vie de 7.181 travailleur-euse-s, dont un peu plus de la moitié de femmes.

Un des enjeux principaux autour du **développement d'IESS durables** est l'existence de **lois**



et cadres juridiques qui leur soient spécifiques et valorisent leurs principes : une gouvernance démocratique, la solidarité et l'utilité sociale, l'affectation des bénéfices prioritairement pour le développement de l'entreprise et l'amélioration des conditions de travail et non l'enrichissement personnel et/ou la rémunération des détenteurs de parts sociales.



En Bolivie, où l'ESS est légalement institutionnalisée (elle est inscrite dans la constitution de l'État) et en Colombie (pays précurseur), les IESS ont démontré qu'elles sont une voie de développement, favorisant l'emploi et le travail décent, l'inclusion (surtout des femmes) et la cohésion sociale, la protection de l'environnement et le développement durable. Par contre, même si la volonté politique est là et des lois nationales édictées comme au Maroc, au Sénégal et au Burkina Faso, les cadres législatif et fiscal auxquels les IESS doivent faire référence restent souvent inadaptés ou non promulgués. En RDC et au Burundi, ils sont même encore inexistantes.

À l'absence d'un cadre juridique qui pèse sur leur développement et leur reconnaissance, s'ajoute que dans les 4 pays de la zone OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) - Burkina Faso, Burundi, RD Congo, et Sénégal - l'adoption de l'Acte uniforme sur les sociétés coopératives (AUSCOOP) n'est pas favorable à l'ESS. A ce titre, pouvoir présenter des exemples de cadres réglementaires mieux adaptés aux autorités compétentes des

pays disposant de législations moins favorables apparaît comme une stratégie utile et efficace. De même, pouvoir renforcer l'ancrage territorial et les liens avec les autorités est apparu, en 2021, comme une stratégie pertinente.

La plupart des IESS accompagnées par les partenaires du programme 2017-2021 restent très fragiles aussi bien dans leur dimension socio-économique que dans leur gouvernance et mode de gestion. À quelques exceptions près (par ex. : les coopératives de pâtisseries et services traiteurs à Casablanca), le chiffre d'affaires des IESS ne permet pas à leurs membres et travailleur-euse-s de bénéficier d'un contrat de travail enregistré, d'une protection sociale et d'un vrai salaire. Toutefois, très souvent, c'est ce complément de revenus qui leur permet de mener une vie décente. Même au bout de 5 ans, elles restent très dépendantes d'un financement externe pour leurs investissements et faibles face à la corruption, à l'organisation sociale de leur milieu ou aux pressions culturelles.

Le recentrage sectoriel des activités des IESS (filiales agricoles, chaînes de valeurs ou de production, coopératives multifilières, ancrage territorial) et leur mise en réseau (par ex. : RESS au Sénégal, SALSA, RECAP et RENAF en Colombie, UHACOM au Burundi, COPADE et FOP en RDC et Union de la Dignité - filière textile - au Maroc) favorisent leur pérennisation technique et financière, et renforcent leurs capacités de plaidoyer. En effet, ces réseaux permettent une mutualisation de compétences et/ou des ressources humaines, l'organisation d'achats groupés et l'échange d'expériences. Ils donnent une plus grande portée dans les actions de visibilité et de mobilisation (faire mouvement) par le partage de mêmes difficultés et de préoccupations communes. En Colombie et en Palestine, la dynamique territoriale de réseaux (producteur-trice-s, consommateur-trice-s, universités, etc.) renforce la résilience des communautés, notamment à travers l'occupation et/ou la récupération des terres, le développement d'opportunités socio-économiques pour les jeunes et les femmes, la

³ Partenaires associés (PA) : associations qui, avec l'appui de Solsoc, sont responsables de la mise en œuvre du programme dans le pays. Solsoc établit une convention de partenariat avec chacun de ses partenaires associés.

⁴ Voir 5 axes de la boussole de l'ESS construite par les partenaires de Solsoc lors du PGM 14-16

production et la consommation locale, la visibilité nécessaire pour le plaider dans des contextes peu propices au développement local et à l'expression de la société civile.

Une fois l'initiative inscrite dans la durée et dans une démarche de croissance, le constat est que plusieurs entreprises accompagnées par les partenaires ont couru ou courent le risque d'être récupérées par un groupe de leaders ou de favoriser les détenteurs de parts sociales au détriment des travailleurs, et ainsi, de perdre leur caractère d'entreprise sociale et solidaire. C'est pourquoi, l'expérience a montré que lors de la mise en place d'une IESS, il est important d'aborder directement tous les principes de l'ESS qui doivent être présents dans les statuts et de s'assurer de leur compréhension, du partage/de l'adhésion au modèle économique, même si, par la suite, leur concrétisation/atteinte est faite par étapes. Un atelier sur le « Périmètre de l'économie sociale et solidaire », auquel des représentants de tous les partenaires des pays d'Afrique ont été conviés, a donné l'opportunité aux participants de s'accorder sur base de leurs expériences de 5 ans sur ce qu'est, pour eux, en Afrique « l'Économie Sociale et Solidaire », « une initiative d'économie sociale et solidaire », une « entreprise d'économie sociale et solidaire » et surtout de construire un cadre d'analyse donnant les conditions sine qua non à remplir dès le départ pour être une entreprise qui souhaite s'inscrire dans les différentes composantes l'ESS, les conditions à acquérir éventuellement chemin faisant et les conditions d'exclusion lors de l'identification ou en cours d'évolution de l'entreprise. On peut considérer qu'avec ces outils, les concepts sont mieux mis en application par les partenaires y ayant pris part. Il est toutefois nécessaire de garder à l'esprit qu'un important travail d'accompagnement de proximité est nécessaire pour renforcer leur appropriation durable.

Dans tous les contextes, ce qui est certain, c'est que le succès d'une IESS ne doit pas seulement être vu directement au travers de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité, mais bien aussi au



PGFTU (Fédération des syndicats de Palestine) / © Solsoc 2018

travers des acquis sociaux qu'elle apporte, de la fierté qu'elle procure à ses membres et travailleur·euse·s et de l'espoir d'un futur meilleur qu'elles font naître. De fait, comme au Maroc et en Bolivie, les IESS accompagnées dans le cadre du programme peuvent être des vraies sources d'inspiration pour d'autres citoyen·ne·s décidé·es à agir pour améliorer leurs conditions de vie à partir d'une économie plus sociale et plus solidaire.

L'axe « économie sociale et solidaire » du programme 2017-2021, bénéficie **de l'appui de P&V et des expert·e·s indépendant·e·s membres du CODAC dont le CETRI et le SAW-B-Fédération d'économie sociale.**



LES DROITS DES TRAVAILLEUR·EUSE·S, PILIER 2:

L'axe droits des travailleur·euse·s déployé par Solsoc concerne **14 Fédérations et 18 syndicats du secteur agroalimentaire dans des pays d'Afrique et d'Amérique latine et d'une organisation syndicale dans le secteur des carrières en Palestine.** L'objectif est d'améliorer les conditions de travail et de contribuer à garantir la liberté syndicale des travailleur·euse·s dans 5 pays du programme : la Bolivie, le Burkina Faso, le Burundi, la Colombie et la Palestine. En Bolivie et en Colombie, Solsoc agit avec ses partenaires du programme commun (FOS et IFSI) ⁵ pour la défense et la promotion des droits des travailleur·euse·s. Outre ce domaine particulier, les

capacités de ces organisations ont également été renforcées dans la protection sociale, la valorisation des métiers et la recherche d'alternatives économiques durables pour les membres à travers l'économie sociale et solidaire.

5

PAYS DU PROGRAMME

BOLIVIE, BURKINA FASO, BURUNDI, COLOMBIE ET PALESTINE

L'intervention s'est poursuivie en 2021 dans des contextes particulièrement instables et volatiles dans les pays d'intervention. Leur point commun, en dehors de leur fragilité, réside sur leur mauvaise situation économique, la faiblesse voire l'inexistence d'un cadre d'expression pour les organisations syndicales et une majorité des emplois dans l'économie dite informelle. La persistance de la pandémie de Covid-19 avec ses nouveaux variants a révélé les difficiles conditions dans lesquelles se trouvent bon nombre de travailleur·euse·s à travers le monde. La reprise de croissance annoncée n'a pas permis de résorber les déficits d'emplois et de réduire les inégalités. Les jeunes, en particulier les jeunes femmes, continuent de devoir faire face à des déficits plus importants en matière d'accès à l'emploi et de conditions de travail (OIT)⁶.

Dès lors, pour Solsoc et ses partenaires (FGTB Centrale Générale et Horval), un appui au renforcement des capacités des organisations syndicales est fondamental. Celles-ci ont souvent une faible emprise nationale avec une structuration insuffisante en vue de jouer pleinement leur rôle. Aussi l'accompagnement des dispositifs de sensibilisation à la base permet-elle

⁵ FOS intervient en Colombie et en Bolivie. IFSI intervient en Colombie

⁶ « Observatoire de l'OIT: le COVID 19 et le monde du travail. Huitième édition Estimations actualisées et analyses », OIT, octobre 2021, page 1.

de convaincre progressivement d'une part, les employeurs de l'importance d'avoir des organisations de travailleurs au sein des entreprises, mais surtout d'autre part, les travailleurs de l'intérêt de s'affilier aux syndicats. L'appui se diffuse au travers d'acteurs locaux qui ont une bonne connaissance du terrain et des pratiques en matière d'accompagnement. D'importants efforts ont été mis en œuvre par les partenaires pour obtenir des résultats positifs.

Les plus belles réussites concernent l'axe formation syndicale. En Bolivie, l'École Nationale Syndicale (ENS) des « Fabriles »⁷ organise des formations au niveau de ses différentes Fédérations. L'école d'éducation et de formation politique syndicale de la CGTFB s'est positionnée et est désormais reconnue au niveau national. Toutes les Fédérations sont impliquées et les cours sont dispensés de façon décentralisée. La formation spécifique des travailleuses de la CGTFB⁸ et de l'HORECA, organisée par notre partenaire REMTE⁹, a permis aux femmes d'accéder à des postes représentatifs au sein de leurs organisations syndicales. Au Burundi, les formations sont destinées aux syndicats et coopératives accompagnés par la FEBUTRA, la fédération burundaise des travailleur-euse-s du secteur de l'alimentation. Celle-ci a fini de construire un centre de formation et offre un éventail de modules adapté aux travailleur-euse-s et syndicalistes du secteur de l'alimentation.

Les formations renforcent les délégué-e-s et les leaders syndicaux-ales dans leur capacité de négociation au sein des entreprises et de dialogue social avec l'État. Au total, depuis 2017, au moins 28 renforcements tangibles des droits des travailleur-euse-s, dont 7 conventions collectives, ont été obtenus par les syndicats partenaires du programme.

En termes d'effectif, les syndicats partenaires ont tous élargi leur base populaire avec l'augmentation du nombre de nouveaux-elles affilié-e-s et du nombre de syndicats. On enregistre une

croissance importante des affilié-e-s dans les fédérations syndicales partenaires au Burkina Faso et au Burundi qui porte le nombre total d'affilié-e-s respectivement à 21.838 au Burkina et 5.119 au Burundi. L'augmentation continue du nombre d'adhérent-e-s est nécessaire pour les organisations syndicales pour accroître leur légitimité et leur capacité de mobilisation.

Au total, **17.245 travailleur-euse-s ont rejoint un syndicat depuis le début du programme**. Pour renforcer leur autonomie et leur pérennité, le programme adosse un volet d'activités génératrices de revenus à celui du renforcement organisationnel des structures. Des emplois permanents et temporaires sont créés au sein des initiatives économiques qui sont accompagnées. En Palestine, grâce aux efforts de notre partenaire PFGTU¹⁰, un renforcement notoire du contrôle des sites de travail a été observé par les autorités compétentes, menant à des amendes, voire parfois à la fermeture de sites non conformes à la législation.

Toutefois, l'engagement syndical porte souvent un lourd prix (menaces, intimidations, licenciements, assassinats ciblés), en particulier en Colombie, où l'action syndicale est particulièrement morcelée et réprimée. Il est donc nécessaire pour maintenir la mobilisation de s'organiser et d'adhérer à des réseaux aux niveaux régional et international pour une visibilité des actions des syndicats et de leurs militant-e-s.

En 2021, deux missions de suivi, au Burkina Faso, au Burundi ont permis à des représentant-e-s de la Centrale FGTB Horval de rencontrer les acteurs syndicaux et les partenaires sur le terrain ainsi que les institutions nationales.

L'axe « droits des travailleur-euse-s » du programme 2017-2021, bénéficie de l'appui et de la collaboration de **la Centrale HORVAL de la FGTB** pour le secteur de l'alimentation en Colombie, en Bolivie, au Burkina Faso et au Burundi et de **la Centrale Générale de la FGTB** pour le secteur des carrières en Palestine.

LA PROTECTION SOCIALE, PILIER 3:



La protection sociale, pilier 3 du Travail décent et du programme de Solsoc, constitue un point d'attention dans les 8 pays du programme et des actions concrètes ont été mises en œuvre au Burundi, au Burkina, en République Démocratique du Congo et au Sénégal, (avec aussi un suivi au Maroc). Dans ces 4 pays, Solsoc appuie **7 partenaires associés et 123 partenaires limitrophes (110 mutuelles et 13 Unions)** qui poursuivent l'extension et la structuration des mutuelles de santé, ainsi que le plaidoyer en faveur de politiques d'assurance maladie universelle (AMU). Depuis le début du programme en janvier 2017, **135.756 personnes de plus ont accès à la santé** via les mutuelles de santé dont elles sont membres et qui sont appuyées par les partenaires de Solsoc. Au Sénégal, ce sont 105.300 femmes qui ont bénéficié des services des mutuelles de santé. Une diversité de situations a été rencontrée, présentant parfois des convergences et toujours des enseignements à tirer.



La croissance du nombre de membres aux mutuelles de santé reste un gros enjeu. Pour répartir au mieux le risque lié à la santé, la base doit être la plus large possible. Le plaidoyer pour une adhésion obligatoire est d'ailleurs l'un des axes de la Plateforme de Lomé de 2019¹¹.

Des stratégies d'adhésion ont été développées à partir des coopératives au Burundi, en renforçant les synergies entre les mutuelles de santé et les initiatives d'économie sociale et solidaire en RDC, ou sur base de mutuelles communautaires au Burkina et au Sénégal.

Ces stratégies comprennent les adhésions groupées, l'adossement de pharmacies aux mutuelles (RDC), l'appel à la diaspora, la transformation de démarches « charitables » en mécanisme de solidarité. Le plus gros succès a été observé au Sénégal où les 12 mutuelles du réseau OYOFAL

Visite à l'union départementale des mutuelles de santé de Guinguineo (Sénégal), lors du 8e Séminaire International des partenaires de Solsoc / © Solsoc 2021



⁷ Fabriles : désigne une personne travaillant dans le secteur manufacturier.

⁸ Confédération Générale des travailleur-euse-s manufacturier-ère-s de Bolivie.

⁹ Réseau bolivien de femmes « transformatrices » de l'économie.

¹⁰ Fédération générale des syndicats de Palestine.

¹¹La « Plateforme de Lomé » est un document politique issu d'un processus de réflexion et de rédaction collectives mené par le mouvement mutualiste européen et africain, et adoptée au cours de la conférence « Le Pari de la Mutualité pour le XXIe Siècle », à Lomé en janvier 2019. Son objectif est de renforcer le rôle des mutuelles de santé pour l'extension de

la protection sociale et plus spécifiquement la couverture de santé universelle en Afrique.

PAJ appuyées par le programme comptent, fin 2021, 158.648 bénéficiaires sur une population de 434.567 habitants, soit un taux de pénétration de 37% largement au-dessus des attentes. Attention, la fidélisation des membres constitue un enjeu lié de première importance. Et rappelons que les mutuelles communautaires permettent d'atteindre les 80% de la population qui tire ses revenus du secteur informel.

L'équilibre financier des mutuelles de santé reste fragile ou dépendant. La durabilité financière dépendant des cotisations, des paquets de soins et des coûts de gestion des mutuelles, nécessite encore des financements externes ou des subventions de l'Etat, parfois aléatoires. Mais les Etats concernés, même de bonne volonté, ont rarement les capacités financières pour assurer la totalité des besoins, d'où tout le sens du [plaidoyer pour un fonds mondial pour la protection sociale](#).

Dans des contextes où la pauvreté et la précarité sont très présentes, les mutuelles sont confrontées à des difficultés face à la gratuité. Des familles au budget serré hésitent à devenir membre d'une mutuelle de santé et à cotiser lorsque les enfants en bas âge ou des personnes catégorisées comme « indigent » peuvent être couverts par d'autres mécanismes (ex. : CAM¹² au Burundi, gratuité pour les moins de 5 ans dans plusieurs pays, etc.).

Le succès de l'extension des mutuelles de santé dépend fortement de la volonté politique au niveau national. On le constate au Sénégal, où la protection sociale est l'un des 5 piliers de la politique du Président. A contrario, dans un contexte défavorable comme au Burkina, avec du retard dans la mise en œuvre de l'AMU, une croissance rapide de l'insécurité et une grande instabilité politique, le nombre de bénéficiaires stagne et le plaidoyer doit sans cesse être recommencé après chaque changement de gouvernement, voire de coup d'Etat. **La structuration du mouvement mutualiste** y a cependant progressé avec la mise en place de la FEMUSCO¹³ et un début de

délégation de gestion de la Caisse Nationale de l'AMU aux structures d'appuis mutualistes. Pour assurer la confiance nécessaire aux membres pour que le système mutualiste fonctionne, le programme a contribué à la professionnalisation des mutuelles de santé par le **renforcement de la gestion** et par l'implication de médecins-conseils pour améliorer la qualité des soins et prévenir les abus. Un **outil informatique spécifique** s'avère indispensable pour gérer les données du nombre croissant de bénéficiaires ou pour permettre d'accéder aux soins dans une autre zone que celle où le membre a cotisé. Au vu des importants enjeux d'appropriation et maîtrise qui en découlent, deux voies ont été privilégiées. Soit le partenaire associé, structure d'appui aux mutuelles, a développé son propre logiciel sur base des besoins rencontrés, il en maîtrise les algorithmes et peut le mettre à jour et répondre à de nouvelles demandes (exemple du logiciel d'ASMADE au Burkina, ou du logiciel développé au Burundi). Soit les mutuelles s'intègrent dans l'environnement informatique développé par leur Etat (exemple du Sénégal où les gestionnaires de mutuelles sont formés en GESTAM¹⁴). Ces deux options ont l'avantage d'éviter une dépendance technique hors frontière et de respecter les principes d'alignement et d'appropriation.

Au niveau régional, la **PAMAC**, Plateforme des acteurs mutualistes en Afrique centrale, qui regroupe les plateformes mutualistes du Burundi, de la RDC, du Tchad et du Cameroun, est opérationnelle. Elle s'est retrouvée en atelier à Libreville en décembre 2021. Elle a défini son plan d'action.

Pour le volet Protection Sociale, Solsoc travaille en étroite collaboration avec l'**Union Nationale des Mutualités Socialistes - Solidaris, ses fédérations**, mais aussi en synergie, au sein de Masmut, avec les Mutualités Libres, les Mutualités Chrétiennes et Solidaris, et avec les ONG WSM et Louvain Coopération. Elle bénéficie de l'**appui de Multipharma**.

LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES :

Les **thématiques « démocratie et citoyenneté », « genre et jeunesse » et « environnement »** sont transversales.

Elles sont déclinées en stratégies spécifiques liées au contexte et/ou aux priorités des partenaires. Quelques stratégies et actions à titre d'exemple :

- Le **processus de paix en Colombie** stagne et la situation s'aggrave même dans certaines régions du pays en proie à des conflits permanents. Les forces paramilitaires sont toujours bien présentes, elles continuent à menacer tant les agriculteur-riche-s que les travailleur-euse-s et l'Etat reste indifférent aux revendications des travailleur-euse-s et leaders sociaux, voire mène une répression à l'encontre des actions de protestation et soutient ouvertement les patron-ne-s des entreprises. Tous les partenaires du programme commun¹⁵ restent mobilisés pour défendre les droits humains, **les droits des travailleur-euse-s, et les droits environnementaux** en Colombie. Solsoc, en collaboration avec ses partenaires IFSI et FOS, continue à dénoncer la situation, à relayer le plaidoyer des partenaires dans des actions en Belgique. En effet, l'étude, menée avec le CETRI, sur le devoir de vigilance vu par nos organisations partenaires colombiennes, a été lancée dans l'objectif d'analyser à quelles conditions, et en fonction de quels moyens, des cadres légaux contraignants sur le devoir de vigilance peuvent constituer un outil efficace aux mains des acteur-riche-s colombien-ne-s pour imposer le respect des droits humains et de l'environnement.
- La **mobilisation des jeunes dans la Bande de Gaza**, y compris des filles, dans un contexte de grave crise humanitaire, exacerbé par la pandémie de Covid-19 et les combats de mai 2021. Appuyé-e-s par les partenaires, les jeunes ont conçu et mis en œuvre des initiatives d'appui aux communautés les plus vulnérables, principalement dans le domaine sanitaire et de

santé publique. Renforcé-e-s sur le plan politique et en plaidoyer, les jeunes gazaoui-e-s ont créé « le bus de la redevabilité » avec lequel ils-elles ont emmené des élu-e-s vers les localités marginalisées, afin de leur faire prendre conscience des problèmes auxquels font face les populations. Cela a permis d'apporter des solutions concrètes telles que le déplacement et la réaffectation d'une décharge pour en faire un espace vert, la rénovation d'infrastructures (routes, égouts, distribution d'eau, etc.) ou encore la mise en place d'un système de collecte des déchets.

- Le **suivi des politiques publiques en RDC** : les partenaires et les organisations de la société civile suivent de près la concrétisation de certaines de promesses faites par le Président Felix Tshisekedi et analysent leur impact sur le plan social et économique. Les dynamiques Citoyennes (DAC) accompagnées par le CENADEP se sont fortement mobilisées avec leurs bases dans les quartiers pour favoriser un mieux vivre-ensemble au quotidien, tant au niveau communautaire qu'individuel. La diversité des thématiques portées par les différentes DAC (assainissement, accès à l'eau et à l'électricité, aménagement d'espaces spécifiques, sécurité) illustre à cet égard l'ancrage territorial de ces revendications. Retenons comme exemple de réussite, le blocage de l'octroi « opaque » du marché de la construction du projet Grand Inga suite à l'action de la CORAP à laquelle les partenaires associés et limitrophes ont participé activement.
- Le **suivi des politiques publiques « genre et jeunesse »**, des processus de participation de la société civile et du respect des libertés individuelles au Maroc. En vue des cinq échéances électorales de 2021 au Maroc, **les femmes membres des 10 coordinations féminines** locales, renforcées par le programme, se sont lancées dans un processus de suivi et d'analyse critique du processus électoral au prisme du genre, débouchant sur la rédaction d'un rapport

¹² La Carte d'Assistance Médicale (CAM), est un système d'assistance sociale destiné à donner accès aux soins de santé au Burundi.

¹³ FEMUSCO, Fédération Nationale des Mutuelles de Santé Communautaires

¹⁴ GESTAM, Système de Gestion de l'Assurance Maladie, est un logiciel de gestion des mutuelles qui fait partie de la suite SIGICMU développée par l'Etat sénégalais.

¹⁵ ATI, IPC, TIERRA Y PAZ, ACASA, USTIAM, SINTRACATORCE, COMITÉ SALSA, RENAF, CUT, USO, SINTRAIMAGRA, FENSUAGRO, COISO

d'observation et de recommandations en faveur d'un processus électoral plus inclusif.

Ces **stratégies ont mobilisé 72 associations de la société civile du programme, dont 5 réseaux d'associations.**

La **thématique environnement** n'a pas fait l'objet d'objectifs et de résultats précis à atteindre au moment de la formulation du programme 2017-2021. Si on déplore ce manque de stratégies concrètes, des partenaires du programme et en particulier des initiatives d'économie sociale et solidaire, conscientisées aux problèmes environnementaux, adoptent de plus en plus de comportements favorables (utilisation de produits locaux et/ou bio dans leur production/activité, préférence pour les circuits courts, utilisation d'emballages recyclés, recyclage des déchets, appui au processus de certification biologique, etc.). Il est également important de souligner les actions menées dans certains pays, comme la Colombie, où la question environnementale est au cœur des actions du programme et où nos partenaires ATI et IPC mènent des actions d'incidence politique contre les pratiques des



entreprises et favorisent les pratiques durables de production et de consommation, en particulier dans le secteur agricole. Par ailleurs, Solsoc et les autres membres du CSC Travail décent ont choisi d'approfondir les liens entre la promotion du travail décent et la défense de l'environnement et la lutte contre le changement climatique comme trajectoire d'apprentissage commun. Elle s'inscrit dans la notion de « Transition juste »¹⁶ intégrée comme enjeu transversal dans le prochain Cadre Stratégique Commun 2022-2026 et devrait permettre aux organisations comme Solsoc d'ancrer plus concrètement des actions en faveur du climat et de l'environnement dans leur prochain programme.



¹⁶«just transition» prônée par la CSI et l'OIT et inscrite dans l'Accord de Paris et la Déclaration de Silésie, qui combine les objectifs climatiques et la justice sociale, à l'instar de l'Agenda pour le Travail Décent. Ainsi, la réduction à zéro des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation de nos sociétés au changement climatique doivent aller de pair avec

un renforcement des droits au travail (notamment en matière de santé et de sécurité) et avec des systèmes de protection sociale étendus, universels et adaptables.

SOLSOC EN BELGIQUE

En Belgique, **Solsoc relaie les positions de ses organisations partenaires internationales** auprès des mandataires socialistes et des décideur·euse·s et/ou des plateformes de plaidoyer (voir annexe 1 : les mandats 2021), ainsi qu'à travers des actions de sensibilisation ciblant les organisations de l'action commune socialiste (FGTB, Solidaris, FPS, PAC, MJS, CEPAG...). La mise en œuvre des stratégies conjointes au sein du **CSC Travail décent** et leur coordination, à travers ses groupes de travail internes (Comité de pilotage, GT Afrique et Amérique latine, GT Protection sociale, Cellule Masmut, plateforme Commerce Juste et durable) et le programme commun FOS-IFSI-Solsoc, qui s'inscrit dans le CSC Belgique, a renforcé les synergies entre acteurs autour de la thématique Travail décent. Les liens entre organisations de l'Action commune socialiste autour des enjeux internationaux se sont également traduits par des collaborations concrètes entre FOS-IFSI et Solsoc pour le Volet Belgique.

Les 3 ACNG mettent en œuvre deux objectifs communs, l'un en matière de **Mobilisation (OSN1)**, l'autre de **Plaidoyer (OSN2)**, avec des résultats attendus auprès de leurs publics relais respectifs : mouvance syndicale au niveau fédéral pour IFSI; entités régionales FGFB/ABVV et mouvance socialiste néerlandophone et francophone pour FOS et Solsoc. Les 3 entités disposent d'un dispositif de suivi-évaluation commun et mutualisent certaines ressources humaines et matérielles pour des activités de mobilisation, de plaidoyer et pour la production d'outils.

2021 a aussi été l'année d'**identification commune du programme 2022-2026**. Le processus a été entamé dès début 2021 et s'est poursuivi jusqu'en juillet, à la remise de notre programme à la DGD. Les publics auxquels le nouveau programme s'adresse restent les mandataires socialistes aux différents niveaux de pouvoir, l'ABVV-FGTB, Solidaris – Socialistische mutualiteit, l'associatif socialiste francophone et néerlandophone. La

principale différence par rapport au programme précédent réside dans la fusion des deux objectifs « mobilisation » et « plaidoyer » en un seul, ce qui concrétise ce que le service mobilisation politique et citoyenne tentait de plus en plus de développer en intégrant un maximum les stratégies : des supports de sensibilisation sont développés et sont ensuite déclinés pour répondre aux besoins et préoccupations d'un groupe cible spécifique.

En 2021, les **collaborations avec l'associatif socialiste** prennent de plus en plus d'ampleur, suite à la volonté de l'associatif de se concerter, en particulier en amont des campagnes qui portent parfois sur les mêmes thèmes. Ainsi, des réunions de concertation avec le PAC, le CEPAG, les FPS et Solsoc ont eu lieu et ont abouti à l'organisation d'une première journée d'échange et de partage des différentes campagnes et supports élaborés et diffusés par nos organisations à destination de l'ensemble des équipes, animateur·rice·s et formateur·rice·s régionaux·ales sur le thème de la sécurité sociale. Ces collaborations devraient monter en puissance durant le programme 2022-2026.

Les partenaires belges sont aussi de plus en plus associés à des processus de plaidoyer, en particulier Solidaris, la FGFB-HORVAL et la Centrale Générale-FGTB. Ils co-signent avec Solsoc, FOS et IFSI des communiqués de presse, des lettres ouvertes et autres courriers de revendications, notamment sur les questions de protection sociale (en particulier pour la mise en place d'un fonds mondial pour la protection sociale) et de défense des droits humains en Colombie. Cela démontre l'intérêt de nos partenaires belges à soutenir nos partenaires internationaux, mais cela rend surtout les processus de plaidoyer plus efficaces.

Le travail de collaboration avec les **parlementaires socialistes** a connu une intensification en 2021. Les collaborations entre Solsoc, le GT corporate accountability du CNC D-11.11.11 et le groupe PS à la Chambre ont conduit à la prise en compte d'une proposition de loi instaurant un devoir de vigilance. Dans la continuité de la campagne

portée par le programme commun : « La protection sociale est un droit » et du dépôt d'une proposition de résolution en décembre 2020 pour la création d'un Fonds mondial de protection sociale par Malik Ben Achour, des auditions ont eu lieu à la Chambre en octobre 2021 lors desquelles Lobé Cissokho, coordinatrice du Réseau Oyofal Paj, partenaire de Solsoc au Sénégal, a été auditionnée via Zoom. Dans ce contexte, elle a pu soulever l'importance de la place des mutuelles de santé dans les systèmes de protection sociale. Entre octobre et décembre, Solsoc a participé à l'élaboration d'amendements à la même proposition de résolution, en direct avec le groupe PS à la Chambre et en coordination avec les membres du Groupe de Travail Protection Sociale.

Auditions à la chambre avec Lobé Cissokho, coordinatrice du Réseau Oyofal Paj.



En avril 2021, Solsoc et ses partenaires en Colombie et en Belgique se sont fortement mobilisés suite à la répression par le gouvernement d'Ivan Duque de manifestations menées pour dénoncer sa politique exacerbant les inégalités et les conflits. En juin, une « **proposition de résolution visant à faire cesser la répression à l'égard des manifestants en Colombie et concernant la protection des syndicalistes et des défenseurs des droits humains** » a été déposée par le député socialiste Christophe Lacroix. Dans le cadre du plaidoyer sur la Palestine, la collaboration avec nos partenaires palestiniens et le groupe PS à la Chambre a été

Rassemblement en soutien aux manifestants Colombiens, Albertine (Bruxelles) / © Solsoc 2021



renforcée et a abouti au dépôt de deux propositions de résolution par Malik Ben Achour : une sur **le boycott de Gaza** et une **demandant un cessez-le-feu dans les Territoires occupés de Palestine et en Israël, l'arrêt immédiat de l'annexion de Jérusalem et des expulsions de familles palestiniennes de Jérusalem-Est**.

En **République Démocratique du Congo**, l'année 2021 a été marquée par le début de la préparation des élections prévues en 2023. Solsoc a organisé plusieurs rencontres pour relayer les messages de nos organisations partenaires en RDC et le cabinet Dermagne, le Groupe PS à la Chambre et les parlementaires André Flahaut et Gwenaëlle Grovonius.

2021 marque malheureusement aussi le **prolongement de la crise de la Covid-19 et des mesures sanitaires**. Ainsi, une grande partie des activités reportées en 2020 et prévues en 2021 n'ont pu se mettre en place, en particulier les activités et stratégies de rencontre d'acteurs belges et du réseau des partenaires internationaux de Solsoc (Mission parlementaire en Colombie, missions d'échange au Maroc avec les FPS ou en Palestine avec la CG FGTB ou Conférence USP2030). Il est néanmoins prévu de les concrétiser dans le courant du programme 2022-2026.

SUIVI DU PROGRAMME

L'accompagnement du programme et son suivi ont été assurés par l'équipe des chargé-e-s de partenariat Sud et des chargé-e-s de plaidoyer et de mobilisation en Belgique.

La pandémie de Covid-19 a continué à sévir en 2021 et a entravé le suivi de la fin du programme 2017-2021. De même, le processus de formulation du programme 22-26 a dû se dérouler à distance. Les quelques moments d'accalmie sanitaire ont été mis à profit pour renouer avec les partenaires en présentiel. Toutes les opportunités de voyager ont été saisies pour réaliser des missions en prenant un maximum de précaution. **Dix missions** ont été réalisées entre juin et décembre 2021, au minimum une par pays à l'exception de la Palestine dont les frontières sont restées fermées. Pour pallier ce problème, nous avons rencontré les partenaires palestiniens à Istanbul.



- Deux missions (Burkina Faso et Burundi) ont été organisées en collaboration avec la Centrale Horval de la FGTB dans le cadre du suivi des stratégies syndicales dans ces 2 pays.
- Un atelier à Kinshasa a réuni, mi-novembre, 15 représentants des partenaires de 4 pays africains sur la thématique de l'ESS.
- Et en décembre, ce sont une trentaine de représentants des partenaires de 6 pays et de Belgique qui ont participé à la rencontre

internationale des partenaires de Solsoc au Sénégal pour clôturer le programme 2017-2021 et discuter des enjeux du programme 2022-2026.

En dehors de ces moments privilégiés, les réunions en visioconférence avec les partenaires ont compensé au mieux les riches séances de travail sur le terrain et en présentiel prévues au minimum 2 fois par an dans chaque pays.

En interne, le suivi du programme a été coordonné dans les **groupes de travail et de coordination « ad hoc »** (voir point 6.2 Coordination interne) et aussi avec l'appui du **CODAC**, le comité d'accompagnement du programme. Celui-ci, rappelons-le, est composé des membres de l'équipe programme et d'expert-e-s indépendant-e-s. Il a été mis en place pour :

- Préparer, élaborer les termes de référence, **piloter, suivre et débriefer les évaluations externes** dans le respect de la réglementation du cofinancement DGD.
- **Capitaliser** les expériences et les résultats des évaluations sur les thèmes de l'économie sociale et solidaire, du genre et de la jeunesse, afin de les systématiser et d'en faciliter l'appropriation par les acteurs à tous les niveaux du programme : production d'outils, ateliers de formation et capitalisation, accompagnement, etc.
- **Garantir la cohérence interne du programme** scindé par pays en adéquation avec les modalités de suivi de la DGD.

En 2021, le CODAC s'est réuni en plénière à trois reprises (1 réunion en visioconférence et 2 en présentiel).

- Il a accompagné le processus de l'évaluation externe finale des objectifs du programme au moment de l'élaboration et de la validation

des Termes de référence et de la sélection des offres.

- Aux trois missions du CODAC, s'est rajouté en fin de programme, l'appui à l'équipe dans le processus d'identification et d'élaboration du programme 22-26 sur le plan des enjeux contextuels et thématiques et aussi méthodologique.
- La dernière réunion du CODAC a été consacrée à l'évaluation de ses résultats après 5 ans, de ses échecs et à la formulation de recommandations pour la mise en place du CODAC 2022-2026.

Les évaluations externes du programme : Un (1) pour cent du budget du programme doit obligatoirement être consacré à son évaluation externe à mi-parcours et en fin de programme.

Contrairement aux évaluations à mi-parcours qui laissent le choix de l'objet de l'évaluation à l'appréciation des ACNG, les évaluations externes de fin de programme répondent à des directives de la DGD plus strictes. Les évaluations externes de fin de programme couvrent tous les objectifs et stratégies du programme dans tous les pays. Elles doivent se dérouler entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022.

La préparation de cette phase du programme a mobilisé toute l'équipe programme et les partenaires associés qui ont rassemblé au mieux toutes les informations et sources de vérifications des indicateurs de résultats atteints.

Solsoc s'est organisé avec FOS et IFSI pour la mise en place et le suivi des évaluations concernant les stratégies communes du programme, c'est dire pour le programme en Bolivie, en Colombie et en Belgique, qui ont démarré en fin d'année.

Pour l'évaluation des programmes des 6 autres pays, les contrats avec les cabinets d'évaluation ont été signés « in extrémis » en décembre. Des cabinets d'évaluateur-riche-s correspondant aux

critères et intéressés à répondre à nos appels à propositions n'étaient pas nombreux étant donné leur forte sollicitation par l'ensemble du secteur au même moment. Les équipes d'évaluateur-riche-s se rendront dans les pays à partir de janvier 2022.

Il est regrettable que les recommandations de ces évaluations qui seront livrées en mai 2022 n'aient pas pu être exploitées dans l'identification et la formulation du programme 22-26. Mais elles feront l'objet de réponses managériales et les recommandations seront prises en compte à travers la mise en place des stratégies d'amélioration dès la première année du programme 22-26. Rapports et réponses managériales seront publiés sur le site de Solsoc au deuxième semestre de l'année 2022.

Un processus d'audit des systèmes de gestion financière et administrative a été effectué auprès de 13 partenaires associés dans 7 pays du programme. Le processus a démarré en octobre 2021 sur base de TDR avec une base commune pour tous les partenaires. Il concerne en priorité les partenaires actifs dans les domaines de l'accompagnement de mutuelles de santé et d'initiatives d'économie sociale et solidaire. Ce processus a pour objectif la vérification de l'efficacité des processus comptables en vigueur et du bon fonctionnement de la gestion des ressources humaines et de la gouvernance. L'exercice prévoit la formulation de recommandations pour la mise en œuvre du programme 22-26. Les résultats des audits permettront, pour chaque partenaire concerné, d'affiner une « baseline » sur ses capacités et compétences en gestion et suivi administratif et financier et de définir une trajectoire d'amélioration pour les 5 prochaines années. Sur base de ces recommandations Solsoc pourra aussi affiner son dispositif de suivi et d'accompagnement des partenaires associés. Tous les audits prévus ont été engagés avant le 31 décembre 2021. Les résultats seront disponibles entre février et avril 2022.

Enfin, un résultat de **synergie internationale (RSI)** transversal dans le programme est consacré aux activités liées à la gouvernance collective du

programme, la participation à des réseaux internationaux, aux échanges d'expériences et au renforcement des capacités entre partenaires du programme commun. En 2020, ces stratégies de synergies qui impliquent le plus souvent des rencontres entre acteurs du programme au niveau international, régional et même local ont été totalement empêchées par la pandémie de Covid-19. Certains ateliers, voyages d'échange et forums internationaux ou régionaux reportés ont pu se tenir en 2021 :

- A l'initiative de la PAMUSAB, **la rencontre de la Plateforme des Acteurs Mutuellistes d'Afrique Centrale (PAMAC)** s'est tenue à Libreville fin décembre pour réunir l'Assemblée Générale, présenter la PAMAC à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et organiser un séminaire sur la protection sociale dans l'économie informelle et rurale.
- ONG ASMADE a organisé, avec l'appui de Oyofal Paj au Sénégal, **un voyage d'études à Dakar** fin juin. Celui-ci portait sur « **l'expérience et la synergie d'action entre les différents compartiments de la protection sociale au Sénégal** ». 10 participants venant de divers horizons (ONG, mutuelles, services publics) mais tous impliqués dans la mise en œuvre et l'extension de la protection sociale au Burkina Faso ont pris part à ce voyage.
- Un **atelier de formation** a été organisé par les partenaires de WSM et de Solsoc à Kinshasa en septembre, pour **les médecins-conseils de 7 provinces de RDC et du Burundi**. Le but était de renforcer les compétences des médecins au métier de médecin-conseil pour atteindre une meilleure couverture sanitaire en qualité et en quantité et d'améliorer la gestion des mutuelles de santé.
- Un **séminaire continental sur l'ESS** a eu lieu fin novembre à Kinshasa avec la participation de 10 représentants des partenaires de 4

pays africains du programme. Il a été animé avec l'appui de Quentin Dumortier (SAW-B), expert CODAC. L'atelier débouche sur **un cadre d'analyse des tensions** entre « les principes, valeurs, idéaux », « les pratiques et la gestion », « les règles internes et externes » et « les effets, impacts » qui surviennent au cours de la vie/l'évolution des entreprises économiques qui s'inscrivent **dans l'économie sociale et solidaire**.

- Et enfin, Solsoc a organisé et tenu sa **8ème rencontre internationale des partenaires** « un partenariat renouvelé pour les enjeux du travail décent à l'horizon 2026 », au Sénégal à Kaolack et à Thiès du 3 au 9 décembre 2021. Cette fois, ce sont les partenaires sénégalais, GREEN-Sénégal et Oyofal Paj, qui ont accueilli des représentants des partenaires du Burkina Faso, de Palestine, de RD Congo, du Burundi et de Colombie, l'équipe de Solsoc, ainsi que des représentants des partenaires de notre programme en Belgique, IFSI, FGTE et notre Présidente Estelle Ceulemans. Les 40 participants se sont retrouvés pour échanger sans écrans interposés sur le **bilan du programme 2017-2021** et se projeter dans le nouveau programme 2022-2026 qui démarrera début janvier 2022. Ils-elles ont débattu des principaux **enjeux et défis des stratégies de ce nouveau programme commun Travail décent**.

Séminaire International des partenaires de Solsoc, jour 1, Kaolack (Sénégal) / © Solsoc 2019



FORMULATION DU PROGRAMME 22-26

Solsoc, FOS et IFSI ont introduit leur programme commun 2022-2026, le 29 juillet 2021. C'est l'aboutissement d'un long processus d'identification et de formulation du programme coordonné par les trois organisations et leurs partenaires à distance. Il a débuté au deuxième semestre de 2020 et s'est achevé fin juillet 2021 par l'encodage de toutes les informations dans une plateforme électronique (portail DGD).

Le programme commun Travail décent 2022-2026 de FOS-IFSI-SOLSOC, rappelons-le, se réfère à 3 cadres stratégiques communs (CSC): Travail décent, Palestine et Belgique. Il intègre les stratégies et activités des Centrales FG TB ACCG et Horval et de Solidaris - UNMS - NVSM dans le cadre du Travail Décent (cf. conventions entre ces acteurs et Solsoc). Il renforcera les synergies et la complémentarité entre les acteurs de ces 3 CSC mais surtout entre les organisations du programme commun (FOS, IFSI et SOLSOC).

Le programme commun 22-26 se caractérise par une approche régionale. Ainsi, les objectifs spécifiques sont formulés au niveau régional (1 OS par région). Seules la Belgique et la Palestine font l'objet d'un objectif spécifique au niveau pays.

Solsoc a formulé cinq objectifs spécifiques, dont 4 communs avec au minimum une des 2 autres organisations du programme :

1. **Belgique (FOS-IFSI-Solsoc)**
2. **Afrique Centrale et Est (IFSI- Solsoc)**
3. **Afrique de l'Ouest et du Nord (IFSI-Solsoc)**
4. **Amérique Andine (FOS-IFSI-Solsoc)**
5. **Palestine (Solsoc)**

30 partenaires associés et plus de 300 associations et réseaux d'associations seront renforcés

en tant que mouvements sociaux dans les thématiques du travail décent : l'économie sociale et solidaire (promotion de l'emploi), le droit des travailleur-euse-s, la protection sociale et la démocratie participative. Différents points d'attention transversaux seront aussi abordés : l'environnement, l'accompagnement et la formation, l'articulation aux stratégies « Masmut » et le genre - ce dernier axe faisant l'objet d'un résultat spécifique dans chaque pays d'intervention.

Le budget présenté à la DGD en juillet s'élève, pour les 5 ans, à 24.753.267 euros de coûts directs et de 1.732.729 euros de coûts d'administration. La demande de subsides (80% des coûts directs) s'élève à 19.802.614 euros.

Tous les programmes présentés par les Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale ont été analysés et évalués par la DGD et les postes diplomatiques. La DGD a ensuite transmis un avis provisoire à chaque ACNG, le 1er décembre dernier sous forme de fiche d'appréciation. Les ACNG ont eu la possibilité de réagir à leur bulletin et de poster leurs commentaires ou compléments d'information dans le portail entre le 1er et le 31 décembre.

Le programme commun Travail décent (FOS-IFSI-SOLSOC) et ses objectifs, tout comme les 2 autres programmes qui découlent du CSC Travail décent, ont obtenu des scores très honorables qui se situent dans les 10 % de meilleurs scores obtenus par l'ensemble du secteur des ACNG.

L'approbation finale de la DGD et du Cabinet de la Ministre de la Coopération au développement nous parviendra le 14 février 2022 avec un Arrêté ministériel pour chaque organisation qui précise ses budgets pour chaque objectif spécifique et pour le suivi et la gestion de son programme. Le programme 22-26 démarrera avec les premiers transferts de fonds, dès la signature des conventions de partenariat entre Solsoc et ses partenaires associés.

2. SCORES DE PERFORMANCE ET TAUX D'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2021

Le **taux d'exécution global des dépenses 2021** par rapport au budget de 2021 est de **118 %** soit **5.303.472,93 euros**. Le taux d'exécution **cumulé de 2017 à 2021 est de 97 % soit 20.854.773,39 euros**. Les chiffres sont détaillés par type de dépenses (coûts de gestion et coûts opérationnels) et par pays dans les tableaux en annexes 2 et 3. Ils montrent que le taux d'exécution cumulé des budgets par pays se situe dans une fourchette comprise entre 86 et 100 %.

L'**analyse des scores de performance** (annexe 4) permet de voir, sur base d'un exercice d'autoévaluation, si les résultats et les objectifs attendus sont atteints après 5 ans¹⁷. Dans l'ensemble, les résultats ont été atteints (sur 77 scores, 58 sont excellents, 17 sont bons et 2 sont moyens). L'analyse des scores doit être mise en lien avec les résultats des évaluations externes, qui fourniront un regard complémentaire sur l'exécution du programme.

Le **taux d'exécution budgétaire de 2021 et cumulé 2017-2021** ainsi que la synthèse des scores de performance analysés pour chacun des **11 objectifs** spécifiques du programme sont repris dans 2 tableaux qui se trouvent en annexes 2,3 et 4.

ON RETIENDRA EN FIN DE PROGRAMME QUE :

L'effet domino de la Covid-19 a provoqué des crises en série, intrinsèquement liées les unes aux autres. La pandémie a accentué les inégalités sociales et territoriales, les crises sociales et les mesures liberticides. Elle a augmenté les licenciements abusifs dans les pays du programme, augmenté les assassinats de leaders sociaux et syndicaux en Colombie, renforcé la politique d'apartheid d'Israël à l'égard des Palestinien-ne-s. Les femmes, plus exposées de par leurs métiers et activités, ont été davantage touchées, notamment par les mesures de confinement. Autre menace à prendre en compte : le changement

climatique. Ses ravages ont déjà commencé à frapper les plus vulnérables. Dans ce contexte fragilisant, où les crises se juxtaposent, il est vital d'avoir accès à un travail décent et à une protection sociale, dont un accès aux soins de santé. La pertinence du combat pour le droit fondamental au travail décent pour toutes et tous est malheureusement confirmée.

Les adaptations à la crise Covid-19 ont cependant ouvert un champ de transformations. La montée en puissance de l'utilisation des techniques digitales a modifié notre façon, et celles de nos partenaires, d'organiser les activités, d'opérationnaliser certaines stratégies à distance et aussi donné l'opportunité d'élargir la participation. Les partenaires associés, les mouvements sociaux et les associations ancrées dans les quartiers ou les communautés ont efficacement renforcé les liens de solidarité. Leur implication collective leur a permis de soutenir les communautés et les familles fragilisées, là où l'État n'a pas pu répondre aux besoins.

La crise Covid-19 a néanmoins fortement entravé le travail en réseau et les processus d'appropriation par les partenaires jusqu'à la base, que ce soit sur le plan méthodologique, thématique ou organisationnel. Ces deux aspects sont des fondements de l'approche de Solsoc. Ce sont des stratégies indispensables pour la durabilité, la crédibilité et l'autonomie des acteurs. Elles retiendront toute notre attention dans la nouvelle phase programmatique 2022-2026.

Le rapport institutionnel 2021 consacre, ci-dessous, un chapitre à chaque pays où Solsoc travaille en partenariat et à l'action en Belgique. Il illustre la manière dont les partenaires associés et limitrophes, et les partenaires belges ont fait preuve d'engagement, de professionnalisme et ont contribué aux bons résultats de ce programme 2017-2021.

¹⁷Les indicateurs du programme sont formulés avec des cibles à atteindre au bout de 3 ans et de 5 ans.

4/LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX



1. BURUNDI

Au Burundi, 2021 marque la deuxième année de l'avènement d'une alternance au sommet de l'Etat. On note des survivances de la crise de 2015 au sein de l'espace socio-politique caractérisé par un rétrécissement de l'espace démocratique, le renouvellement des sanctions internationales (UE), des pressions sur les organisations internationales et une volonté affichée de contrôler la société civile.

Toutefois, au cours de l'année, certains signes d'ouverture ont été enregistrés, en particulier les visites internationales des autorités politiques, des mesures de lutte contre la fraude et la corruption, la réouverture de médias, l'aménagement d'un cadre pour l'action de la société civile moyennant la délivrance d'autorisations. Ces mesures ont abouti à la levée des sanctions américaines contre des personnalités

du régime de Gitega, le non-renouvellement de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme, la nomination d'un représentant spécial sur la question. Elles concrétisent surtout la volonté du pays de sortir de son isolement diplomatique et d'acter un retour progressif sur la scène internationale.

Au plan sécuritaire, le pays fait face à des attaques aux grenades dans des lieux publics, ainsi que des attaques armées par des groupes rebelles. Ce regain d'insécurité a entraîné le déploiement de colonnes de militaires sur la quasi-totalité des voies importantes du pays. Les populations ont, de ce fait, fortement limité les déplacements et rassemblements nocturnes.

En 2021, le nouveau gouvernement semble avoir pris la mesure de la gravité de la pandémie de Covid-19

et a lancé des campagnes de sensibilisation et de dépistage massifs. La relative inaction en 2020 a été remplacée par une prise de conscience des autorités suite à une forte augmentation du nombre de cas.

Au plan économique, malgré une politique volontariste, la pauvreté reste très élevée et l'inflation persiste. La production vivrière a été relativement bonne, mais on a noté des résurgences de pénuries de produits essentiels (carburant, produits brasicoles, engrais, etc.). Au niveau de la filière café, le gouvernement confirme et renforce sa volonté de reprendre en main toute la filière.

L'immense majorité de la population vit de l'agriculture et reste donc cantonnée à une économie informelle sans reconnaissance légale, sans protection sociale, vulnérable aux changements climatiques et

aux cours mondiaux des cultures de rente comme le café et le thé.

Dans le domaine de la protection sociale en santé, alors qu'on assistait à l'amélioration des effectifs des mutualistes, le gouvernement vient d'adopter dans le cadre de la loi budgétaire 2021-2022 une nouvelle réforme de la CAM (Carte d'Assistance Médicale) qui est désormais catégorisée (0 Fbu pour les indigents, 3000 Fbu pour les très pauvres, 25 000 Fbu pour les moyens et 100 000 Fbu pour les plus aisés). La mise en place effective de cette décision affecterait fortement les mutuelles de santé.

Au plan syndical, le nouveau Code du travail a été adopté, mais des textes d'application sont en cours d'élaboration avec la mise en place d'une commission tripartite.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La DGD soutient le programme commun Travail décent au Burundi.

La FGTB-HORVAL, à travers le VIA FONDS, soutient le syndicat burundais FEBUTRA, dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs du secteur agro-alimentaire.

SOLIDARIS-CHARLEROI-CENTRE-SOIGNIES et **CAMUTACO** soutiennent les Mutuelles de Santé des Caféiculteurs du Burundi.

La Province du Brabant Wallon a soutenu le volet 'création d'emploi' du programme en cofinçant un projet d'appui à la cuniculture mené avec notre partenaire ADISCO.

Le CNCD (campagne 11.11.11) contribue aux fonds propres du programme.

NOS PARTENAIRES ASSOCIÉS

ADISCO, fondée en 2006, est une ONG burundaise dont la mission est d'accompagner l'émergence et le développement d'un mouvement social national capable de porter son propre développement et d'influencer les politiques au profit des couches modestes de la population.

La FEBUTRA est une fédération de syndicats du secteur agro-alimentaire formel et informel.

La CNAC-MURIMA W'ISANGI est une organisation sans but lucratif burundaise créée en 2004, dont les membres sont des petits producteurs exploitant des plantations allant de 100 à 5000 caféiers chacun.

La PAMUSAB est née en 2010 d'un besoin des différents acteurs locaux et des ONG promotrices des mutuelles de santé au Burundi qui voulaient mettre en place un cadre d'échange et de synergie entre les membres.

ACTIVITES CLES, PRINCIPAUX RESULTATS



CRÉER DES EMPLOIS ET DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES

Sur ce volet, l'action de Solsoc se décline à travers des appuis à des coopératives et autres initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS), notamment en milieu rural, dans la région naturelle du Kirimiro. L'appui prend la forme de soutien actif au développement de nouvelles techniques ou pratiques culturelles, la promotion de nouvelles filières avec un potentiel de rentabilité plus élevé telle que le maraichage, le prunier, l'ananas, la transformation des produits agricoles, l'extension des services rendus par les coopératives à leurs membres et à la communauté. Toutes ces stratégies sont développées pour contribuer à créer des emplois et améliorer le revenu des producteur-riche-s. À cela s'ajoute, l'accompagnement à la mise en place et à la consolidation de microentreprises pour favoriser l'autopromotion dans des secteurs variés tels que l'élevage, les boutiques alimentaires, les cafétérias en particulier pour les femmes et les jeunes.

Les partenaires actifs dans l'appui aux dynamiques économiques (ADISCO, CNAC, UHACOM) impulsent et mènent également des actions de plaidoyer pour que les politiques régissant le secteur agricole en général (et notamment la filière du café) soient plus favorables aux petit-e-s producteur-riche-s et à l'agriculture familiale.



Principaux résultats :

- 2.646 sur 4 830 ménages membres des groupes d'autopromotion pratiquent au moins l'une des filières porteuses (prunier du japon, maracuja, avocatier, papayer...) qui procurent des revenus non négligeables.
- Sur les 8 coopératives soutenues par ADISCO, 8 couvrent en fin 2021 la totalité de leurs charges de fonctionnement.
- Les 63 microentreprises soutenues comptent un effectif de 159 propriétaires, dont 75 femmes.
- Les services sont fonctionnels dans les coopératives accompagnées : certification, vente groupée, stockage, transformation, commercialisation, achats d'intrants et labellisation.
- 63 microentreprises créées avec un effectif de 159 promoteur-riche-s, dont 75 femmes.
- Depuis le début du programme, 180 emplois (dont 60 en 2021) ont été créés au sein des microentreprises.
- 289 emplois créés au sein des 8 coopératives appuyées depuis 2017, dont 144 pour les femmes.
- La promotion de nouvelles filières commerciales a permis d'améliorer la rentabilité des initiatives d'économie sociale et solidaire et d'augmenter leur production.
- Le plaidoyer de la CNAC et des partenaires a permis de conserver les acquis des caféiculteurs malgré le contexte défavorable au sein de la filière café.



GARANTIR LES DROITS AU TRAVAIL POUR TOU·TE·S

Au Burundi, la population active, majoritairement rurale et féminine exerce leur activité dans l'économie informelle, avec des revenus faibles et irréguliers, sans protection sociale. Le partenaire syndical de Solsoc et de la centrale FGTB-HORVAL, la FEBUTRA, Fédération des Travailleur·euse·s du secteur agroalimentaire compte actuellement 15 organisations affiliées, avec un total de 5119 membres. Elle s'active pour une reconnaissance du secteur informel et sensibilise les travailleur·euse·s à revendiquer le respect de leurs droits et des cadres juridiques adéquats et respectueux du nouveau Code du travail et des conventions de l'OIT. La FEBUTRA a œuvré dans le soutien à des dynamiques économiques, la formation des travailleurs et de leurs représentations, la promotion du travail décent à travers des évaluations régulières au sein des coopératives et entreprises membres du secteur. La Fédération siège aussi aux Comités Nationaux de Dialogue Social pour les branches qui concernent l'agriculture.

Principaux résultats :

- La FEBUTRA a continué d'étendre son champ d'action. Fin 2021, elle comptait 15 syndicats membres et 18 coopératives sont également affiliées, dont 2 ont bénéficié d'un appui financier pour la mise à exécution de leurs plans d'affaires. Une mission conjointe Solsoc et Horval, en novembre 2021 a procédé à un état des lieux du programme et clarifié le cadre de l'accompagnement pour la FEBUTRA pour la suite.
- La FEBUTRA a achevé la construction de salle de formation. Elle dispense régulièrement des formations à ses membres, ce qui va améliorer la connaissance de leurs droits par les travailleur·euse·s. En 2021, 71 membres ont bénéficié de formation dont 18 femmes.



ETENDRE LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUTES ET POUR TOUS

Solsoc appuie 33 mutuelles de santé communautaires et 4 unions de mutuelles dans les 5 régions caféicoles du Burundi, formant ensemble la Fédération des Mutuelles de Santé des Caféiculteurs du Burundi (FEMUSCABU), accompagnées par l'ONG partenaire ADISCO. Avec une nouvelle réforme initiée en 2021, la Carte d'Assistance Médicale (CAM), promue par l'Etat continue de mettre à mal l'essor des mutuelles de santé. Malgré ce contexte, les mutuelles ont continué d'œuvrer pour l'amélioration de la qualité des soins, l'augmentation des effectifs (+12,5 % par

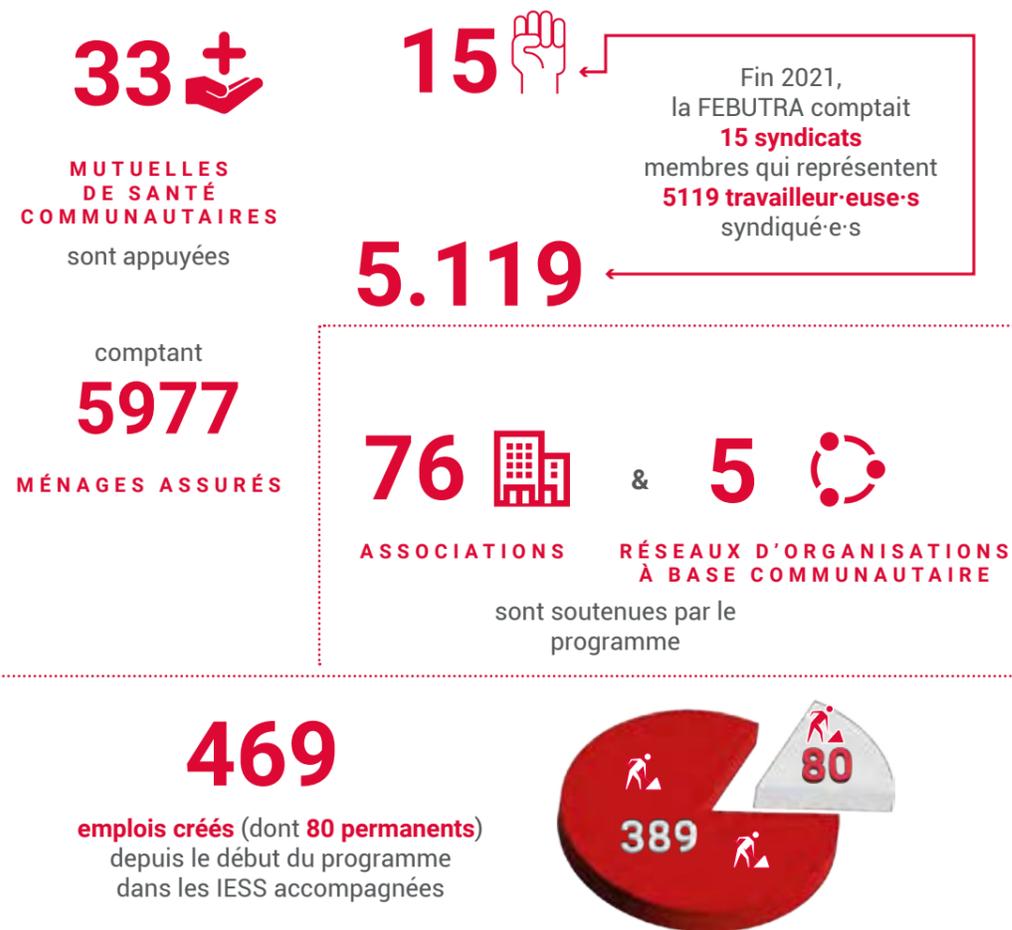
rapport à 2017 ; +4 % avec 2020), l'offre d'autres produits de protection sociale en dehors de l'assurance maladie, l'informatisation du système de gestion des mutuelles.

Par ailleurs, le travail important de la PAMUSAB a permis d'harmoniser des outils de gestion entre les différents acteurs promoteurs des mutuelles de santé, de structurer des unions de district et de mener un plaidoyer en faveur d'une meilleure protection sociale avec l'appui de la plateforme mutualiste MASMUT.

Principaux résultats :

- Les effectifs des 33 mutuelles de la FEMUSCABU sont remontés à 5 977 ménages.
- La FEMUSCABU a proposé une couverture décès à 1 330 personnes en 2021.
- L'étude de classification de la population à l'échelle d'une commune a été finalisée et sert de base aux discussions sur l'architecture d'une CSU (couverture sanitaire universelle) au Burundi.
- La Confédération Nationale des Mutuelles des Santé du Burundi (CONAMUS) est mise en place.
- Sur la structuration de faïtières des mutuelles, 15 UDS (unions de district sanitaire) sont fonctionnelles.
- La PAMAC, Plateforme des acteurs mutualistes en Afrique centrale, qui regroupe les plateformes mutualistes du Burundi, de la RDC, du Tchad et du Cameroun, est opérationnelle et a défini son plan d'actions.

QUELQUES CHIFFRES



TÉMOIGNAGE

Témoignage de Servat HAVYARIMANA, membre de la mutuelle de santé TWITEHAMAGARA de Musigati

« J'ai adhéré à la mutuelle de santé des caféiculteurs en 2008 et je suis resté mutualiste jusqu'aujourd'hui. Durant toute cette période, la santé de ma famille s'est beaucoup améliorée, car nous nous



faisons soigner dès les premiers symptômes de la maladie.

Le mois passé, mon fils est tombé en syncope au moment où je n'avais même pas 100 francs burundais sur moi. Je me suis vite rendu au centre de santé proche de chez moi. Après les examens de laboratoire, il a été testé positif au paludisme et comme il était en situation critique, il a été référé à l'hôpital de Bubanza. Arrivé à l'hôpital, mon fils a été accueilli sur présentation de ma carte. Le personnel soignant de l'hôpital a pris soin de lui jusqu'à sa guérison. A la sortie de l'hôpital, le service de comptabilité m'a délivré une facture correspondant au ticket modérateur. J'ai payé et nous sommes rentrés tranquillement.

Si ma famille n'était pas assurée dans telle situation, j'aurais d'abord eu recours au crédit auprès de mes voisins ou à la vente d'un bien de la famille et mon fils pouvait mourir au moment des procédures ».

PERSPECTIVES 2022

- Le projet pilote de classification de la population mené par la PAMUSAB dans la commune de Gashoho a été validé par les autorités en charge de la protection sociale. Cette étude devrait servir de base pour les échanges en vue d'une mise en place de l'architecture de la CSU.
- La CONAMUS, en tant que structure mutualiste nationale a vu le jour en 2021. Des fédérations provinciales vont être mises en place afin de regrouper toutes les mutuelles d'une même province au sein de la même organisation et leur permettre de jouer un rôle clé dans la future CSU, notamment pour ce qui est de la délégation de gestion.
- La PAMAC a été mise en place pour porter les actions du mouvement mutualiste au niveau régional et définir les synergies entre les plateformes nationales. Elle va œuvrer au plan régional en Afrique Centrale pour obtenir des avancées favorables en matière de protection sociale.
- La FEBUTRA va mettre un accent particulier sur la formation pour promouvoir les droits des travailleur·euse·s. L'appui à la structuration ou

à l'adhésion de syndicats au sein d'entreprises agroalimentaires de premier va se poursuivre.

- Sur l'économie sociale et solidaire, l'UHACOM compte faire évoluer les coopératives accompagnées vers une meilleure rentabilité, une meilleure qualité des emplois et le respect progressif des critères du travail décent.

- Les partenaires du programme veulent développer de nouvelles synergies en matière de renforcement mutuel de capacités et de maîtrise des thématiques d'intervention du programme. Des engagements plus élevés ont aussi été souscrits pour une meilleure prise en compte des dimensions genre et environnement.



2. RD CONGO



En 2021, avec la mise en place de "l'Union sacrée de la nation", le président Tshisekedi a eu les mains libres pour concrétiser ses grands défis : l'amélioration de la situation sociale dont la « poursuite des efforts pour la consolidation et la pérennisation de la gratuité de l'enseignement primaire déclarée en 2020 et la couverture santé universelle, la restauration de la paix dans les provinces de l'Est du pays et la lutte contre les antivaleurs, que sont la corruption, le mensonge, la cupidité ou le vol ». Mais force est de constater que, fin 2021, on est face à un gouvernement qui multiplie les communications sur ses intentions, mais ne les concrétise pas. Le budget de l'éducation et de la Santé stagne autour de 3%, comme les Infrastructures et l'Agriculture.

Malgré l'état de siège, fin 2021, des provinces du Nord Kivu et de l'Ituri initialement décrétées pour un mois et toujours en vigueur les conditions sécuritaires (à l'Est du pays) ne s'améliorent pas. L'économie de la RDC reste vulnérable en raison de la dominance du secteur minier et donc de sa dépendance des cours des minerais. Les effets des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus ont occasionné de nombreuses faillites d'entreprises et, par extension, des licenciements et pertes d'emploi. L'absence de politique nationale adéquate en termes de création d'emplois stables et rémunérateurs, de formations de qualité laisse peu de perspectives d'amélioration. Pour survivre, plus de 80% de la population active n'a comme unique solution que de se tourner vers l'économie informelle, dont

l'entrepreneuriat agricole et ses coopératives de production et transformation. L'agriculture reste freinée par son sous-financement, l'absence d'une administration dynamique et compétente, le mauvais état des routes et dessertes agricoles et sa faible productivité.

Plusieurs étapes ont été franchies pour rendre effective la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU) dans laquelle les mutuelles de santé communautaires ont un rôle et qui permettra aux 92 % de la population (les travailleur·euse·s

de l'économie informelle et ceux·celles des zones rurales) actuellement exclus du système de protection sociale, d'accéder aux services des soins et de promotion de la santé. Malgré tout, ces étapes sont encore aujourd'hui uniquement des « décrets à concrétiser ».

La nouvelle équipe dirigeant la Commission électorale nationale indépendante (CENI) s'est mise en place et rentre dans le cadre des engagements du Président de préparer un processus électoral crédible, transparent, juste et libre pour 2023.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La **DGD** soutient le programme commun 2017-2021 Travail décent en RDC.

Solidaris Liège, l'UNMS Centrale et Multipharma soutiennent les 3 mutuelles de santé (la LONALO, la MUSQUAP et la MUSAFY).

La **FGTB Centrale Générale** par le biais de Co-valent soutient le volet d'économie sociale et solidaire et l'engagement citoyen des populations, principalement pour l'accès à l'énergie et l'exploitation des ressources naturelles.

Wallonie Bruxelles International finance le projet « Amélioration de la production avicole au Sud Kivu pour contribuer à la sécurité alimentaire, à l'augmentation du revenu de ménages et l'employabilité de jeunes » et apporte une partie des fonds privés du volet de promotion et de développement de l'économie sociale et solidaire du programme RDC cofinancé par le DGD.

Bruxelles environnement finance à Bukavu et dans sa périphérie le projet « Développement de techniques de production d'énergie et de produits maraîchers résilients aux changements climatiques. »

Le Fonds Élisabeth et Amélie de la **Fondation Roi Baudouin** finance le Projet de renforcement de la capacité de production de 350 petits exploitants agricoles par une valorisation de l'eau de ruissèlement et sa gestion rationnelle à Kashenyi/Kamanyola Sud-Kivu, RDC.

Dans le cadre d'une convention entre l'UNMS - Solidaris, PASCO et Solsoc la **Ville de Bruxelles** finance le projet de développement et mise en œuvre de dispositifs opérationnels de lutte contre le VIH-Sida, les violences sexuelles et de genre et la promotion des droits humains en situation de Covid-19, en milieu scolaire, dans la commune de Masina, Ville de Kinshasa.

NOS PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le **CENADEP** est une ONG de développement créée en septembre 2000 qui œuvre pour le bien-être intégral des couches les plus défavorisées, dans les milieux populaires urbains et ruraux.

Le **CRAFOP** a été créé en 1987. Sa mission est d'accompagner les communautés de base vers l'autopromotion en tant que sujet et objet des transformations sociales, politiques, économiques et culturelles dans leur milieu en

vue d'améliorer les conditions de vie de leurs membres.

La **Plate-forme Diobass** au Kivu créée en 1996 est un espace pour la recherche-action et le renforcement des dynamiques locales. Elle est un réseau d'organisations paysannes, de groupes de recherche paysanne, d'organisations non gouvernementales, d'institutions d'enseignement, de centres de recherche et de personnes ressources.

ACTIVITES CLÉS, PRINCIPAUX RÉSULTATS



CRÉER DES EMPLOIS ET DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Solsoc, avec l'appui de la Centrale Générale FGTB (par le biais de Co-valent) et ses organisations partenaires, le Cenadep et la plateforme Diobass, favorisent l'amélioration des revenus des travailleur·euse·s de l'économie informelle urbaine et des coopératives agricoles de 23 microentreprises gouvernées selon les principes de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Les 23 initiatives d'économie socialiste et solidaire (IESS) se sont toutes maintenues durant la crise de la Covid-19 et s'inscrivent dans la durée, même si elles restent fragiles. Elles ont acquis des équipements performants qui améliorent leur compétitivité et rentabilité, même s'ils ne sont pas encore exploités à leur potentiel maximum. Elles sont dans la démarche de diversifier leurs activités et leurs productions, d'investir de nouvelles techniques de commercialisation et de multiplier leurs points de vente. Le respect des procédures de gestion et la maîtrise des outils comptables contribuent à leur survie. Leurs travailleur·euse·s ont plus une indemnité qu'un salaire proportionnel au travail fourni, mais, celle-ci améliore leurs conditions de vie.

Principaux résultats :

- Les animateur·rice·s accompagnant les IESS et les membres des 23 IESS, financées dans le cadre du programme DGD, partagent ce qu'est pour eux « l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) », une Initiative d'Économie Sociale et Solidaire (IESS), une Entreprise d'Économie Sociale et Solidaire (EESS) et ont un cadre d'analyse donnant les conditions sine qua non à remplir dès le départ pour s'inscrire, les conditions à acquérir éventuellement chemin faisant et les conditions d'exclusion. On peut considérer

qu'avec ces outils, les concepts sont maîtrisés et l'accompagnement des IESS amélioré.

- Le projet financé par la Fondation Roi Baudouin a débuté par l'identification des sites de productions où faire les aménagements pour valoriser l'eau de ruissèlement et installer la pépinière de production de plants fruitiers, forestiers et agroforestiers. La première campagne de plantation d'arbres (7/12/2021) a été l'occasion de sensibiliser la population de la région de Kamanyola à l'importance de reboiser le milieu et de protéger les jeunes arbres plantés.
- La Coopérative Musala se Musala a pris son rythme de croisière au cours de cette dernière année de projet financé par Bruxelles International. Elle donne du travail à 20 jeunes. Sa gouvernance et sa gestion selon les principes de l'ESS en font une organisation innovante de gestion des déchets dans la Ville de Kinshasa.
- Le financement de Bruxelles environnement a permis la mise en place de deux coopératives : l'Union des producteurs des foyers améliorés pour la protection de l'environnement au Sud-Kivu (UPFASKI) qui livre en moyenne mensuellement 3 500 foyers améliorés commercialisés dans au moins 4 marchés de Bukavu. Les utilisateur·rice·s de foyers améliorés indiquent une économie de près de 50 % de braises, ce qui mis à l'échelle d'une ville comme Bukavu n'est pas négligeable. La Coopérative agricole Tuungane (COOPAT) qui produit des tomates et des aubergines par des techniques innovantes sans produits chimiques a ouvert sa boutique d'intrants de base où ses membres peuvent s'approvisionner à moindre coût et dont les bénéfices sont versés à la caisse de la coopérative comme patrimoine communautaire.



ÉTENDRE LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUTES ET POUR TOUS

L'accompagnement de mutuelles de santé communautaires est la voie choisie par Solsoc et ses partenaires Solidaris Liège, l'UNMS et Multipharma pour contribuer à l'implémentation de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU). Même si l'engagement et l'implication de leurs membres ne sont pas à remettre en question, pour offrir leurs services, les mutuelles restent dépendantes de fonds externes. Leurs effectifs sont loin d'être suffisants pour couvrir leurs dépenses, leur public cible, les travailleur-euse-s qui exercent dans l'informel ont des revenus faibles qui ne facilitent pas leur adhésion ou le renouvellement des cotisations.

Pour diminuer cette dépendance, elles développent toutes des stratégies porteuses comme la connexion entre des sections mutualistes et des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), l'ouverture des adhésions à un public plus large, l'adossement d'une pharmacie à chaque section mutualiste, la segmentation du paiement de la cotisation, etc. Ces stratégies devraient donner des résultats positifs dans les années à venir.

Principaux résultats :

- La MUSQUAP (à Kinshasa) et la LONALO (à l'Équateur) ont stabilisé leurs affiliations autour de 75 % et ce malgré la période post-Covid peu favorable. Mais, leur taux de pénétration reste très faible (moins de 1 %).
- Aussi bien à l'Équateur qu'à Kinshasa, les animateur-ric-e-s en charge de l'accompagnement des mutuelles de santé communautaires ont acquis au moins 80 % des compétences nécessaires à leur travail actuel : ils-elles sont en capacité de professionnaliser les mutuelles, d'informer les prestataires de soin aux modes de fonctionnement et spécificités d'un système mutualiste, de former les gestionnaires et secrétaires exécutifs des mutuelles à la gouvernance et au pilotage professionnel et efficace.
- Un système intégré de gestion des données, de gestion financière et de gestion administrative devant permettre leur extension a été conçu par un informaticien sur base des recommandations du médecin-conseil. Il doit encore être testé puis implémenté.



PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL ET MENER DES ACTIONS DE PLAIDOYER

Les Dynamiques d'action citoyenne (DAC) soutenues par Solsoc et son partenaire la Centrale Générale FGTB (par le biais de Co-valent) travaillent avec les citoyen-ne-s dans les quartiers pour un mieux vivre-ensemble au quotidien, aux niveaux communautaire et individuel. La diversité des thématiques portées par les différentes DAC (assainissement, accès à l'eau et à l'électricité,

aménagement d'espaces spécifiques, sécurité) illustre l'ancrage territorial de leurs revendications via leurs organisations. Ils peuvent interpeler les autorités, faire le suivi de décisions officielles à tous les niveaux et l'analyse de leur impact sur le plan social et économique.

Principaux résultats :

- La campagne médiatique échelonnée sur une période de 5 semaines sur l'accès à l'électricité dans la ville de Kinshasa (le courant c'est mon droit : <https://www.facebook.com/watch/?v=819562515385168>) met en évidence la problématique de l'accès pour tous à l'électricité et exige son amélioration.
- La campagne pour la reconnaissance de la Commune de Panzi, une des revendications de la population de ce quartier, a poussé

l'Assemblée provinciale à accepter de porter le dossier au niveau de l'Assemblée Nationale.

- Toutes les actions de mobilisation du Cadre de Concertation National de la Société Civile (CCNCS) sur la dégradation de la situation sociale, sécuritaire et économique de la RDC, la réforme électorale et l'adoption de la loi sur la CENI par l'Assemblée Nationale ont eu des répercussions médiatiques.

QUELQUES CHIFFRES

L'accompagnement de

23

initiatives d'économie sociale et solidaire

ont permis d'améliorer le revenu d'au moins



2092

coopérateur-ric-e-s et travailleur-euse-s

(agriculteur-ric-e-s, employé-e-s, ouvrier-e-s) dont 1 221 femmes.

2

2 actions de mobilisation mensuelles

ont été organisées par les partenaires, en moyenne, pour favoriser l'information des populations, la compréhension de problématiques, des prises de positions et des décisions politiques

Plus de

6.471

bénéficiaires des mutuelles de santé

à l'Équateur et à Kinshasa



TÉMOIGNAGE

« Je m'appelle Cinama Cihebeyi. Je suis une des 253 vendeur-se-s du marché de Nguba à Bukavu et membre de son comité de marché, UMOJA. Ce comité organise les rayons du marché et arbitre les conflits entre vendeur-se-s. Mais notre organisation dialogue surtout avec les autorités communales pour qu'elles améliorent l'espace du marché afin que notre travail soit moins pénible et aussi pour défendre nos droits et nos intérêts à nous, les commerçants.

Je suis mère de 8 enfants. Avec la crise de la COVID qui m'a empêché de commercer comme d'habitude et la faillite de la coopérative d'épargne et crédit où j'avais mis mes économies, j'ai pensé que c'était fini pour moi. En janvier, je n'avais plus de stock et plus d'argent

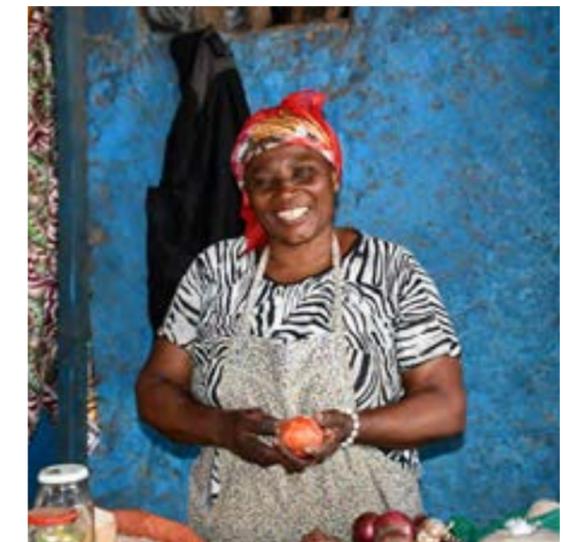
pour le reconstituer. Je n'arrivais même plus à préparer un petit repas par jour à mes enfants que j'avais dû retirer de l'école. Mon mari aussi avait perdu son travail.

Alors, avec UMOJA, on s'est réuni pour chercher comment s'entraider et c'est ainsi qu'avec 180 vendeuses, on a décidé de mettre en place une caisse de solidarité. On a toutes mis 1 \$ ou 2 \$, en fonction de nos possibilités, dans une caisse de solidarité. J'ai eu un 1er prêt de 20 \$, pour reprendre mon activité de vente de tomates et condiments, que je devais rembourser en deux mois. Puis j'ai eu un 2ème prêt de 50 \$ et encore un 3ème. Aujourd'hui, 12 mois plus tard, j'ai 200 \$ d'épargne et mes enfants n'ont plus faim. J'ai même contribué à la réfection de la passerelle donnant accès au marché. »

PERSPECTIVES 2022

- Initier un volet syndical en RDC en soutenant la mise en place d'une organisation syndicale des travailleur-euse-s du secteur agroalimentaire et des branches connexes du Congo Central.
- Évaluer les initiatives d'économie sociale et solidaire à partir du cadre d'analyse du Périmètre de l'Ecosol pour les doter d'un plan d'action et de renforcement. Poursuivre le travail de plaidoyer initié en 2020 et 2021 qui a pour objectif d'influencer les politiques locales et nationales afin qu'elles prennent en compte dans leurs lois et édits les principes de l'ESS.
- Traduire en plan d'action les principales recommandations des audits financiers 2021 des partenaires dans l'optique de pouvoir (encore) renforcer leur gestion administrative et financière et leurs procédures de fonctionnement. Une attention sera également portée sur l'accompagnement des organisations, initiatives économiques et mutuelles de santé qu'ils mettent en place afin de s'assurer qu'il est bien dans une démarche d'autonomisation.

- Intégrer dans le programme 2022-2026 et les projets les recommandations de l'évaluation finale du programme 2017-2021 et traduire en plan d'action les réponses managériales qui y sont faites. Ce travail entraînera probablement des modifications aux dossiers introduits.
- Co-construire avec les partenaires le dispositif de suivi et d'évaluation du programme 2022-2026 selon la méthode de la cartographie des incidences et qui répond aux besoins de toutes les parties prenantes.
- Sur le volet d'accompagnement des mutuelles de santé communautaires, poursuivre le travail de plaidoyer pour concrétiser l'axe 49 du Programme du Gouvernement de la République consacrant la mise en œuvre effective d'un système de Couverture Santé Universelle en RDC et initier le réseau « Santé pour tous en RDC ». La mise en place de ce réseau implique de travailler à l'amélioration de tous les paramètres des mutuelles de santé et de les doter d'un système de gestion informatisé et professionnel.





En novembre 2021, Gaëlle Cranenbrouck, FGTB-HORVAL, et Ahmed Ryadi, FGTB Centre, visitent avec Konomba Traoré, une boulangerie où travaillent des membres de la Fédération Nationale des Boulangers Pâtisseries du Burkina

3. BURKINA FASO

En 2021, le Burkina Faso est resté fortement exposé aux effets de l'instabilité dans la zone sahélienne. Au cours des 5 années du programme 2017-2021, les violences ont fait plusieurs milliers de morts, plus particulièrement dans les zones proches des frontières avec le Mali et le Niger. Ce contexte d'insécurité a un impact négatif sur les activités économiques dans tous les secteurs. Les zones touchées par le terrorisme sont paralysées sur le plan économique. Au niveau politique, l'incapacité de la classe dirigeante à juguler l'insécurité entraîne une insatisfaction de plus en plus criante. Cette situation s'est traduite par des remaniements ministériels tout au long du programme (20/02/2017, 24/01/2019, 30/06/2021, 08/12/2021), puis découlera sur le coup d'État de janvier 2022. Dans ce contexte difficile, il est d'autant plus important de poursuivre le renforcement des acteurs clés de la transformation sociale indispensable à la cohésion sociale et à la paix.

Comme pour les autres pays, 2021 fut une année charnière. C'est l'année de fin de programme 2017-2021, le temps des bilans (audits, évaluations) et de l'identification du programme 2022-2026, heureusement avec une reprise des missions terrain suite à l'atténuation des mesures de lutte contre la Covid-19.

Au cours du programme 2017-2021, les capacités des mutuelles et unions de mutuelles de santé, des syndicats de l'agroalimentaire burkinabè et des initiatives d'économie sociale et solidaire ont été renforcées afin qu'elles puissent créer de l'emploi, mieux défendre les droits des travailleur·euse·s et donner accès à la santé, tout en promouvant l'égalité hommes femmes et la protection de l'environnement. 2021 est aussi l'année au cours de laquelle le programme 2022-2026 a été identifié et formulé.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La **DGD** cofinance le programme Travail décent 2017-2021 à 80 %.

La **FGTB-HORVAL-VIA FONDS** appuie à travers le programme 2017-2021 trois fédérations syndicales de travailleur·euse·s en amont et en aval de la chaîne de production et de transformation des produits agroalimentaires.

L'UNMS-Solidaris apporte son expertise à la CAMUS (formations, concertations, conseil, plaidoyer). Solidaris est membre de la plateforme MASMUT qui regroupe des représentant·e·s de mutualités, d'ONG, d'institutions de recherche et de la coopération belge au développement qui

travaillent en Belgique dans le champ de la protection sociale.

Le Centre Hospitalier Wallonie Picarde et Multipharma contribue aux fonds propres pour le volet Protection Sociale du programme pour l'extension des mutuelles.

Wallonie-Bruxelles-International et la Province du Brabant wallon, à travers l'antenne locale de Nivelles, ont contribué aux fonds propres du volet promotion de l'ESS du programme DGD en faveur du renforcement d'associations de restauratrices et transformatrices de produits locaux dans la région du Centre.

NOS PARTENAIRES ASSOCIÉS

ASMADE est une organisation de développement de droit burkinabè. Elle se mobilise pour la promotion des droits sociaux (santé, éducation, sécurité alimentaire...), accompagne et aide les organisations de base à traduire leurs initiatives en projets concrets.

L'UCRB est une fédération syndicale qui contribue à la reconnaissance et au respect des droits des chauffeurs routiers et qui lutte contre la traite des enfants dans ce secteur. L'organisation travaille

avec les fédérations des boulanger·ère·s, de l'environnement, du tourisme et de l'hôtellerie et de l'agroalimentaire afin de créer ensemble une plateforme syndicale défendant activement les droits des travailleur·euse·s.

L'UMUSAC est un réseau de mutuelles de santé qui contribue, à travers son appui technique, matériel et financier, au développement des mutuelles et de leurs actions de sensibilisation.

ACTIVITES CLÉS, PRINCIPAUX RÉSULTATS



CRÉER DES EMPLOIS ET DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Quelques embellies pour les femmes restauratrices ou transformatrices de produits locaux, membres d'associations partenaires de Solsoc

sont à signaler. Suite aux crises dues à l'insécurité et à la Covid-19, le gouvernement burkinabè a pris des mesures en faveur de la

consommation locale telles que l'interdiction d'exportation de certaines céréales, la création d'un logo « Made in Burkina », la certification ABNORME, ce qui a créé un contexte favorable pour les restauratrices et transformatrices membres du CARTPL.

En juillet 2021, la chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) a réduit de 50 % les frais d'immatriculation. En septembre 2021, les projets de textes d'application du code communautaire du secteur de l'artisanat de l'UEMOA ont été validés au Burkina Faso. La première Assemblée Générale du cadre national de concertation des acteurs du secteur de l'artisanat du Burkina Faso (CNCA-BF) de novembre 2021 a permis de réfléchir sur le thème de l'accès des artisans à la commande publique et de signer un accord-cadre pour favoriser cet accès aux commandes publiques.

Principaux résultats :

- Le CARTPL a renforcé sa maîtrise du concept d'économie sociale et solidaire (ESS) notamment au cours de l'atelier ESS de Kinshasa en novembre 2021 où les tensions entre les principes ont été étudiées. 11 associations supplémentaires, membres du CARTPL, ont signé la charte de l'ESS. Fin 2021, 54 associations avaient ainsi signé la charte de l'ESS, et sur ces 54 associations, le suivi a démontré que 48 en appliquent au moins 4 des 5 principes. 4 associations se sont engagées dans la relecture de leurs statuts avec pour objectif d'y intégrer les principes de l'ESS.
- Le plaidoyer est renforcé. En 2021, 20 responsables d'associations membres du CARTPL se sont formées en technique de plaidoyer par l'éducation populaire en participant à des espaces de réflexion et de débat ainsi que par un apprentissage mutuel du plaidoyer.

- Le CARTPL, s'inspirant de la lutte révolutionnaire des femmes de Colombie, s'est engagé dans une stratégie de participation aux cadres de concertation au niveau local et national pour promouvoir son secteur d'activité et l'ESS; depuis 2018, à la FIAB, Fédération Nationale des Industries de l'Agro-Alimentaire et transformation du Burkina, au ROPSA, le Réseau des Organisations paysannes pour une Synergie d'Action, au Conseil Régional du Grappe Agroalimentaire de la Région du centre, au RABFJ, Réseau des Associations pour le Bien-être des Femmes et des Jeunes ; et en 2021 au CNABio, Conseil national de l'agriculture Biologie et à la FENAFER-B, Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina.

- Les femmes du CARTPL ont réussi à assurer des responsabilités dans les instances décisionnelles de la Chambre des Métiers de l'Artisanat – Burkina Faso et dans le Bureau Exécutif du Grappe agroalimentaire. Elles ont influencé la prise en compte des principes de l'ESS dans la charte de l'agroécologie du CNABio. En mars 2021, une délégation du CARTPL a rencontré la Ministre déléguée de l'artisanat à la Chambre de commerce de Ouagadougou pour plaider en faveur de l'accès aux fonds d'appui, de l'ouverture des marchés publics de restauration, et de la subvention des achats de matériaux et d'équipement de transformation au profit des transformatrices et des restauratrices.



DÉFENDRE LES DROITS DES TRAVAILLEUR-EUSE-S ET PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL

L'insécurité et la crise liée à la Covid-19 ont provoqué une flambée des prix des produits de première nécessité, conjointement à une baisse des revenus, entraînant ainsi une double cause de baisse du pouvoir d'achat.

Les violations des droits des travailleurs persistent, particulièrement dans le secteur de la boulangerie où le rapport de force est souvent défavorable aux délégués syndicaux, mal protégés, et souvent premiers licenciés en cas de conflit.

Afin d'empêcher le financement du terrorisme, les syndicats, tout comme les associations, ont dû renouveler leur reconnaissance officielle. Ceci a entraîné des remises en question des appellations (FNBP → SNBP, la fédération des boulangers devient un syndicat, et le SYNTETH, syndicat, deviendrait une fédération incluant le SYNAFOR (Syndicat National des Agents des Eaux et Forêts) et le SYNAEE (Syndicat National des Environnementalistes de l'État)). Ceci a aussi entraîné des retards dans la reconnaissance officielle de la POSAA (plateforme des organisations syndicales de l'agroalimentaire).



ÉTENDRE LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUTES ET POUR TOUS

Les organisations ASMADE et UMUSAC, partenaires de Solsoc et bénéficiant de l'appui technique de Solidaris, sont engagées dans l'extension de la protection sociale au Burkina. Le programme accompagne 62 mutuelles de santé et leurs unions régionales, ainsi que la Concertation des Acteurs de la Mutualité Sociale du Burkina Faso, CAMUS. En 2021, la structuration du mouvement mutualiste burkinabè se poursuit. Suite à la mise en place de la FEMUSCO, Fédération nationale des mutuelles sociales communautaires, les rôles ont

Principaux résultats :

- Malgré les difficultés liées au contexte, les organisations de l'agroalimentaire ont poursuivi leur croissance et le nombre de membres est maintenant bien au-delà de l'objectif de 17 200 attendus pour fin 2021.
- Le mur d'enceinte et les premières boutiques sont construits sur le terrain de la POSAA qui a été équipé d'un forage pour son autonomie en eau. Il est ainsi prêt à accueillir l'installation de la coopérative boulangère prévue par le programme 2022-2026.

Nombre d'affiliés aux syndicats fin 2021	
UCRB	18 034
SYNTETH	1 653
FNBP-B	2 151
Total	21 838

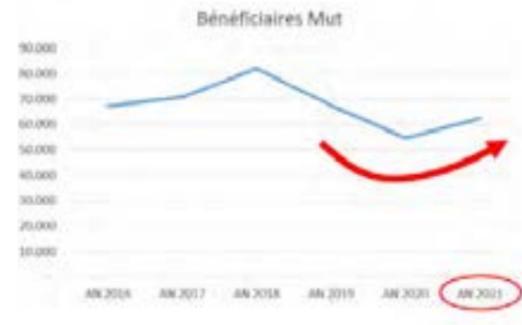
dû être répartis entre elle et la CAMUS. L'organe administratif burkinabè chargé de la reconnaissance des mutuelles par l'État n'ayant malheureusement toujours pas été mis en place, le ministère en charge de la protection sociale a été interpellé sur cette impérieuse nécessité. Un atelier pour mettre en place le COTEMS, Comité technique sur les mutualités sociales qui doit faire office d'organe administratif a alors eu lieu et le décret de création du COTEMS a été adopté lors du conseil des ministres du 22 décembre 2021.

Étonnamment, malgré les nombreux remaniements ministériels, pour lesquels le plaidoyer doit être recommencé à chaque fois, la ligne directrice pour la construction d'une protection sociale au Burkina se maintient.

Suite à la mise en place du registre unique des personnes vulnérables, les démarches se poursuivent pour que la gestion de l'enrôlement des personnes indigentes et la prise en charge de leurs soins de santé par les mutuelles sociales soient déléguées par la CNAMU aux structures d'appui aux mutuelles.

Principaux résultats :

- Résilientes, les unions de mutuelles ont adapté leurs stratégies aux nouvelles conditions d'insécurité. Face au constat de l'importante perte de membres en 2019, concomitante à l'extension de l'insécurité à la totalité du territoire, l'UMUSAC, avec l'appui technique d'ASMADE, a réagi par un travail sur le terrain d'une part, et le développement d'autres stratégies de communication lorsque les visites de terrain s'avéraient trop dangereuses.
- En 2021, rebond ! Le nombre de membres et de bénéficiaires des mutuelles de santé a retrouvé la croissance et la fidélisation des membres en ordre de cotisation a atteint des valeurs bien au-dessus des attentes.



- Les articulations entre mutuelles de santé et pouvoirs publics sont mieux comprises suite au voyage qu'ASMADE a organisé au Sénégal avec une délégation d'acteurs mutualistes burkinabè, et suite à la préparation de la Conférence internationale mutualiste de Dakar.

QUELQUES CHIFFRES

81

81 associations et réseaux d'associations à base communautaire soutenues

21.838

En fin 2021, les syndicats partenaires de Solsoc comptaient 21 838 affilié·e·s

L'UMUSAC appuie 62 mutuelles.

62

Bénéficiaire de l'expérience d'ASMADE

62.419

62 419 personnes bénéficient ainsi d'un accès amélioré aux soins de santé.



TÉMOIGNAGE

« Je m'appelle Abel NIKIEMA et j'habite à Saaba. J'ai adhéré à la mutuelle de santé en 2006 par l'entremise de sa gérante. À l'époque, j'étais vigile à côté de la mutuelle, et elle est venue m'expliquer le fonctionnement de celle-ci. Je me suis directement inscrit avec ma femme, mes 2 enfants et ma mère. Aujourd'hui, je suis satisfait des services dont j'ai bénéficié. J'ai changé d'emploi à plusieurs reprises avec des

périodes de chômage et les problèmes de santé de ma famille ont été supportés par la mutuelle. Je suis à présent installé à mon compte avec ma femme. Nous sommes propriétaires d'un café-restaurant à l'intersection du Marché de Saaba. Notre petit commerce nous permet de vivre et de payer notre cotisation annuelle à la mutuelle.

Je participe à la sensibilisation de la population pour expliquer les avantages d'adhérer à la mutuelle. Au début, les gens étaient réticents, mais ils ont compris que s'ils sont en bonne santé, ils pourront vaquer à leurs occupations économiques. Si les soins de santé sont garantis, nous pouvons mieux gérer les dépenses courantes et financer l'école pour nos enfants. Je me suis présenté à l'élection du bureau et j'ai été élu chargé de la communication. Je me suis engagé afin d'élargir la base sociale de notre mutuelle et pour être utile à ma communauté. Pour moi, avant toute chose, la santé est prioritaire. »

PERSPECTIVES 2022

- L'architecture du programme 2022-2026 au Burkina évolue par rapport à celle du programme 2017-2021. En tant que partenaire associé de Solsoc, ASMADE sera la structure d'appui pour le volet protection sociale et pour le volet économie sociale et solidaire. Le volet protection sociale comprend la poursuite de l'appui à 3 unions régionales et leurs 62 mutuelles de santé, l'accompagnement de la passation de responsabilités de la CAMUS à la FEMUSCO, et la poursuite de l'informatisation des mutuelles de santé, y compris dans les zones qui ne sont pas électrifiées. (Fin 2021, sur les 62 mutuelles accompagnées, 19 étaient informatisées).
- Dans le cadre du volet économie sociale et solidaire, une attention sera portée sur le renforcement de l'autonomisation du CARTPL et sur le plaidoyer pour obtenir une loi spécifique à l'ESS, notamment en ce qui concerne la

fiscalité. Actuellement, les IESS s'adaptent au règlement OHADA et à la loi 64.

- Pour le volet syndical, deux axes ont été identifiés : D'une part, la structuration et le développement des organisations de l'agroalimentaire burkinabè seront poursuivis. La plateforme POSAA pourra s'ouvrir à d'autres organisations de l'agroalimentaire. D'autre part, un axe de lutte contre le trafic et travail des enfants sera mis en œuvre. Il existe, en effet, une traite des enfants au Burkina Faso. Ils sont emmenés pour travailler dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire. De par son positionnement stratégique sur les axes routiers et aux postes frontières, l'UCRB intercepte les enfants burkinabè qui sont victimes de ce trafic. Les enfants sont accueillis, catégorisés et orientés vers leur famille ou vers l'Action Sociale, ou vers ATY (Association Tind Yalgré), avec qui un partenariat sera établi, afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement, d'une formation professionnelle et puissent être réinsérés.

Jeune apprenti en formation à la réparation de pneu, à Boussé au Burkina Faso (ATY)



Femmes membres de l'IESS Union Communale des Femmes de Ngaparou transformant des céréales / © Solsoc 2021

4. SÉNÉGAL

Au Sénégal, la qualité des partenaires GREEN et OYOFAL PAJ, ainsi que le travail accompli ont été reconnus par l'évaluation externe réalisée dans le cadre de la fin du programme 2017-2021. L'expérience des partenaires a notamment motivé le choix du Sénégal pour plusieurs échanges : Premièrement, la visite d'une délégation de mutualistes burkinabè pour étudier l'articulation entre les mutuelles et les pouvoirs publics en novembre 2021 ; Deuxièmement, l'organisation de la rencontre internationale des partenaires de Solsoc en décembre 2021.

Par ailleurs, les partenaires ont aussi travaillé à la préparation de la Conférence Internationale Mutualiste de Dakar, pour laquelle le Sénégal a également été choisi.

Sur le plan des suites de la crise liée à la pandémie de Covid-19, bien que les chiffres soient inférieurs

à ceux rencontrés ailleurs dans le monde, la pandémie a mis en péril les gains socio-économiques résultant de l'amélioration de l'accès à des services clés tels que le déploiement des infrastructures et l'accès au financement.

La politique de protection sociale et la politique de couverture maladie universelle entamées par les autorités sont poursuivies. Le projet de loi sur la protection sociale est cependant toujours en processus de validation. Pour accélérer ce processus, OYOFAL PAJ, avec l'UNAMUSC et avec d'autres acteurs de la société civile, plaide pour la mise en place d'un cadre juridique et organisationnel de la protection sociale au Sénégal, entre autres, le vote de la loi sur la protection sociale, le règlement des dettes dues aux organisations mutualistes et la mise en place de l'organe administratif conformément aux règlements de l'UEMOA. Une évaluation de la CMU au Sénégal

a été commanditée par le MDCEST (ministère du Développement communautaire et de l'équité sociale et territoriale). OYOFAL PAJ a participé au comité technique via l'UNAMUSC pour la validation des rapports d'évaluation. L'un des constats est que, dans le contexte de la Covid-19, les populations se tournent de plus en plus vers le marché informel et les guérisseurs pour se soigner par automédication. La Covid-19 a entraîné beaucoup de difficultés dans la récupération des cotisations des mutuelles. Néanmoins, des arriérés de subventions ciblées ont été payés (2ème semestre 2017 pour Guinguiné, Niore et Kaolack; 2019 pour Guinguiné et Niore, de 2018 pour Kaolack, CMU élèves 2019 pour Guinguiné, Niore et Kaolack), ce qui a permis à la trésorerie des mutuelles de tenir.

En ce qui concerne les initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS), malgré la Covid-19 et son impact sur les difficultés de ravitaillement, la fermeture des frontières, la rareté du matériel de conditionnement, les IESS ont poursuivi leurs activités. Des événements propices à la commercialisation comme la FIARA et la FIDAK ont été annulés. Une réponse face à ces problèmes, ainsi qu'au changement climatique et à la récurrence des campagnes pluviométriques déficitaires a été le renforcement de la solidarité au niveau national et y compris au sein des IESS.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La DGD soutient le programme Travail décent 2017-2021 à 80%.

Solidaris apporte son appui technique au programme.

Solidaris Mons Wallonie Picarde, Solidaris Centre Charleroi Soignies, la Mutualité socialiste du Brabant et Multipharma soutiennent

financièrement le programme des mutuelles de santé.

Wallonie-Bruxelles-International apporte une partie des fonds privés du volet de promotion de l'économie sociale et solidaire du programme au Sénégal porté par GREEN.

NOS PARTENAIRES ASSOCIÉS

GREEN Sénégal est une organisation de recherche et de développement créée en 1999 et active dans l'appui aux organisations paysannes communautaires de base dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement.

Oyofal Paj est un réseau de mutuelles situé à Kaolack regroupant plus d'une vingtaine de mutuelles communautaires, 3 unions départementales et l'Union régionale de Kaolack.

ACTIVITES CLÉS, PRINCIPAUX RÉSULTATS



CRÉER DES EMPLOIS ET DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Afin d'améliorer l'accès des travailleur·euse·s de l'économie informelle et du monde rural, et plus particulièrement les jeunes et les femmes, à des revenus viables, Solsoa a établi un partenariat avec l'organisation GREEN-Sénégal. Pour atteindre ce résultat, des réseaux d'initiatives d'économie sociale et solidaire et des mouvements de jeunes sont renforcés. L'appui organisationnel, technique, thématique et politique apporté par GREEN vise à permettre aux IESS de jouer leur rôle aussi bien au niveau économique qu'au niveau politique. En 2021, GREEN a mis en place une deuxième équipe d'animation pour renforcer les stratégies d'accompagnement des IESS, avec plus de proximité et de flexibilité.

Principaux résultats :

- Les IESS appuyées par GREEN s'organisent concrètement en réseau pour mutualiser certains services comme la comptabilité, s'approvisionner en emballage et en matières premières et accéder à de nouveaux marchés, y compris la vente en ligne.
- Les IESS ont établi de nombreux partenariats avec les services techniques de l'État (notamment le ministère de l'Agriculture) pour renforcer leurs capacités de production, mais aussi avec l'Institut Supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) de Thiès et l'APEFE pour la formation sur la transformation de produits, la certification des produits avec l'autorisation FRA et l'équipement.

- Les IESS appuyées et leurs réseaux ont créé 625 emplois depuis le début du programme 2017-2021.
- Les IESS ont mis en place un mécanisme de solidarité à partir des fonds rotatifs qui permet à des groupes sans ressources d'initier des activités productives, la caution solidaire permettant de faire appliquer le remboursement et de faire bénéficier d'autres membres sans érosion du capital.
- Les unités de transformation mises en place ont permis d'augmenter sensiblement leurs capacités de production. En 2021, à elles seules, les 2 IESS Fass Diom et Niakh Djarinu ont transformé plus de 85 tonnes de céréales (mil, maïs, riz, fonio) et produit plus de 17 tonnes de noix de cajou, mais aussi du niébé, du bissap, du gingembre, du ditakh, de la patate douce, du baobab et des mangues.
- Les réseaux d'IESS s'impliquent et ont participé aux cadres de concertation avec les structures suivantes : la chambre de commerce, la chambre des métiers, les organisations de producteurs, les comités locaux de gestion et de suivi de la Covid-19, l'interprofession de la filière noix d'anacarde et le comité national de suivi de la campagne agricole.
- Les leaders des IESS s'affirment de plus en plus dans la gestion des affaires de la cité et participent notamment aux processus électoraux (2 députés sont issus des IESS et au niveau communal, de nombreux conseillers ont été nouvellement élus).



ETENDRE LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUTES ET POUR TOUS

Avec le soutien de Solidaris, le réseau OYOFAL PAJ se mobilise pour l'extension de la protection sociale via les mutuelles de santé à base communautaire. Le programme défini et exécuté en partenariat renforce 12 mutuelles de santé, 3 unions départementales et 1 union régionale, sur le plan organisationnel, technique et politique.

Pour répartir au mieux le risque lié à la santé, la base doit être la plus large possible. La croissance du nombre de membres des mutuelles de santé est donc un gros enjeu. Pour cela, OYOFAL PAJ a développé ses stratégies de communication, par des campagnes, notamment lors de foires comme la foire internationale de Kaolack (FIKA), la participation à des émissions de radio ; l'utilisation du site web du réseau OYOFAL PAJ et de Facebook ; une « opération coup de poing » de recrutement et de collecte des cotisations impliquant les Unions, les mutuelles et le service régional CMU ainsi que la mise en place d'une fiche de cotisation quotidienne.

Les services offerts ont été étendus pour assurer une continuité des soins en donnant accès aux services hospitaliers et cliniques privées.

Pour gagner et conserver la confiance des membres, les mutuelles doivent être bien gérées. Les trois unions départementales de la région de Kaolack ont participé à un atelier sur le contrôle administratif et financier des prestations facturées aux mutuelles qui a été organisé par le service régional de la CMU avec une équipe de coordination composée de l'unité d'assurance maladie, du responsable administratif et financier du SR de la CMU et d'administrateurs de mutuelles de santé.

La protection sociale est l'un des piliers de la politique du Président Macky Sall, et l'État s'est

engagé à participer à la cotisation des mutualistes. Cependant, les arriérés pour l'ensemble du Sénégal étaient évalués à 25 milliards de FCFA fin 2021. C'est pour cela qu'OYOFAL PAJ a participé, avec d'autres organisations de la société civile, à une marche le 16 décembre 2021 pour interpeller les pouvoirs publics sur les difficultés que vivent les acteurs de la protection sociale suite au non-paiement de ces arriérés de dettes et sur la nécessité que l'État respecte ses engagements pour que la délégation de gestion fonctionne.

Principaux résultats :

- L'objectif fixé pour la fin du programme en 2021 est largement dépassé. 158.648 personnes sont maintenant bénéficiaires des services des mutuelles du Réseau OYOFAL PAJ appuyées par le programme. Le taux de pénétration des 12 mutuelles du Réseau OYOFAL PAJ appuyées par le programme est de 37% en 2021, ce qui devient tout à fait significatif.
- Ce résultat est dû au contexte favorable aux mutuelles au Sénégal, mais aussi parce que les mutuelles de santé et leurs unions dans la zone couverte par le programme sont compétentes et qu'elles ont renforcé leur capacité de recruter les femmes et les jeunes, à fidéliser leurs membres et à mener des actions de plaidoyer en faveur d'un meilleur ancrage de la CMU.
- Le réseau OYOFAL PAJ s'était fixé d'atteindre 75% d'affilié·e·s en ordre de cotisations. Les campagnes de sensibilisation, l'adhésion groupée et la plateforme électronique SUNUCMU ont permis d'atteindre et même de dépasser cet objectif à Kaolack (94 %), Taiba Niassène (85 %) et Gniiby (82 %).

- Le Réseau OYOFAL PAJ est reconnu et s'est fait sa place dans les instances de la santé, dans le mouvement mutualiste et auprès de l'État à travers l'Agence de la CMU et la Région Médicale. Les leaders mutualistes montrent qu'ils sont capables de défendre les intérêts du mouvement mutualiste auprès des décideurs et de répondre aux besoins des utilisateurs pour une prise en charge correcte et de qualité auprès des points de prestations médicales.

L'expérience du Réseau OYOFAL PAJ démontre que le modèle des mutuelles de santé communautaires est un modèle qui fonctionne et donne accès à la santé à la grande majorité des personnes qui tirent leur revenu du secteur informel.

QUELQUES CHIFFRES



Les réseaux d'IESS appuyés par le programme fournissent maintenant

625 emplois dans les métiers de l'agriculture et de la transformation des produits non agricoles



Près de **160.000** personnes couvertes dans le cadre du programme, grâce aux mutuelles de santé

≈ **160.000**



TÉMOIGNAGE

« Mon travail, c'est la couture, pour habiller les gens et les rendre jolis. Ici, avec Niakk Jarinu et GREEN, j'ai appris la pâtisserie, la couture, les prestations de service et la transformation de produits alimentaires. Je suis polyvalente ! Je veux travailler. Je ne veux pas rester à la maison. Au-delà de l'argent que je gagne, j'aime mon travail. J'ai des amies ici. On travaille bien ensemble et ça me fait plaisir. Le travail des femmes, c'est important pour que nos maris nous respectent. »

Ndiaya Diop, membre de Niakk Jarinu à Thiès

afin d'obtenir une loi spécifique aux acteurs de l'économie sociale. GREEN demande aussi à être renforcé dans le traitement des données.

- En ce qui concerne la protection sociale, une Conférence Internationale Mutualiste organisée par l'Association Internationale de la Mutualité (AIM), qui réunira des représentant-e-s des mutuelles de santé partenaires du programme et des acteurs mutuellistes d'Afrique, aura lieu en mars 2022 à Dakar. Le thème touche à l'articulation entre les mouvements sociaux, les acteurs économiques et les pouvoirs publics pour atteindre la CMU. L'occasion est saisie pour réaffirmer que la santé est un droit pour tous et pour lancer un appel aux États pour un financement durable de la CMU et se recentrer sur les revendications de la Plateforme de Lomé (volonté politique, adhésion obligatoire, délégation de gestion).

- OYOFAL PAJ poursuivra son plaidoyer pour le respect des échéances de paiement des subventions par l'État, pour la contractualisation des gestionnaires de mutuelle (qui actuellement reçoivent une indemnité pour 6 mois) et pour une implémentation rapide du logiciel GESTAM.
- OYOFAL PAJ compte aussi recruter un médecin-conseil au niveau de l'Union Régionale et développer son volet prévention.

PERSPECTIVES 2022

La poursuite de l'appui au volet protection sociale et au volet économie sociale est inscrite dans le nouveau programme 2022-2026 pour le Sénégal.

- Le travail de structuration des IESS sera poursuivi. Le nombre d'IESS appuyées est appelé à augmenter étant donné la forte demande. Pour cela, le renforcement de la mise en réseau devient une nécessité. L'expérience de notre partenaire au Sénégal a d'ailleurs montré que dans une première phase, les IESS se constituaient naturellement en réseau pour résoudre des problèmes techniques tels que la fourniture d'emballage, la mutualisation des besoins en matière de gestion. GREEN accompagnera aussi les réseaux d'IESS dans une deuxième phase, celle du plaidoyer, notamment l'accompagnement du RESS dans sa participation au Réseau Sénégalais des Acteurs et des Collectivités Territoriales de l'ESS (RACTES)

Union départementale des mutuelles de santé de Guinguineo (Sénégal) / © Solsoc 2021





5. BOLIVIE

La crise liée à la pandémie de Covid-19 a continué d'affecter la santé de la population bolivienne. Elle a mis en lumière les profondes inégalités sociales présentes dans le pays, notamment pour les travailleur-euse-s de l'économie informelle (80% de femmes). En réponse à cette situation, le gouvernement national du Président Luis Arce, a mis en place un plan national de vaccination et a organisé, depuis le mois d'août 2021, des sommets départementaux pour la "reconstruction économique et productive" du pays. Ces initiatives, si elles se matérialisent, apporteront une contribution au plan de développement national qui donnera la priorité aux investissements publics et privés, à la substitution des importations, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, la réactivation de

l'investissement public dans le secteur productif permettra l'installation de systèmes d'irrigation et d'infrastructures sanitaires, routières ainsi que d'autres projets stratégiques. Les investissements dans les secteurs susmentionnés contribueront à la relance économique de la Bolivie, le pays étant toujours confronté à d'importants enjeux structurels, notamment sur les différents piliers du travail décent.

À l'échelle locale, les citoyen-ne-s bolivien-ne-s ont élu leurs gouverneurs départementaux et leurs bourgmestres en mars 2021. Dans les municipalités impliquées dans le programme, les bourgmestres élus appartiennent au parti politique MAS-IPSP, également au pouvoir au niveau national. Dans ce contexte de crise économique et

sanitaire globale, les nouvelles autorités municipales ont vu les budgets des Plans Opérationnels Annuels (POA) diminuer drastiquement et rencontrent beaucoup de difficultés pour assumer leurs engagements envers la population. En dépit de ces contraintes, les Gouvernements Autonomes Municipaux (GAM) ont honoré leurs

engagements envers les Initiatives d'Économie Sociale et Solidaires (IESS), soutenues par notre programme, à travers leurs contributions économiques relatives à la mise en œuvre de projets.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La DGD soutient le programme commun Travail Décent en Bolivie.

La FGTB HORVAL appuie 3 syndicats : la Confédération Générale des Travailleur-euse-s Ouvrier-ère-s (CGTFB¹⁸), les Syndicats des restaurateurs, traiteurs et hôteliers et le Syndicat des

travailleur-euse-s de l'entreprise PIL (transformation de lait) en proposant un appui syndical juridique, politique et économique lors d'échanges et de rencontres internationales.

Le CNCD (campagne 11.11.11.) contribue aux fonds propres du programme.

NOS PARTENAIRES ASSOCIÉS

REMTE est un réseau constitué d'organisations sociales, qui luttent pour l'émancipation économique des femmes. Il entend contribuer à l'appropriation de certains secteurs de l'économie par des femmes et à la construction d'alternatives économiques plus humaines, équitables et durables qui améliorent leur qualité de vie, particulièrement pour les plus exclues et les plus défavorisées.

FUNDASUR est une organisation qui a comme objectif de renforcer de manière individuelle et collective les syndicats du secteur de l'alimentation et de l'hôtellerie et des organisations de producteur-riche-s ruraux-ales (légumes, lait, pain et fleurs) afin que ces dernier-ère-s puissent exercer pleinement leurs droits sociaux et économiques

AYNI est une ONG bolivienne fondée en 1998 par un groupe de jeunes professionnel-le-s engagé-e-s pour améliorer la situation des producteur-riche-s ruraux-les en Bolivie. Sa mission: renforcer les compétences des communautés de manière à ce que les projets puissent continuer au-delà de son intervention.

PASOS est une Fondation de Développement Social (IPDS) créée en 2000 à Sucre, capitale de la Bolivie. Elle élabore des propositions de développement durable et inclusif au niveau local et régional, pour faire face aux problèmes de pauvreté, d'inégalité, de changements climatiques et d'exercice des droits des populations les plus vulnérables.

¹⁸ CGTFB : Confédération Générale des Travailleur euse s Industriel le s (Fabriles) de Bolivie.

ACTIVITÉS CLÉS, PRINCIPAUX RÉSULTATS


CRÉER DES EMPLOIS ET DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Solsoc, avec ses 4 partenaires boliviens, la Fondation PASOS, AYNÍ, REMTE et FUNDAA.SUR, soutient des Initiatives d'Économie Sociale et Solidaire (IESS) gérées par des producteur-riche-s paysan-ne-s dans les régions de Sucre et de La Paz. Les stratégies du programme visent à renforcer et rendre visible les IESS, promouvoir la production écologique, l'accès aux marchés à des prix équitables afin de générer des emplois décents, durables, équitables, solidaires et inclusifs. Nos partenaires boliviens portent une attention particulière au respect de l'environnement ainsi qu'à l'équité générationnelle et de genre.

Principaux résultats :

- Des canaux de commercialisation stables ont été établis et se sont consolidés pendant la période de confinement. Ces canaux sont variés : des marchés bio, tels que l'Ecoferia de Sucre, la boutique Pachamama, et les entreprises sociales Valle Verde et Flor de leche à La Paz. En plus de leur apport économique, ces espaces ont permis d'établir des mécanismes d'articulation solidaire entre les producteur-riche-s des régions rurales et les consommateur-riche-s des centres urbains (1 articulation établie entre les restaurateur-riche-s et traiteur-riche-s avec les producteur-riche-s de produits maraîchers biologiques, 1 articulation solidaire avec les producteur-riche-s laitier-ère-s).
- À Sucre, des espaces d'appui aux producteur-riche-s ont été créés au niveau municipal : l'Association municipale des producteur-riche-s de produits maraîchers écologiques Yotala « Ecológica », l'Association municipale des producteur-riche-s de fleurs « Flor de Yotala », l'Association municipale des producteur-riche-s

QUELQUES CHIFFRES

26 

Depuis le début de programme en 2017, **26 initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS)** ont été consolidées

de lait Yotala. Et au niveau du département de Chuquisaca, la réactivation du Comité écologique départemental avec la contribution de FUNDAA.SUR et PASOS.

- Depuis le début du programme, des formations sur le genre et un accompagnement particulier aux travailleuses des entreprises et de l'HORECA, ont été mis en place pour garantir la participation des femmes au sein des instances de direction des organisations syndicales, dans les comités de projet des IESS, au niveau de leur adhésion, ainsi que leur participation aux échanges d'expériences et aux ateliers d'évaluation du programme.
- En 2021, la participation effective et stable des femmes et des jeunes dans 13 IESS de la région de La Paz, est de 61,1% (185 femmes sur 303 hommes), 34 femmes sur 55 (61,8%) occupent des postes de direction dans les IESS.

- Les 2 organisations communautaires (Centralías de Río Chico) de la municipalité de Sucre, avec l'accompagnement de notre partenaire PASOS, ont continué leurs actions de protection environnementale et continuent leurs actions de plaidoyer auprès du gouvernement autonome de Chuquisaca afin de protéger les bassins fluviaux de la région. En effet, les risques importants de contamination des eaux qui auraient des conséquences dramatiques sur le développement agricole de la région sont toujours existants.


DÉFENDRE LES DROITS DES TRAVAILLEUR-EUSE-S ET PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL

Solsoc et la **FGTB-Horval** appuient la Confédération Générale des Travailleur-euse-s Industriel-le-s (Fabriles) de Bolivie (CGTFB), la Fédération Syndicale des Travailleur-euse-s du secteur de l'HORECA (FSTSB), ainsi que le syndicat des travailleur-euse-s de l'entreprise PIL (produits laitiers). Les actions menées visent à former et renforcer les capacités des travailleur-euse-s dans leurs actions de plaidoyer pour la défense de leurs droits au travail.

Principaux résultats :

- Après 5 années de travail, la CGTFB a obtenu plusieurs résultats majeurs, notamment : la création de son École Nationale d'Éducation et de Formation politico syndicale, la mise en place d'un cursus complet à destination de ses affilié-e-s, la décentralisation des formations au niveau des 9 départements boliviens ou l'accréditation comme institut de formation par le Ministère de l'Éducation de Bolivie.
- Nos partenaires REMTE et FUNDAA.SUR ont étendu les formations des travailleuses du secteur de l'HORECA, avec une

attention particulière aux enjeux de genre. Ces actions ont débouché sur la création du groupe Warmis gastronómicas qui promeut et défend les intérêts des femmes dans le secteur HORECA. Dans le même secteur, les partenaires ont renforcé la FSTGB et de la Fédération de Sucre : appui aux mobilisations qui ont réuni 4.000 travailleur-euse-s du secteur, afin de revendiquer leurs droits au travail suite à des licenciements abusifs et la crise de ce secteur.

- En coordination avec FOS et notre partenaire commun, REMTE, les travailleuses du secteur de la noix, en alliance avec les travailleuses domestiques, la Marche mondiale des femmes et d'autres organisations syndicales, ont poursuivi les actions en faveur de la ratification de la Convention 190 de l'OIT (non ratifiée à ce jour). Elles ont participé aux formations et à différentes actions de plaidoyer (réglementations au travail, proposition de loi contre le harcèlement sexuel, sur l'égalité des chances, l'accès à l'emploi, le salaire décent, la réduction des écarts salariaux, etc.).

QUELQUES CHIFFRES

54 communautés paysannes



2

de 2 organisations communautaires défenseuses de l'environnement ont été soutenues



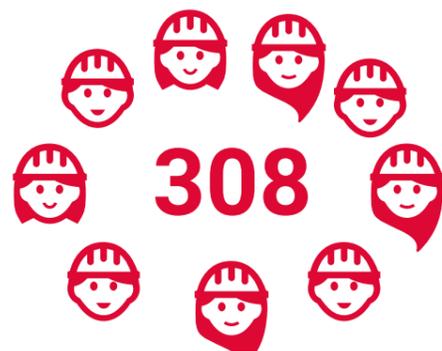
En 5 ans, à travers l'appui de REMTE et FUNDAA.SUR, les **formations de 1 145 femmes actives dans le secteur industriel** ont permis de réaliser des actions de plaidoyer auprès de leurs syndicats pour la défense de leurs droits.

26

Depuis le début de programme en 2017, **26 initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS) ont été consolidées**, légalisées et la plupart commercialisent désormais leurs produits bio à travers différents canaux de commercialisation.



Avec l'appui d'AYNI, l'École Nationale Syndicale de la CGTFB a formé **308 affilié·e·s dont 39** qui occupent désormais une fonction exécutive au niveau national et des fédérations.



TÉMOIGNAGE

Rosa Angélica Torrez Poma, productrice de l'Association AIPAV VALY Pasto Grande. Communauté de Pasto Grande - Municipalité de Calamarca - La Paz – Bolivie, le 26 novembre 2021

« Ma famille se consacre à la production de légumes sous serre car ma communauté est située à 3800 mètres d'altitude et les températures peuvent varier entre -5°C et 25°C. Nous produisons différents légumes tels que des salades de blé, salades frisées, laitues, radis, oignons. Le programme d'Economie sociale appuyé par Solsoc a contribué au financement du réservoir d'eau pour l'irrigation, la construction des serres et le système d'irrigation goutte à goutte.

Ma famille est heureuse, mes enfants sont contents et nous travaillons ensemble avec beaucoup d'enthousiasme. Nous récoltons les légumes chaque semaine et nous livrons en moyenne entre 80 et 120 sacs de salade de blé et 120 à 200 sacs de laitue, nettoyés et emballés, à la société de commercialisation juste « Valleverde ». Depuis que nous avons nos IESS familiale, nous ne devons plus chercher de travail dans des endroits éloignés. Nos conditions de travail sont donc meilleures ».

PERSPECTIVES 2022

- Le programme 2017-2021 sera clôturé et évalué en 2022. Les principales forces et faiblesses des actions menées depuis 5 ans en Bolivie avec les partenaires du programme permettront d'alimenter la nouvelle stratégie d'intervention quinquennale 2022-2026 visant de nouveaux changements sociaux.
- Sur l'axe syndical, Solsoc accompagnera une mission d'échange de pratiques en Belgique entre une délégation syndicale bolivienne (CGTFB et FSTGB) et la FGTB-HORVAL.
- L'accompagnement des IESS bénéficiaires sera renforcé et de nouvelles initiatives seront soutenues dans le cadre des actions de plaidoyer politique et autres actions visant à garantir l'autonomie organisationnelle et la durabilité de leurs initiatives économiques.
- Conjointement avec les partenaires de FOS, le processus de plaidoyer politique (processus de sensibilisation, campagne de communication, alliances, réunions, etc.) se poursuivra auprès du ministère du Travail et de l'Assemblée nationale pour la ratification de la Convention 190 et de la Recommandation 206 de l'OIT sur la violence et le harcèlement, afin d'obtenir leur application en faveur des travailleur·euse·s ouvrier·ère·s.
- Des propositions seront formulées afin de renforcer le rôle et la participation des femmes dans les directions des organisations syndicales. De nouveaux modules de formation tant politiques que technologiques seront mis en place au sein de l'École Nationale d'Éducation et Formation politico-syndicale de la CGTFB sur les thématiques genre et de nouveaux cursus seront élaborés à destination de nouveaux·elles délégué·e·s syndicaux·ales.



6. COLOMBIE

La Colombie est un pays complexe, traversé par de nombreuses tensions. Les mesures de confinement prises en 2021 par le gouvernement colombien en raison de la pandémie de la Covid-19 n'ont pas contribué à l'amélioration de la situation sociale, notamment pour les couches les plus vulnérables de la population. Sur les thématiques liées au travail décent, ces mesures ont généré un état de détérioration des relations entre entreprises et travailleur-euse-s ainsi qu'entre les zones rurales et urbaines. L'État colombien, absent dans la protection des droits humains et sociaux, reste indifférent aux revendications des travailleur-euse-s. Cela se traduit notamment par un ministère du Travail

qui se range ouvertement du côté des décisions des patron-ne-s concernant les revendications des travailleur-euse-s ou une répression par la force contre tout type de manifestation.

Cinq ans après la signature de l'Accord de paix, la société colombienne est en bon chemin vers la paix, mais le sentier est sinueux, semé d'embûches et encore long. Ainsi, depuis la signature de l'Accord, on dénombre l'assassinat de 292 ex-combattants en cours de réincorporation et 594 défenseur-euse-s des droits humains et de l'environnement, dans de nombreux cas des personnes travaillant à la consolidation de la paix et à la mise en œuvre de l'Accord dans les

territoires. Par ailleurs, malgré la signature de l'Accord, l'empreinte des forces paramilitaires est toujours marquée dans le pays et, tant les agriculteur-riche-s que les travailleur-euse-s, sont confronté-e-s aux menaces et à la peur, ainsi qu'au désastre sanitaire et écologique. Les entreprises continuent de miser sur l'accaparement des terres et du travail, sans réaction de l'État. Concernant le volet consacré aux égalités de genre, peu de progrès sont encore visibles. En effet, même si ce volet fait de l'Accord colombien l'un des plus avancés de l'histoire en matière de droits des femmes et des LGBTQI+, il est actuellement appliqué à hauteur de 20 % à

peine. L'accent mis sur l'ethnicité dans l'accord a été dé-priorisé depuis la phase de négociation et l'absence de mise en œuvre fait perdre l'occasion de progresser vers la fin de l'exclusion historique des peuples ethniques.

Au vu de ces enjeux multiples et croisés, les doubles élections législatives et présidentielles, prévues au printemps 2022, représenteront sans nul doute, tant une source d'espoir, qu'un important défi pour la société colombienne.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La **DGD** soutient le programme commun Travail Décent en Colombie, avec FOS et IFSI.

La **FGTB-HORVAL** renforce, à travers Solso, les compétences de 3 syndicats afin d'homogénéiser leurs revendications et encourager des échanges entre eux pour la défense des droits économiques, sociaux, culturels et du travail dans

le secteur agroalimentaire. Il s'agit de deux syndicats, USTIAM et SINALTRAINAL, qui opèrent au niveau national et de SINTRACATORCE qui mène des actions au niveau départemental (Valle del Cauca).

NOS PARTENAIRES ASSOCIÉS

ATI est une ONG qui a été fondée en 1985 sur les principes de respect des droits humains, de l'équité sociale, du renforcement de la démocratie et de la cohabitation. Elle mène ses activités en zone rurale et urbaine à Bogota et dans la région de Cundimarca, travaillant notamment sur les thématiques de souveraineté et d'autonomie alimentaires, le droit à l'alimentation et l'économie sociale et solidaire pour le secteur agroalimentaire, l'environnement, les territoires et les droits humains.

L'IPC est une organisation de la société civile fondée en 1982 à Medellin. Il s'agit d'un Institut d'Investigation sur des questions liées aux droits humains. L'organisation joue également un rôle important dans l'accompagnement des victimes du conflit : elle offre des formations et une assistance juridique afin de permettre aux personnes victimes de violations de faire valoir leurs droits. Enfin, elle assure un rôle de plaidoyer politique important.



DÉFENDRE LES DROITS DES TRAVAILLEUR-EUSE-S ET PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL

Avec le soutien de la FGTEB-HORVAL, Solsoc et ATI accompagnent les trois syndicats SINALTRAINAL (Organisation des travailleur-euse-s du système agroalimentaire), SINTRACATORCE (organisation de coupeur-euse-s de canne à sucre de la vallée du Cauca) et USTIAM (Union des organisations des travailleur-euse-s de l'industrie de la bière, boissons, aliments, malt et similaire). Ces trois organisations syndicales se renforcent mutuellement au niveau de leurs connaissances en matière politique, réglementaire ou législative. Elles articulent leurs actions afin de former un bloc intersyndical dans le secteur agroalimentaire et de consolider leurs liens avec les réseaux de l'agriculture paysanne familiale et communautaire (ACFC).

Principaux résultats :

- SINALTRAINAL (environ 255 affilié-e-s) a réactivé le secrétariat des femmes, rebaptisé « área de la mujer », plus visible et participatif. L'organisation a aussi créé la « clinique juridique », un bureau juridique qui soutient les travailleur-euse-s lors des conflits avec les patron-ne-s des entreprises (par exemple Nestlé S.A.).
- SINTRACATORCE est composé de 95 affilié-e-s qui ont renforcé leurs capacités de plaidoyer (dénonciations, communiqués, etc.), et ont articulé des actions avec des groupes de jeunes

et d'autres travailleur-euse-s pour la construction d'agendas communs et la participation au mouvement de grève national. Par ailleurs, SINTRACATORCE a continué de coordonner des actions avec d'autres secteurs sociaux, dont le RENAF (articulation entre travailleurs de l'industrie sucrière et secteur paysan pour la commercialisation de produits maraîchers).

- Grâce à l'appui du programme, USTIAM a renforcé sa structure (gestion comptable, statut, contrôle interne) et son conseil national. Finalement, la coordination internationale pour assurer le suivi des cas de menaces et de violations des droits humains et assurer le suivi des multinationales en cas de violation des droits des travailleur-euse-s. Par exemple, les réseaux au sein d'AB-InBev en Amérique du Sud, aux États-Unis et en Belgique, pour faire face aux attaques envers les travailleur-euse-s.
- Conjointement, et dans la continuité des actions de 2020, SINTRACATORCE et USTIAM ont poursuivi la mise en place des actions conjointes avec les autres organisations du programme dont la Campagne « Mobilise-toi pour leurs droits, ce sont aussi les tiens » et la construction de la fédération agroalimentaire proposée par SINALTRAINAL.

QUELQUES CHIFFRES

≈ 30

2

Avec ses partenaires ATI et IPC, Solsoc soutient **une trentaine de communautés rurales et 2 réseaux d'organisations** de l'agriculture familiale.

ACTIVITÉS CLÉS, PRINCIPAUX RÉSULTATS



CRÉER DES EMPLOIS ET DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Solsoc et ses partenaires ATI et IPC, cherchent à contribuer à la création de conditions de travail et de vie décentes pour les travailleur-euse-s et les populations marginalisées par le système politique, économique, social et culturel. Il est essentiel de renforcer les acteurs sociaux (syndicats, organisations de paysan-ne-s, des Afro-Colombien-ne-s, de femmes, des populations rurales déplacées, les mouvements des victimes, etc.), de promouvoir et soutenir les initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS) leur permettant d'avoir des conditions de travail décentes, de récupérer leurs droits de propriété à la terre et de renforcer l'agriculture paysanne familiale et communautaire (ACFC).

Le programme appuie aussi la mise en réseaux des initiatives au niveau régional, national et international (sensibilisation, information, diffusion, etc.) afin de renforcer les alliances rurales et urbaines, les processus de plaidoyer et de dénonciation des violations des droits humains.

QUELQUES CHIFFRES

98



Depuis 2017, les actions de plaidoyer soutenues par l'IPC et son partenaire ACASA, ont contribué au **processus de récupération des terres de 327 familles de paysan-ne-s** de San José de Apartadó, dont **98 confirmées** par une sentence judiciaire favorable.

Les **3 syndicats** (USTIAM, SINALTRAINAL et SINTRACATORCE) ont mené des actions au niveau national et international afin d'assurer la protection de leurs affilié-e-s dans un contexte particulièrement tendu en temps de crise sanitaire.

3

Principaux résultats :

- Les réseaux partenaires soutenus par ATI, RENAF et le Comité Salsa, ont poursuivi leur stratégie de diversification des modes de vente des produits agroécologiques, notamment via des outils numériques. Ils ont ainsi contribué à la création d'espaces virtuels de promotion et commercialisation de produits agroécologiques, ainsi qu'au dépôt des commandes à domicile. À cet égard, la plateforme virtuelle Comamos Sano (<https://comamosano.com/>) compte à ce jour: 26 organisations et/ou producteur-riche-s membres, 424 produits offerts, 45 marchés tous les quinze jours, 1000 commandes, 382 consommateur-riche-s utilisent la plateforme.
- Avec l'appui de l'IPC et de ses partenaires Tierra y Paz et Acasa, 5 projets productifs ont pu être mis en place avec les familles ayant récupéré leurs terres telles que : l'installation d'une batteuse de riz ou des investissements dans une machine d'emballage de grains et un extracteur d'huile. Par ailleurs, les actions conjointes ont également permis la consolidation du restaurant géré par des femmes membres de l'Association Paysanne de San José de Apartadó (ACASA).



TÉMOIGNAGE

Extraits d'entretiens avec Guisella Lara Veloza (derrière sur la photo) et Gloria Rodriguez

« Nous sommes membres de l'Association Herrera de la Sabana de Bogota, qui est formée par un groupe d'anciennes productrices de fleurs et de leurs filles. Notre association a, depuis ses débuts, lutté pour défendre les territoires, la production des fleurs et la construction de modèles économiques alternatifs dans la production maraîchère. Nous sommes jumelées avec le Comité SALSA avec qui nous encourageons la connexion ville-campagne, en soutenant les marchés de producteur-rice-s et l'approvisionnement en semences biologiques pour nos cultures. L'organisation ATI, partenaire de Solsoc,

nous accompagne dans nos actions de lutte, d'éducation, de sensibilisation et dans la dynamisation de notre structure et le renforcement des réseaux de l'agriculture paysanne familiale. En tant qu'Association Herrera, nous pensons avoir trouvé notre place au sein du Comité SALSA, qui, au travers de sa plateforme Comamosano (mangeons sainement), promeut la production bio, le commerce équitable et la consommation consciente. Grâce à la plateforme, nous vendons nos légumes et produits transformés, ce qui génère des revenus stables pour les membres. La plateforme nous a aidés à survivre en tant qu'organisation pendant la pandémie. Nous avons prospéré ! Nous étions un pissenlit qui a surmonté l'adversité et nous avons pu nous prouver à nous-mêmes la puissance de notre propre force ».

PERSPECTIVES 2022

- L'année 2022 sera cruciale en termes de contexte politique en Colombie, avec la tenue des élections législatives et présidentielles et un travail important de vigilance à mener avec nos partenaires pour veiller au respect des droits humains.
- La clôture du programme 2017-2021 coïncidera avec l'évaluation externe des actions menées depuis 5 ans avec les différentes organisations partenaires du programme et le démarrage de la nouvelle phase de programme

2022-2026. Cette dernière sera menée conjointement avec les organisations partenaires d'IFSI et FOS en Colombie et inclura un renforcement marqué de l'action sur le volet syndical et une poursuite des initiatives en faveur de l'économie sociale et solidaire.

- Au vu de la normalisation plus importante de la situation sanitaire, de nouvelles missions d'échange et de renforcement de capacités pourront être prévues. Ainsi, une mission syndicale sera également co-organisée conjointement avec la FGTB-HORVAL et FOS en Amérique latine, avec un passage en Colombie.



Visite d'un projet de production et de transformation de riz mené par l'association Tierra y Paz. La présidente étant menacée, des gardes du corps dans voitures blindées, accompagnent la mission.





7. MAROC

En 2021, la population marocaine a continué à subir l'impact négatif de la crise sanitaire causée par la pandémie de la Covid-19. Sur le plan socio-économique d'abord, environ 79.000 nouvelles personnes ont perdu leur travail, faisant passer le taux de chômage, déjà très élevé, à 12,3% de la main-d'œuvre totale. Le nombre total de chômeur·euse·s en 2021 a atteint environ 1.508.000, contre 1.429.000 en 2020. Les femmes sont toujours les plus défavorisées sur le marché de l'emploi avec un taux de chômage atteignant les 16,8% en 2021 (contre 10,9% chez les hommes). Les inégalités territoriales restent également très marquées avec un taux de chômage de 16,9% dans les zones urbaines contre 5% dans les zones rurales.

En parallèle, le contexte sécuritaire renforcé imposé par l'État, sous couvert des mesures de lutte contre la pandémie, s'est prolongé. Les « mesures préventives » adoptées unilatéralement

par le gouvernement ont continué à limiter étroitement les libertés individuelles. Le dialogue et la concertation avec que les acteurs associatifs et civils ont été complètement mis de côté et leur liberté d'action reste limitée. Plusieurs manifestations ont été interdites, étouffant de fait les dynamiques protestataires. D'autres ont vu des interventions violentes des forces de l'ordre et des arrestations de manifestants menant à des condamnations parfois sévères.

L'année 2021 a été caractérisée par une inflation croissante. La forte augmentation des prix des produits alimentaires de base et de l'énergie ont mis de très nombreux ménages déjà vulnérables dans des situations de précarité exacerbée. En outre, une grave sécheresse frappe le Maroc, 80% des ruraux en subissent les effets en termes de moyens de subsistance tributaires de l'activité agricole, qui représente non moins de 15% du PIB et emploie 40% de la population active.

La situation des femmes au Maroc reste également très problématique. En dépit de l'apparente volonté de lutter contre les discriminations, le Maroc reste à la 144ème place sur 156 pays, en termes d'inégalité des genres. Globalement, les discriminations vis-à-vis des femmes en matière d'éducation, d'accès à l'emploi, de types d'emplois exercés, de sécurité de l'emploi, de conditions de travail et de rémunération restent très fortes au Maroc.

En dépit de ce contexte difficile et des inégalités et dysfonctionnements flagrants qui perdurent, on peut néanmoins observer deux évolutions

encourageantes, favorables la vision de Solsoc et ses partenaires au Maroc. D'une part, le soutien officiel de l'État à l'économie sociale et solidaire reconnue comme « un secteur porteur, dont le développement peut contribuer à lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion, à créer de nouveaux emplois et à organiser le secteur informel », « en ligne avec les objectifs de l'INDH ». Et d'autre part, des mesures qui visent à étendre la protection sociale à des personnes jusque-là dépourvues de l'assistance maladie, y compris les travailleur·euse·s de l'informel et des catégories de personnes plus démunies.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La **DGD** soutient le programme commun Travail Dément au Maroc.

Wallonie Bruxelles International apporte une partie des fonds privés du volet de promotion l'économie sociale et solidaire du programme DGD au Maroc.

Les **assurances P&V** soutiennent les projets d'économie sociale et solidaire de Solsoc dans les quartiers populaires de Casablanca.

NOS PARTENAIRES ASSOCIÉS

L'**AFAQ** (Action femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca) appuie et accompagne des structures locales et des dynamiques au sein des quartiers populaires de Casablanca. Elle organise et porte au niveau régional, national et international, avec d'autres acteurs (associations, plateformes...), le processus de plaidoyer autour des questions de « genre » et de l'économie sociale et solidaire.

L'**AJR** soutient et accompagne des organisations locales et des dynamiques de jeunes au niveau

des quartiers populaires de Casablanca. Sa mission consiste à mobiliser les jeunes appartenant à des sensibilités politiques progressistes diverses et renforcer leurs associations.

IFAAP était la structure à l'origine de la coordination du programme de Solsoc au Maroc. Cette structure s'est progressivement transformée en une organisation de référence méthodologique dans l'accompagnement des cadres associatifs du travail de proximité à Casablanca et au Maroc.

ACTIVITES CLÉS, PRINCIPAUX RÉSULTATS


PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET CRÉER DES ESPACES DE CONCERTATION DANS LES QUARTIERS

Avec le soutien des assurances P&V, Solsoc et les trois partenaires AJR, AFAQ et l'IFAAP appuient directement 15 associations et 15 initiatives d'Économie Sociale et Solidaire (IESS) dans 6 quartiers de Casablanca afin de les renforcer sur le plan technique, stratégique et politique.

Travailler avec les associations de quartier renforce les liens solidaires et humains et l'implication collective pour le changement. Ces associations agissent en étroite collaboration avec et pour la population. Elles développent des projets de quartier sur base des besoins exprimés par les citoyen-ne-s dans les domaines de la santé, la jeunesse, l'éducation, l'économie sociale et solidaire, l'égalité des chances, l'environnement et l'accès aux services publics.

Certaines accompagnent des femmes et des jeunes en appuyant la création de coopératives ou de petites entreprises pour lutter contre l'exclusion et la marginalisation économique des quartiers populaires. Les associations et les coopératives deviennent le noyau d'alliances avec d'autres organisations, que ce soit dans le domaine de la promotion de l'économie sociale et solidaire ou de l'accès à la protection sociale pour tou-te-s. Elles mobilisent les autres acteurs à participer aux activités et à s'engager dans le plaidoyer au niveau local, régional et national.

Principaux résultats :

- 8 coopératives de femmes travaillant dans le respect des principes de l'économie sociale et solidaire, conformément à la Charte Ethique qu'elles ont conjointement établie et adoptée, ont augmenté leurs revenus. Elles procurent des revenus à 125 femmes au travers de 61 emplois directs et 64 emplois indirects. Les membres de 4 de ces IESS ont été inscrites

à la CNSS (Sécurité Sociale) et celles des 3 autres sont en passe de l'être, ce qui constitue une amélioration significative en termes d'accès à la protection sociale. On a pu observer une diversification des canaux de commercialisation, notamment via un recours aux plateformes de vente en ligne. Les IESS ont également été plus attentives à leur visibilité et ont veillé à être présentes dans davantage de foires et autres événements d'exposition et de vente de produits.

- Un premier réseau professionnel composé de 5 coopératives du secteur de la couture et du textile (dont 2 soutenues par le programme 17-21) a été créé : l'Union de la Dignité « Itihad Al Karama ». Cette Union permet aux coopératives qui la composent de sortir de la dépendance forcée à la sous-traitance organisée par les multinationales en renforçant l'attractivité de leur propre production. Ceci est permis notamment par la mutualisation de leurs ressources, l'échange de services entre elles, le renforcement de leur capacité institutionnelle et de gestion. En s'unissant, les coopératives deviennent plus fortes pour négocier tant avec les acteurs publics que privés. De la sorte, elles augmentent leurs chances de capter d'autres sources de financements et d'obtenir des avancées favorables, par exemple, en termes de formalisation.
- Les femmes et les jeunes des associations touchées par le programme se sont significativement renforcé-e-s sur le plan de la participation politique et ont développé des compétences pour suivre les politiques publiques qui les affectent, les analyser afin de défendre et réclamer leurs droits, grâce à la création de coordinations au niveau des quartiers populaires (5

'coordinations jeunes' pour les jeunes membres des associations, le 'Conseil des Jeunes' qui renforce la coordination entre elles et '10 coordinations féminines locales'). Les jeunes et les femmes se sont structuré-e-s et ont réalisé des diagnostics participatifs afin d'identifier les besoins prioritaires au niveau local. Ils-elles ont ensuite été en mesure de formuler des revendications et de les porter auprès des autorités pertinentes. À l'approche des élections de septembre 2021, les membres de ces associations ont initié des rencontres « d'interpellation et de suggestions » (dont certaines, à distance) avec des représentants élus des arrondissements et de la commune de Casablanca.

- Le renforcement de la participation politique des femmes s'est notamment illustré par la candidature de cinq femmes membres des coordinations locales aux élections de 2021 et l'obtention, par l'ensemble d'entre elles, des mandats convoités (arrondissement, commune, chambre de l'artisanat).

- De véritables progrès sont observables en matière de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques identifiées (rédaction et diffusion de guide de bonnes pratiques, synthèse des leçons apprises, rapports thématiques, etc.)
- Les partenaires associés et limitrophes ont, en étroite coordination, organisé la troisième édition du Forum Social des Quartiers Populaires du Grand-Casablanca. Cet événement qui s'est tenu les 26, 27 et 28 novembre 2021 a rassemblé de nombreux-tes acteur-ric-e-s de terrain. Plus de 200 participant-e-s et visiteur-euse-s, représentant 42 associations, 18 coopératives et des IESS, 15 autoentrepreneur-euse-s, des syndicats, des chercheur-euse-s et des ONG étaient présent-e-s. Le nombre de participant-e-s étant toutefois limité en raison du Covid-19, les activités ont été filmées et diffusées en direct sur les réseaux sociaux. Ce grand rassemblement a permis d'échanger sur des thématiques centrales du programme.


MENER DES ACTIONS DE PLAIDOYER EN FAVEUR DES PLUS VULNÉRABLES

Avec les associations et les IESS, les partenaires IFAAP, AJR et AFAQ sont soucieux de porter auprès des pouvoirs publics les enjeux en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire, l'extension de la protection sociale et les préoccupations des jeunes et des femmes en les incluant systématiquement dans les politiques qui les concernent et les impliquant dans les processus décisionnels.

Principaux résultats :

- En vue des cinq échéances électorales de 2021 au Maroc, les femmes membres des 10 coordinations féminines locales se sont lancées dans un processus de suivi et d'analyse critique du processus électoral au prisme du genre, débouchant sur la rédaction d'un rapport

d'observation et de recommandations en faveur d'un processus électoral plus inclusif.

- Les jeunes membres des associations ont renforcé la coordination au niveau de leurs quartiers respectifs et ont notamment mis en œuvre, en parallèle, un processus de diagnostic participatif visant à établir un état des lieux des droits et des besoins des jeunes au niveau local et ont ensuite porté les revendications identifiées comme prioritaires (terrains de proximité à Sidi Bernoussi, espace vert à Mohammedia, marché de proximité à Moulay Rachid et centre d'animation socio-culturelle à Sidi Moumen) via différents canaux : pétitions adressées aux autorités, réalisation de saynètes filmées et diffusées sur les réseaux sociaux, rencontres d'interpellations.

- Les associations ont continué à encourager et soutenir la mobilisation citoyenne. En 2021, par exemple, les associations du quartier de Sidi Moumen soutenues par le programme, ont mis en place une stratégie de plaidoyer collectif, avec d'autres acteurs de la société civile,

pour revendiquer l'amélioration du service de transports en commun dans l'arrondissement. À travers l'interpellation politique et la médiation de leur action, la desserte locale a été renforcée.

QUELQUES CHIFFRES



Le soutien apporté à **7 (coopératives) IESS** a permis la **création de 61 emplois directs permanents et 64 emplois indirects.**

35

Les coordinations féminines locales, avec l'appui d'AFAQ, ont mobilisé **35 femmes**, dont des jeunes, qui se sont formées et investies en vue de réaliser un suivi et une analyse du processus électoral au prisme du genre.

La 3ème édition du Forum Social des Quartiers a vu une participation importante des femmes. En effet, parmi les plus de **200 participant-e-s**, les **femmes représentaient 42%.**

200



TÉMOIGNAGE

Sanaa Hadnane : « J'ai l'impression de pouvoir contribuer activement au développement de mon quartier, tout en montrant aux autres jeunes et surtout aux femmes que, si on le veut vraiment, on peut devenir actrice de changement »

« Je m'appelle Sanaa Hadnane et j'ai 28 ans. J'ai grandi dans le quartier de Mohammedia, un quartier populaire de Casablanca. Quand j'y pense, je crois que j'ai toujours eu envie de

devenir animatrice de quartier. En grandissant, j'ai de plus en plus ressenti l'envie de devenir leader et de contribuer, avec d'autres jeunes, à améliorer la situation des populations de notre quartier. Il y a cinq ans, je suis devenue membre d'AJR. Avec les autres membres, j'ai collaboré au programme "Vie Digne et Travail Décent", en partenariat avec Solsoc. Cette expérience a été très riche en apprentissages, c'était vraiment très formateur de participer à toutes ces actions



Aujourd'hui, je me considère comme la porte-parole des jeunes et du tissu associatif au sein de notre commune. J'ai l'impression de pouvoir contribuer activement au développement de mon quartier, tout en montrant aux autres jeunes et surtout aux femmes que, si on le veut vraiment, on peut devenir actrice de changement. Il suffit de faire un pas en avant! »

PERSPECTIVES 2022

collectives que nous avons menées, au profit de notre quartier. Grâce à cette expérience, j'ai développé des compétences en leadership, en animation et encadrement de jeunes, en éducation populaire, en plaidoyer et en interpellation, ainsi que beaucoup d'autres techniques utiles pour le travail associatif et social. Au niveau personnel, tout cela m'a aidé à renouer, après plusieurs années de rupture, avec les études. J'ai obtenu mon baccalauréat, en parcours libre et j'ai entamé des études universitaires en sociologie.

Mon envie de m'investir encore davantage m'a poussée à me présenter aux élections communales, en 2021. C'est ainsi que j'ai été élue Conseillère communale. Cela fait de moi la plus jeune conseillère de ma ville !

- Renforcement simultané des compétences et de l'autonomie des trois PA de Solsoc et de la synergie entre eux, compte tenu de leur expertise propre et de la plus-value spécifique que chacun peut apporter au programme global.

- Renforcer les dynamiques associatives et les IESS de quartier comme acteur social et économique clé des quartiers populaires et pour porter des revendications qui répondent aux besoins dans ces quartiers auprès des élus et des institutions publiques. Continuer à garantir leur durabilité économique, notamment en renforçant leurs capacités en gestion d'entreprise, financière et administrative.

- Travailler sur la diffusion et l'appropriation des principes de l'ESS en vue de créer des opportunités d'emplois décents, en particulier pour les femmes et les jeunes, tout en veillant à contribuer à l'intérêt collectif et à la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes.

- Approfondir le réseautage et la coordination entre les coopératives et les encourager à constituer des Unions professionnelles par filière (à l'image de l'Union des coopératives « Union de la dignité » dans le domaine de la couture créée en 2021) afin de les rendre plus résilientes et solides.



8. PALESTINE

La situation en Palestine tend à s'aggraver en raison de la politique de colonisation et d'annexion menée par l'État israélien mais également à cause du durcissement de l'Autorité palestinienne vis-à-vis de sa propre population. Les droits fondamentaux y sont quotidiennement bafoués. Malgré un regain économique en 2021, l'économie demeure littéralement étouffée. Le taux de chômage est très élevé, 14,7% en Cisjordanie et 50,2% à Gaza. Le manque de travail décent frappe surtout les jeunes diplômés, en particulier les femmes : jusqu'à 45% d'entre-elles étaient sans emploi, en 2021. La Banque mondiale a estimé le taux de pauvreté en Cisjordanie à 36%, et à 64% à Gaza, représentant une population pauvre d'1,5 million de personnes.

À Gaza, la liberté de circulation est sévèrement restreinte pour les 2 millions d'habitant·e·s, comme pour les marchandises essentielles. L'économie est affectée par l'application violente

des restrictions d'accès aux zones de pêche. Par ailleurs, les dommages de guerre ont rendu 97% de l'eau impropre à la consommation et l'approvisionnement irrégulier en électricité (4 heures/jour) a un impact grave sur les systèmes de santé, d'assainissement de l'eau et de chauffage. Environ 80 % des Gazaoui·e·s sont dépendant·e·s de l'aide extérieure.

Les Palestiniennes subissent de multiples violences, discriminations et restrictions d'accès aux services sociaux de base tels que les soins de santé (dont les soins prénataux et néonataux), à la propriété et à l'enseignement supérieur. Bien que les femmes bénéficient d'une égalité politique légale, leur participation est limitée. L'Autorité palestinienne ne comptabilise que 3 femmes ministres (Affaires Féminines, Tourisme et Santé) et l'Assemblée élue en 2006 ne compte que 12,9% de femmes parlementaires.

La société civile a, quant à elle, peu de liberté d'action car les forces de sécurité ont régulièrement recours à un usage excessif de la force, comme en juin 2021, avec la violente répression des manifestant·e·s suite à l'assassinat de l'opposant politique, candidats aux élections, Nizar Banat. De plus, en octobre 2021, le Ministère de la Défense israélien a qualifié de « terroristes » 6 ONG palestiniennes travaillant en faveur des droits humains. Suite à cela et en dépit d'absence de preuves apportées par Israël, d'importants financements, notamment de la part de l'UE, ont été suspendus.

L'année 2021 a aussi été marquée par des attaques sur Gaza, au mois de mai. Suite aux menaces d'expulsions de familles du quartier de Sheikh Jarrah à Jérusalem, des milliers de personnes se sont mobilisé·e·s. Les manifestant·e·s, dont certain·e·s venant d'Israël, ont été la cible de l'armée israélienne qui a fait des centaines de blessé·e·s. En réaction, le Hamas a tiré des roquettes vers Israël qui a répondu en bombardant l'enclave durant 11 jours. On notera également le nouveau report des élections, pourtant promises par l'Autorité palestinienne, début 2021. Les dernières élections remontent à 2005 et 2006.

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

LA CENTRALE GÉNÉRALE FGTB soutient les actions menées par Solsoc et le syndicat palestinien PGFTU (Fédération générale palestinienne des syndicats) dans le but d'améliorer les conditions de travail dans l'industrie des carrières de pierres.

Le CNCD (campagne 11.11.11) en collaboration avec le CEPAG contribue aux fonds propres du programme.

Wallonie-Bruxelles International (WBI) soutient un projet pilote sur la résilience des enfants palestinien·ne·s, mis en œuvre par notre partenaire MA'AN ainsi qu'un projet visant à soutenir la vie culturelle dans des communautés moins privilégiées, comme moyen de résilience, mis en œuvre par notre partenaire PAC.

Vivaqua soutient un projet de réhabilitation des installations sanitaires (toilettes et points d'eau potable) dans des écoles de la Vallée du Jourdain.

NOS PARTENAIRES ASSOCIÉS

MA'AN Development Center est une institution de développement et de formation palestinienne indépendante. Il s'agit d'une ONG pionnière en matière de développement communautaire et de renforcement des capacités en Palestine. Elle agit dans les régions les plus pauvres et marginalisées afin d'améliorer la qualité de vie des populations et de renforcer leurs capacités à maîtriser le développement de leur communauté.

Le PAC est une ONG qui a été fondée en 1987 pour favoriser le dynamisme artistique et culturel en Palestine. Il cherche à créer un environnement

culturel propice à la création d'un lien étroit entre l'art, la culture, d'une part, et la population palestinienne, d'autre part.

La PGFTU est le principal syndicat de Palestine. Elle a une expérience de plus de 50 ans dans la défense et la représentation des travailleur·euse·s. Son objectif est de sensibiliser et former les travailleur·euse·s de ce secteur. Il organise notamment des ateliers de sensibilisation/formation sur le Code du travail et les mesures de santé et sécurité au travail, et forme des spécialistes au sein de la PGFTU et dans les entreprises.



APPUYER LES TRAVAILLEUR-EUSE-S DU SECTEUR DES CARRIÈRES AVEC LA PGFTU

En 2021, la pandémie de la Covid-19 a continué à représenter des difficultés, tant pour le programme, que pour les travailleur-euse-s qui se sont régulièrement retrouvés confrontés à la fermeture de leur chantier.

Néanmoins, la PGFTU a continué ses efforts afin d'encourager les travailleur-euse-s à respecter les mesures de santé et sécurité au travail au travers de 15 journées de formation organisées dans 10 entreprises différentes. De façon inattendue et paradoxale, la crise sanitaire a contribué, d'une certaine manière, à renforcer la sécurité de ceux-celles-ci en réduisant leur nombre sur les sites (distanciation sociale), en obligeant le port du masque (diminution des inhalations de poussières), etc.

QUELQUES CHIFFRES

24 

24 nouvelles délégations syndicales sont nées en 2021, dans 6 régions, grâce au travail de la PGFTU soutenue par le programme cofinancé par la Centrale Générale FGFB.

Principaux résultats :

- Les travailleur-euse-s de 5 importants sites de travail ont pu être mieux informé-e-s quant à leurs droits lors de 11 visites de terrain au cours desquelles du matériel de sécurité a également été distribué. Ces moments leur servent à s'exprimer quant à leurs conditions de travail et à renforcer la confiance envers le syndicat. Ces efforts ont permis d'augmenter les affiliations syndicales et de créer 24 nouvelles délégations syndicales dans 6 régions afin de rencontrer le secrétaire général de la PGFTU. Cette mission a permis à notre partenaire syndical belge d'avoir un état des lieux du projet, de programmer les prochaines visites mutuelles entre les deux syndicats, et définir leurs objectifs pour le nouveau programme.

Photographies issues de l'exposition « Palestinian Workers » de la photojournaliste Véronique Vercheval, organisée par Solsoe et la Centrale Générale – FGFB.



MOBILISER LA JEUNESSE PALESTINIENNE, PAR-DELÀ LES OBSTACLES

Dans la continuité des années précédentes, la majeure partie du programme en Palestine en 2021 s'est centrée sur la jeunesse, à travers le renforcement des capacités des partenaires et des jeunes eux-mêmes, notamment en matière de plaidoyer, de réseautage et d'engagement citoyen. Le nouvel axe soutenant les initiatives d'économie sociale, a continué de se développer, emportant un succès remarquable auprès des jeunes.

La mobilisation de la jeunesse autour des événements de Sheikh Jarrah en mai 2021 (tant en Cisjordanie et Jérusalem-Est qu'à Gaza, en Israël et dans la diaspora), a montré l'importance de continuer à renforcer les liens entre les jeunes, malgré les obstacles physiques et politiques. Cela ravive leur appartenance à un seul et même peuple et soutient leur mobilisation pour la défense de leurs droits fondamentaux.

Principaux résultats :

- Au terme de 5 années de programme, on a pu voir que les jeunes se sont autonomisé-e-s, devenant des citoyen-ne-s plus engagé-e-s et des leaders, qui se mobilisent. Dans la continuité de 2020, 9 IESS agricoles ont été accompagnées pour se développer et se renforcer, sur le plan des compétences et de leur viabilité économique. Ces initiatives font doublement sens pour les jeunes palestiniens car en travaillant la terre, ils-elles la préservent de la confiscation et de la colonisation.
- Dans la bande de Gaza aussi, les jeunes se sont fortement mobilisés pour répondre aux besoins des communautés locales. Pas moins de 30 comités rassemblant 300 jeunes Palestiniens ont été soutenu-e-s dans leurs efforts.

- Depuis la pandémie de la Covid-19, le recours à la communication "en ligne" a renforcé les liens entre jeunes de différentes zones et donc, le sentiment d'unité. En 2021, 2 rassemblements en présentiel furent organisés.
- Dans l'ensemble des 7 organisations soutenues par le programme, les jeunes, y compris les femmes, occupent la majorité des sièges, dans l'Assemblée générale et dans le Conseil d'administration.

MOBILISER ET FAVORISER LA RÉSILIENCE DES ENFANTS PALESTINIENS

Avec le soutien du WBI, Solsoc et son partenaire MA'AN Development Center ont poursuivi, pour la 2ème année, un projet initiant les enfants aux schémas de comportement fragiles liés à la violence, dans la communauté d'Al Ka'abneh, dans la Vallée du Jourdain. L'objectif est de les outiller afin qu'ils développent leurs capacités de résilience, et qu'ils œuvrent pour améliorer leur bien-être et leur protection.

Principaux résultats :

- En 2021, le « projet résilience » a soutenu le développement de compétences liées aux comportements et aux interactions sociales chez les enfants. En début d'année, une première série de 43 enfants et leurs mères ont été identifié·e·s, avec les autorités locales, dans les écoles de la région d'Al Ka'abneh. Ils ont bénéficié des premières sessions thématiques et d'ateliers favorisant la résilience.

Les écoles étant soit fermées, soit d'accès très restreint à cause de la Covid-19, des lieux de formation extérieurs pour la plupart, ont été mis en place.

- En mai-juin, 80 enfants âgés de 10 à 15 ans et 57 mamans ont également été identifié·e·s dans les 5 régions de Jéricho. Ils ont, à leur tour, reçu un cycle complet composé de 12 sessions thématiques (les droits des enfants, l'amitié, le corps, les conflits, les émotions, etc.). Des séances d'arts plastiques et de ventilation du stress ont été organisées ainsi qu'une journée récréative rassemblant les enfants des communautés ciblées.
- Les mamans ont suivi 4 sessions sur la parentalité positive incluant des ateliers d'arts thérapeutiques et de ventilation, ainsi qu'une journée récréative leur permettant de se rassembler, se rencontrer et échanger.

SOUTENIR LA CULTURE, COMME MOYEN DE RÉSILIENCE

Le contexte de la pandémie a représenté une opportunité en ce que des participant·e·s du Liban, de Tunisie et de Jordanie ont aussi suivi les formations en ligne et participé et à divers échanges faisant naître de nouvelles collaborations.

Principaux résultats :

- 109 jeunes (dont 53% de filles) ont suivi des cours d'improvisation et de danse renforçant leur confiance en soi, leur créativité et leurs compétences sociales.
- De plus, 51 danseurs·euse·s appartenant à 16 troupes de danse dans 8 villes différentes, ont suivi une formation afin de pouvoir donner des cours de danse à des enfants de différents groupes d'âge.
- 10 responsables d'associations ont été formé sur la promotion-médiatisation de leurs activités.

Le projet soutenu par Vivaqua et mis en œuvre par Ma'an a permis de réhabiliter des installations sanitaires dans des écoles de la Vallée du Jourdain (situées en zone C, sous contrôle civil et militaire israélien). Les toilettes étaient devenues insalubres avec le temps, avec pour conséquence que ni les enfants ni les enseignant·e·s n'osaient plus les utiliser. Certains points d'eau et réservoirs d'eau potable étaient manquants. On notait aussi l'inaccessibilité de certaines toilettes pour les personnes souffrant de handicap.

QUELQUES CHIFFRES



Avec l'appui de la DGD, Solsoc et ses partenaires, MA'AN et PAC ont appuyé **30 comités de jeunes à Gaza**. Ces jeunes ont imaginé, mis en œuvre et évalué **21 réunions de concertation, 5 grandes actions collectives, 5 journées de bénévolat et 2 campagnes** de sensibilisation.

En Cisjordanie, **38 initiatives à finalité sociale, politique, environnementale ou économique** ont été conçues, mises en œuvre et évaluées par les jeunes, avec le soutien des **6 organisations communautaires**.



Un camp d'été rassemblant **70 jeunes** dont, pour la première fois, **35 venant d'Israël et de Jérusalem**, a été organisé. Un événement similaire a été organisé à Jéricho pour les étudiants : **32 étudiants venant de 9 universités dans 8 districts différents**, dont certains en Israël, y ont pris part.

Principaux résultats :

- Ma'an, en collaboration avec le Ministère de l'Education, a identifié 7 écoles dont la situation au niveau des équipements WASH était mauvaise et y ont réalisé des travaux.
- 14 sessions de sensibilisation à l'hygiène personnelle ont été organisées pour les élèves. Il·elle·s ont pris conscience de l'importance de l'hygiène personnelle et du maintien des équipements propres et en bon état, afin d'en garantir leur durabilité. L'évaluation réalisée a donné lieu à des commentaires très positifs, des élèves, des enseignant·e·s et des directions d'école, témoignant de l'impact positif immédiat de ce projet sur leur qualité de vie.



12 initiatives d'économie sociale et solidaire, principalement dans le domaine agricole, représentant **111 coopérant·e·s**, ont été appuyées par le programme. Elles ont reçu un appui matériel, financier et technique, ont été mise en contact avec d'autres IESS (réseautage, échanges de pratiques), ont eu accès à des formations et à des débouchés commerciaux (marchés locaux, etc.).





TÉMOIGNAGE

Adeen Thafer, 29 ans, originaire de Tulkarem :

« Je suis membre de l'association Al-Awda de Tulkarem où je suis devenue coordinatrice pour le programme, avec le soutien de Ma'an et PAC. Au départ, je participais uniquement aux activités, mais grâce aux différents espaces d'échanges et de formation, j'étais de plus en plus active, jusqu'à devenir animatrice et formatrice. J'anime, par exemple, des débats entre jeunes aux niveaux régional et national sur diverses questions de société. Je coordonne beaucoup d'activités et d'événements, ainsi que des campagnes de sensibilisation avec et pour les jeunes. On essaie de porter ces campagnes au niveau national, en se coordonnant avec d'autres associations.

Je trouve que le programme aide à consolider le travail communautaire authentique et les valeurs nationales, d'une façon accessible à tous. J'ai pu me lancer dans cette initiative assez facilement, tout en restant fidèle à moi-même. Je suis convaincue que les initiatives collectives ont un impact positif sur l'évolution des sociétés. J'ai de nombreux exemples à partager qui le confirment et qui m'encouragent à poursuivre mon engagement. De plus, le fait que je sois une femme me pousse à tout donner, en particulier pour défendre nos droits. C'est notre devoir à toutes, de soutenir les femmes opprimées, indépendamment de notre éducation, des circonstances ou des expériences que nous avons traversées. »

5/SOLSOC EN BELGIQUE

1. UN PROGRAMME COMMUN AVEC FOS ET IFSI

MOBILISATION ET PLAIDOYER

En Belgique, le programme commun mené au sein du Cadre Stratégique Commun (CSC) Travail décent avec FOS et IFSI se poursuit. Notre comité de pilotage s'est régulièrement réuni pour assurer la complémentarité de nos actions auprès de nos publics respectifs et d'envisager de nouvelles opportunités de synergies au fil du programme. Dans ce cadre, IFSI cible la mouvance syndicale liée à la FGTB au niveau fédéral, FOS s'occupe des entités régionales de la FGTB/ABVV et la mouvance socialiste néerlandophone. Solsoc cible les mêmes acteurs du côté francophone.

Outre la mise en œuvre du programme sur le terrain belge, 2021 a été une année dense, car elle signifiait la fin de 5 années de programme, et notamment la mise en route d'une évaluation finale externe de fin de programme qui verra ses résultats pour le mois de juin 2022, et qui est conduite par ACE Europe. Cette évaluation portera sur les différents critères du CAD (efficacité, pertinence, efficacité, durabilité) en se focalisant notamment sur différentes études de cas : les mobilisations et interpellations sur la Colombie et la campagne « La protection sociale est un droit ».

2021 a aussi été l'année d'identification commune du programme 2022-2026. Le processus a été entamé dès début 2021 et s'est poursuivi jusqu'en juillet, à la remise de notre programme à la DGD. Globalement, ce programme s'inscrit dans la continuité du programme 2017-2021 : les publics auxquels le programme s'adresse restent les mandataires socialistes aux différents niveaux de pouvoir, l'ABVV-FGTB, Solidaris – Socialistische mutualiteit, l'associatif socialiste francophone et néerlandophone. Les stratégies mises en œuvre pour que ces publics

s'emparent plus des thématiques internationales resteront similaires. La principale différence par rapport au programme précédent réside dans la fusion des deux objectifs « mobilisation » et « plaidoyer » en un seul, ce qui concrétise ce que le service mobilisation politique et citoyenne tentait de plus en plus de développer en intégrant un maximum les stratégies : on développe des contenus et outils qui sont ensuite déclinés pour répondre aux besoins et préoccupations d'un groupe cible spécifique.

Le programme en Belgique s'inscrit également au sein du Cadre Stratégique Commun (CSC) Belgique qui rassemble tous les acteurs belges de l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire (ECMS). Dans ce cadre, nos organisations ont pris part au parcours collectif d'apprentissage « Le Sud dans le Nord » portant sur la décolonisation et la diversité dans les ACNG. Nous avons également pris part au processus de définition du nouveau CSC Belgique 2022-2026, dans lequel nos organisations s'inscrivent.

En 2021, Solsoc, FOS et IFSI se sont activement inscrites dans la campagne sur le devoir de vigilance coordonnée par le CNCD-11.11.11 et 11.11.11. C'est dans ce cadre que nous avons lancé une étude sur le devoir de vigilance vu par nos organisations partenaires colombiennes. Cette étude a été menée par Frédéric Thomas, chargé d'étude au CETRI. Les résultats de ce travail mené de front avec les organisations partenaires colombiennes seront largement diffusés en 2022 lors du lancement public de la campagne et devraient contribuer au travail de plaidoyer de Solsoc, FOS et IFSI, de leurs partenaires colombiens et des plateformes dont ils font partie aux niveaux national et international.

2. LA MOBILISATION



NOTRE STRATÉGIE

En Belgique, Solsoc relaie les préoccupations et les revendications des organisations partenaires à l'international. C'est ensemble qu'ils se proposent de mobiliser le public belge et européen sur les enjeux internationaux pour un développement solidaire et durable. L'ONG mène un travail d'information et de mobilisation du public belge en partenariat avec d'autres organisations progressistes qui partagent ses valeurs politiques et philosophiques de

solidarité et de justice sociale. Ces organisations sont : la FGTB, l'UNMS - Solidaris, les FPS, le MJS, PAC, le CEPAG, le CNCD-11.11.11, ainsi que d'autres organisations de la société civile belge concernées par la solidarité internationale. Solsoc met à disposition de son public différents supports de sensibilisation pour présenter les enjeux du Travail décent et les actions de ses partenaires internationaux (articles de presse, outils d'animation, documents audiovisuels, conférences-débats, webdocumentaires interactifs, capsules vidéo, etc.).

QUELQUES CHIFFRES



LE CONTEXTE

Les collaborations avec l'associatif socialiste montent en puissance en 2021, en particulier suite à la volonté de l'associatif de se concerter de plus en plus, en particulier en amont des campagnes, qui portent parfois sur les mêmes thématiques. Ainsi, des réunions de concertation avec le PAC, le CEPAG, les FPS et Solsoc ont lieu et ont abouti à l'organisation d'une première journée d'échange et de partage des différents campagnes et outils portés par nos organisations à l'ensemble des équipes, animateurs et formateurs régionaux sur le thème de la sécurité sociale. Ces collaborations devraient prendre de l'ampleur durant le programme 2022-2026.

En 2021, les partenaires belges sont aussi de plus en plus associés à des processus de plaidoyer, en particulier Solidaris, la FGTB-HORVAL et la Centrale Générale-FGTB. Ils co-signent avec

Solsoc, FOS et IFSI des communiqués de presse, des lettres ouvertes et autres courriers de revendications, notamment sur les questions de protection sociale (en particulier pour la mise en place d'un fonds mondial pour la protection sociale) et de défense des droits humains en Colombie. Cela démontre l'intérêt de nos partenaires belges à soutenir nos partenaires internationaux, mais cela rend surtout les processus de plaidoyer plus efficaces.

2021 marque malheureusement aussi le prolongement de la crise de la Covid-19 et des mesures sanitaires. Ainsi, une grande partie des activités reportées en 2020 et prévues en 2021 n'ont pu se mettre en place, en particulier les activités et stratégies de rencontre d'acteurs belges et du réseau des partenaires internationaux de Solsoc (les missions au Maroc ou en Palestine). Il est néanmoins prévu de les concrétiser dans le courant du programme 2022-2026.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN 2021

NOS COLLABORATIONS AVEC LES MÉDIAS DE LA MOUVANCE SOCIALISTE

En collaboration avec ses partenaires internationaux, Solsoc a rédigé une série d'articles sur ses thématiques et sur ses campagnes liées au genre, au travail décent et à la protection sociale. Ces articles ont principalement été diffusés dans des médias de la mouvance socialiste (magazines, sites internet, réseaux sociaux) ainsi que sur les supports propres de Solsoc.

Quelques articles diffusés dans le magazine « Femmes Plurielles » (FPS) :

- « La protection sociale universelle pour protéger chacun-e d'entre nous » publié dans le numéro de mars.



QUELQUES CHIFFRES

23

articles publiés dans les médias de la mouvance socialiste

684



Au moins **684 personnes** ont participé à des actions de solidarité internationale (co)-organisées par Solsoc.

- « RDC : PASCO aux côtés des hommes qui ont des relations sexuelles avec les hommes (HSH) et des personnes transgenres » publié dans le numéro de juin.
- « Sénégal : les mutuelles, rempart contre la précarité » + « Solsocks, un orteil d'honneur aux inégalités ! » publiés dans le numéro septembre.
- « Au Maroc, les femmes construisent leur avenir » publié dans le numéro de décembre.
- 2 analyses diffusées par les FPS : « Pour que cesse la criminalisation des personnes LGBT »

et « La protection sociale pour tout·e·s, une priorité ravivée par le COVID-19 ».

Le **magazine de Solidaris Mons Wallonie Picarde** a relayé 3 articles de Solsoc en juin et septembre : Un premier sur la campagne « La protection sociale est un droit », un article sur les mutuelles de santé du Sénégal et un sur la campagne des Solsocks.

Le **magazine Pro J de ProJeunes** a relayé 2 articles de Solsoc : « La protection sociale universelle pour protéger chacun d'entre nous » et « 1er mai 2021, une Fête du Travail à l'heure du Coronavirus ».



Solsoc a contribué à une édition de la **newsletter « Brisons le Mur »** de la Centrale Générale FGFB. Une série d'articles sur la situation syndicale en Palestine et sur la campagne protection sociale a également été publiée sur le site internet de la CG FGFB.

Enfin, l'article « **Un Fonds mondial pour la protection sociale, soutenu par la Belgique ?** », un courrier portant sur la répression brutale des manifestations en Colombie et une lettre ouverte adressée au président colombien et co-signée par le co-président de la FGFB-HORVAL et Solsoc ont été publiés sur le site internet de la FGFB Horval.

Enfin, Solsoc a réalisé deux **capsules vidéo dans le cadre de la campagne « La protection sociale est un droit »** en faisant un focus sur la santé et sécurité au travail en Palestine et sur les mutuelles de santé au Sénégal. Ces deux capsules ont été largement diffusées sur les supports en ligne des différents partenaires belges.

SOLSOC ET L'ASSOCIATIF SOCIALISTE

2021 aurait dû voir se concrétiser l'échange entre les FPS et AFAQ au Maroc, qui avait été reporté en 2020 suite au confinement. Malheureusement, la situation sanitaire ne l'aura pas permis et l'échange est une nouvelle fois reporté. Cela n'a pas empêché les collaborations entre Solsoc et les FPS de se poursuivre, notamment via les outils de communication ou la participation commune à la journée inter-associations de septembre 2021.

Les relations entre Solsoc et Présence et Action Culturelle (PAC) se sont resserrées. Notamment à travers la co-création d'un outil : « **Le téléphone portable, un outil post-colonial – Le jeu de la ficelle** » qui permet de mettre en lumière les liens qui relient les acteurs d'un système. L'outil remet en question l'histoire coloniale belge et interroge la relation entre la Belgique et le Congo, à travers l'exploitation des ressources et des populations en RDC. Pour ce faire, l'outil prend comme point



de départ le téléphone portable et propose aux participant·e·s de tisser des liens entre cet objet particulier et les filières d'extraction, et d'exportation des minerais qui rendent possible sa fabrication depuis le Congo. Solsoc et PAC ont également collaboré à travers deux projections-débats du documentaire « Bigger Than Us » à Mons et à Bruxelles.

SOLSOC ET LE SYNDICAT

Solsoc et la Centrale Générale FGFB sont engagés depuis plusieurs années autour du partenariat avec la PGFTU (Fédération des syndicats de Palestine). La régionale de Namur de la Centrale Générale parraine le projet, et est impliquée dans la défense des droits des palestinien·ne·s. Cette régionale mobilise des militant·e·s à différents moments clés de l'année (tournoi de foot, festival des Solidarités...). De plus, la régionale envoie régulièrement des militant·e·s en mission en Palestine afin d'être confronté·e·s aux réalités sur place, et de rencontrer le syndicat PGFTU. Ce type de voyage a pour ambition de susciter chez les délégués l'envie d'organiser au sein de leur régionale des événements, moments, de sensibilisation de leurs pairs. Une mission de ce type est reportée depuis 2020 et devrait se concrétiser en 2023. En 2021, une édition de la newsletter « Brisons

le Mur » a été envoyée au public de militants de la Centrale. La Centrale Générale est également demandeuse de co-créditer des outils de sensibilisation pour mobiliser les délégués, c'est pourquoi une exposition a été réalisée par Solsoc et la CG FGTB à partir des photographies de Véronique Vercheval qui présente les conditions dans lesquels évoluent des travailleurs palestiniens dans les carrières de pierre. « **Palestinian Workers** » sera diffusée à partir de 2022.

Avec la FGTB Bruxelles et IFSI, Solsoc a co-organisé un webinaire portant sur la protection sociale à partir de la campagne « **la protection sociale est un droit – pas un privilège** » le 23 mars 2021. Lobé

Cissokho, coordinatrice du réseau des mutuelles de santé Oyofal Paj au Sénégal, organisation partenaire de Solsoc, est intervenue à cette occasion. Le 1er mai, la FGTB Bruxelles a également invité Solsoc et IFSI pour intervenir lors de leur édition virtuelle du 1er mai.

Enfin, Solsoc s'est également mobilisé lors de différents événements en collaboration avec la FGTB et l'associatif socialiste, notamment lors des « **Nuits Solidaires** » l'édition revue des Solidarités, aux côtés de la FGTB Wallonne, du CEPAG et de PAC en présentant la campagne « **La protection sociale est un droit – pas un privilège** ».



Les Nuits Solidaires, stand Solsoc FGTB Wallonne & CEPAG. Présentation de la campagne « **La protection sociale est un droit – pas un privilège** » / © Solsoc 2021



3. LE PLAIDOYER POLITIQUE

NOTRE STRATÉGIE

Parce que le monde ne changera pas si des politiques sociales, économiques et financières plus justes ne sont pas mises en œuvre, Solsoc mène un travail d'interpellation des décideur·euse·s politiques belges et européen·ne·s afin de relayer les revendications et préoccupations de ses organisations partenaires dans les pays d'intervention, en particulier en ce qui concerne la Colombie, la Palestine et l'Afrique Centrale où l'ONG intervient. Afin de donner davantage de poids à son action politique, Solsoc travaille en étroite collaboration avec ses partenaires FOS et IFSI au sein du Cadre Stratégique Commun (CSC)

Travail décent. Solsoc intègre également des plateformes de plaidoyer aux côtés d'autres ONG et de mouvements sociaux belges. Ces collaborations, en matière d'expertise et de plaidoyer, au sein de plateformes et groupes de travail permettent d'inscrire les actions de l'organisation sur le long terme, sur des thématiques porteuses et pertinentes, de relayer les préoccupations et le travail de ses partenaires internationaux et de contribuer de manière réactive aux travaux des parlements et des gouvernements. En effet, la stratégie de plaidoyer de Solsoc vise principalement à nourrir le travail politique de mandataires socialistes aux différents niveaux de pouvoir.

QUELQUES ACTIONS POLITIQUES NOURRIES PAR SOLSOC ET SES PARTENAIRES

UNE COLLABORATION SOUTENUE AVEC LES MANDATAIRES SOCIALISTES

Solsoc collabore avec les mandataires socialistes afin que ceux-celles-ci plaident en faveur de l'intégration de l'Agenda du travail décent dans les politiques de coopération de la Belgique, veillent à ce que les décideur·euse·s politiques défendent le droit international, la démocratie, les droits humains, les droits des travailleur·euse·s et la protection sociale dans les pays où Solsoc intervient. De manière transversale, Solsoc se mobilise pour que les mandataires encouragent la prise en compte des questions de genre et la protection de l'environnement dans les politiques de développement et les politiques extérieures. Des informations transmises par Solsoc et ses partenaires internationaux sont régulièrement utilisées par les mandataires pour orienter leurs positionnements et nourrir leur travail parlementaire : proposition de résolutions, amendements, questions parlementaires, etc.

En 2020, la pandémie avait limité l'organisation d'activités publiques mobilisant les parlementaires. La mission parlementaire en Colombie prévue en 2020 et reprogrammée en 2021 a encore été repoussée du fait du contexte sanitaire. Malgré tout, le travail de collaboration avec les parlementaires et plusieurs acteurs politiques clés a été très soutenu et rythmé par une l'actualité de nos pays d'interventions.

DEVOIR DE VIGILANCE : « STOP BUSINESS IMPUNITY ! »

Depuis 2020, Solsoc s'investit activement sur la question du devoir de vigilance au sein de coalition Corporate Accountability, regroupant des ONG et syndicats mobilisés pour que les entreprises respectent les droits humains et environnementaux dans leurs chaînes de valeurs. Solsoc a participé aux différentes actions et relayé les messages de plateformes et groupes

de travail sur le devoir de vigilance dont elle est membre.



Cette mobilisation s'est inscrite dans un momentum favorable. En effet, en Belgique, à différents niveaux de pouvoir (déclaration de politiques régionales wallonnes, bruxelloises et flamandes), il a été démontré une volonté manifeste de voir un encadrement international sur les entreprises et les droits humains. Dans l'accord de gouvernement, la Belgique s'engage « à participer activement et de manière constructive aux négociations sur la future convention des Nations unies sur les entreprises et les droits

de l'Homme ». En décembre 2020, le Parlement fédéral a adopté une résolution portée notamment par le député socialiste Christophe Lacroix, qui appelle le Gouvernement à prendre des mesures concrètes pour soutenir ce processus de négociations aux Nations Unies.

L'année 2021 a ainsi été rythmée par des communications et des rencontres, débouchant sur des initiatives législatives importantes :

- Le 14 janvier : Un vote en plénière à la Chambre a permis l'adoption d'une résolution portée notamment par les députés Malik Ben Achour (PS) et Samuel Cogolati (écolo), visant à soutenir un Traité contraignant des Nations Unies sur les "Entreprises et droits de l'Homme" ainsi qu'une initiative européenne sur le devoir de vigilance.
- Le 15 janvier : Rencontre entre la coalition Corporate Accountability et le cabinet de Pierre-Yves Dermagne, Ministre du Travail et de l'Économie en présence de représentant·e·s du SPF Économie. Les participant·e·s ont abordé la question d'une proposition d'une loi belge sur le devoir de vigilance. Dans ce cadre, Solsoc a effectué une présentation sur

les initiatives liées au devoir de vigilance aux niveaux international (UN), européen et belge.

- Le 4 février 2021 : Les ministres socialistes, Meryame Kitir pour la Coopération au développement et Pierre-Yves Dermagne pour l'Économie et le Travail, ont reçu une lettre de la part de 60 entreprises demandant un cadre juridique au gouvernement fédéral sur le devoir de vigilance.
- Le 22 avril : Suite à une collaboration soutenue entre la coalition Corporate Accountability et le Groupe PS à la Chambre, une proposition de loi instaurant un devoir de vigilance a été prise en compte. Cette étape a été accueillie favorablement par les syndicats et ONG mobilisés, dont Solsoc, tout en souhaitant qu'elle aboutisse à un résultat le plus ambitieux possible.
- Le 24 avril : Solsoc a participé, aux côtés de membres de la coalition Corporate Accountability, à l'action publique symbolique « StopBusinessImpunity » le 24 avril 2021 sur la place de la Monnaie à Bruxelles. Une journée de commémoration de l'effondrement du Rana Plaza qui a fait plusieurs centaines de victimes, ouvrier·e·s du secteur textile.



- Solsoc a relayé plusieurs communications et actions virtuelles de la plateforme ACHACT sur le devoir de vigilance dans l'industrie textile.
- Dans le cadre du numéro de Solscoop de septembre-octobre-novembre 2021, dédié au devoir de vigilance, le parlementaire socialiste Christophe Lacroix, initiateur et cosignataire de la proposition de loi belge pour le devoir de vigilance, a été interviewé sur son engagement autour de ces enjeux sociétaux.

Nos partenaires ne sont pas restés en reste de cette forme de mobilisation en faveur du devoir de vigilance. L'année 2021 a vu le lancement par FOS, IFSI et Solsoc d'une étude sur le devoir de vigilance vu par nos organisations partenaires colombiennes. Cette étude, menée par Frédéric Thomas, chargé d'étude au CETRI, a été lancée dans l'objectif d'analyser à quelles conditions, et en fonction de quels moyens, des cadres légaux contraignants sur le devoir de vigilance peuvent constituer un outil efficace aux mains des acteur·rice·s colombien·ne·s pour imposer le respect des droits humains et de l'environnement. Les résultats de ce travail mené de front avec les organisations partenaires colombiennes devraient être présentés en 2022 et contribuer au travail de plaidoyer de Solsoc, FOS, IFSI, de leurs partenaires colombiens et des plateformes dont ils font partie aux niveaux national et international.

En décembre 2021, dans le cadre du séminaire international des partenaires de Solsoc, plusieurs présentations et échanges ont permis d'aborder les différentes stratégies et synergies qui pourraient être menées par les partenaires internationaux au cours du programme 2022-2026.

PROTECTION SOCIALE : UNE AVANCÉE BELGE VERS UN FONDS MONDIAL

Fin 2020, FOS, Solsoc et IFSI avaient lancé la campagne « la protection sociale est un droit, pas un privilège ! ». Cette campagne a continué de

rassembler les énergies du service Mobilisation citoyenne et politique en 2021 puisqu'elle consiste à la fois à conscientiser nos publics et à plaider pour un engagement fort des décideurs belges en faveur de la protection sociale dans la coopération au développement, notamment en appuyant la création d'un Fonds mondial de protection sociale.

Au cours de l'année, 2 capsules vidéo ont été réalisées pour expliquer des aspects concrets de la protection sociale : une sur la santé et la sécurité au travail en Palestine à travers le cas de la PGFTU et des travailleurs du secteur de la pierre; l'autre sur les mutuelles de santé au Sénégal. Ces capsules ont été diffusées sur les réseaux sociaux de Solsoc et envoyées à nos partenaires en Belgique.

En ce qui concerne les aspects de plaidoyer, les actions ont eu lieu à différents niveaux :

- Au mois de juin : une analyse a été rédigée sur la protection sociale, diffusée parmi les partenaires belges et envoyée aux députés socialistes.
- Au mois d'octobre : Solsoc a coordonné la rédaction d'un document de position conjoint avec FOS, IFSI et Solidaris sur la création d'un Fonds mondial de protection sociale, qui a été envoyé aux députés socialistes.
- Le 26 octobre : Des auditions ont eu lieu à la Chambre au sujet de la proposition de résolution pour la création d'un Fonds mondial de protection sociale (déposée en décembre 2020 par Malik Ben Achour). Lobé Cissokho, coordinatrice du Réseau Oyofal Paj, partenaire de Solsoc au Sénégal, a été auditionnée par Zoom et elle a pu faire passer le message de l'importance des mutuelles de santé dans la protection sociale.
- Entre octobre et décembre : Solsoc a participé à l'élaboration d'amendements à la même proposition de résolution, en direct avec le groupe PS à la Chambre mais aussi en coordination avec



les membres du Groupe de Travail Protection Sociale, qui a travaillé conjointement sur des amendements et ensuite relayé les propositions aux différents partis signataires (PS, Vooruit, Ecolo et CD&V), qui les ont reprises presque telles quelles. Une nuance importante a été apportée au texte final : la Résolution fait explicitement référence, non plus à un Fonds Mondial mais à un instrument récemment lancé par les Nations Unies, le Global Accelerator for Jobs and Social Protection. Il faudra continuer à suivre la forme que prendra ce dernier et à plaider pour l'aspect de création d'emplois n'éclipse pas l'attention et les budgets qui devrait être consacrés à la mise en place et au renforcement de systèmes nationaux de protection sociale dans les pays à bas et moyens revenus.

Pour rappel, une grande partie du travail de plaidoyer mené par Solsoc sur la protection sociale se fait à travers la participation active au Groupe de Travail Protection sociale (GT PS) et au dialogue belge Universal Social Protection 2030 (USP2030). En effet, Solsoc assure depuis plusieurs années avec WSM le co-lead du GT PS, rassemblant les principalement les organisations du CSC Travail décent. Ce groupe se réunit en moyenne tous les trimestres pour échanger des informations et se concerter sur des actions communes de plaidoyer en matière de protection sociale (en 2021, les réunions ont eu lieu les 08/03, 28/06, 26/10 et 30/11).

Le GT PS est à la base, avec la DGD, de la création en 2018 du dialogue belge USP2030. Solsoc, WSM et la DGD constituent donc le comité de suivi du dialogue, qui a été assez actif en 2021 :

- Le comité de suivi s'est réuni en règle générale toutes les 2 semaines.
- Comme le dialogue est assez large, rassemblant des organisations de la société civile, des SPF comme la DGD, le SPF sécurité sociale, le SPF Emploi, ainsi que des académiques et parfois le cabinet de la ministre Kitir, le travail en plénière est compliqué. Il a donc été décidé de lancer différents sous-groupes, dont les deux vraiment effectifs sont le groupe « Orientations politiques » et le groupe « Organisation conférence ».
 - Le groupe Orientations politiques a réalisé un travail conjoint sur une note d'input sur les orientations politiques à prendre par la coopération belge en matière de protection sociale. La DGD a repris cette note et l'a envoyée le 26/05 au cabinet Kitir qui a adopté ces orientations et en a fait une communication officielle aux portes diplomatiques, le 07/10, au nom de la Ministre.
 - Le groupe Organisation conférence a planché sur une grande conférence avec invités de haut rang, des partenaires internationaux et la participation de la



Rassemblement en soutien aux manifestants Colombiens, place du Luxembourg (Bruxelles) / © Solsoc 2021

Ministre Kitir. Celle-ci était d'abord prévue en novembre 2021, puis en raison des consignes sanitaires, a été reportée à février 2022, puis au 17 mai 2022.

COLOMBIE : 5 ANS DES ACCORDS DE PAIX, QUELS DROITS POUR LES COLOMBIEN-NE-S ?

L'année 2021 a été marquée par les 5 ans des accords de paix signés le 26 septembre 2016 entre la guérilla, les FARC-EP et le gouvernement colombien. Malgré ce pas vers la paix après 50 ans de conflits, les violences et persécutions contre les leader·euse·s sociaux·ales continuent. Entre le début de l'année 2021 et septembre selon l'organisation colombienne INDEPAZ, 116 leader·euse·s et défenseur·euse·s des droits humains ont été agressé·e·s, 69 massacres ont fait 249 victimes, 36 signataires des Accords de paix ont été assassiné·e·s.

En avril 2021, Solsoc et ses partenaires en Colombie et en Belgique se sont fortement mobilisés suite à la répression par le gouvernement

d'Ivan Duque de manifestations menées pour dénoncer des problématiques structurelles (accords de paix, accès à la santé et à l'éducation, revenu de base). Les organisations de la société civile ont dénombré des milliers de victimes de violences commises par les forces de sécurité.

- Le 7 mai : Solsoc, FOS, IFSI, la FGTB fédérale, la FGTB Centrale générale et la FGTB-HORVAL ont adressé le 7 mai 2021, un courrier à la ministre des Affaires étrangères et à la ministre de la Coopération au développement, concernant la répression brutale des manifestations en Colombie.
- Plusieurs questions parlementaires sur la situation en Colombie ont été adressées par les députés socialistes Malik Ben Achour et Christophe Lacroix, à la Ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès, au niveau fédéral et par la parlementaire socialiste wallonne Gwenaëlle Grovonius, au Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.

- En juin : Une « proposition de résolution visant à faire cesser la répression à l'égard des manifestants en Colombie et concernant la protection des syndicalistes et des défenseurs des droits humains » présentée par le député socialiste Christophe Lacroix, a été prise en considération le 2 juin 2021, à la Chambre des représentants. Ce texte a bénéficié des contributions de Solsoc et de ses organisations partenaires en Colombie et en Belgique par le biais de notes écrites et d'échanges avec le Groupe PS à la Chambre.

- En août : Solsoc, FOS et la FGTB-HORVAL ont adressé une lettre ouverte au Président Yvan Duque, transmise à plusieurs responsables politiques et parlementaires belges pour exprimer leurs vives inquiétudes concernant la situation des droits humains en Colombie. Les cas de plusieurs syndicalistes travaillant pour des compagnies connues comme Nestlé et AB Inbev menacés ou assassinés relayés tout au long de l'année par FOS, Solsoc, IFSI et la FGTB Horval ont aussi été mentionnés.

- Le 24 novembre : Dans le cadre de la campagne « Mobilisez-vous pour leurs droits, ils sont aussi les vôtres » menée par les organisations partenaires colombiennes de FOS, IFSI et Solsoc, un forum international virtuel s'est tenu afin de faire un état des lieux des droits humains en Colombie. Le parlementaire socialiste Christophe Lacroix y a participé pour présenter son travail parlementaire autour du devoir de vigilance en le mettant en relief avec la situation des droits humains en Colombie.

PALESTINE : UN PLAIDOYER RENFORCÉ PAR LES ORGANISATIONS PARTENAIRES PALESTINIEN-NE-S

Dans le cadre du plaidoyer sur la Palestine, la collaboration avec nos partenaires palestinien·e·s a été renforcée. Des réunions de plaidoyer entre Solsoc et le partenaire MAAN ont été organisées afin d'avoir un état des lieux de la situation et

envisager les messages à transmettre auprès des parlementaires au niveau fédéral. De ces échanges sont ressortis une note de plaidoyer consolidée par le partenaire MAAN sur le blocus de Gaza comprenant des informations clés sur la situation à Gaza, des données issues de rapports d'agences des Nations Unies (CNUCED, OCHA) et des informations sur la situation sociale, économique et sanitaire.



- Fin mars : La note de plaidoyer a été transmise à la collaboratrice du Groupe PS à la Chambre, Géraldine Georges, afin d'alimenter un texte de résolution visant la levée du blocus de Gaza.

- Le 9 avril : Le parlementaire socialiste Malik Ben Achour a présenté la proposition de résolution. Celui-ci avait précédemment adressé une question orale à la Ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès sur les soins médicaux apportés à la population de Gaza sur base des informations qui lui avaient été transmises.

- Ces informations rassemblées sur Gaza en collaboration avec nos partenaires palestinien·ne·s ont notamment été présentées par Solsoc dans le cadre d'un groupe de travail

sur la Palestine organisé par l'IEV réunissant des parlementaires de différents niveaux de pouvoir, des représentant·e·s de cabinets ministériels et diplomates socialistes et des organisations de la société civile telles que l'ABP. Ce groupe de travail a été l'occasion d'aborder la question des sanctions à l'égard d'Israël, qui ont été reprises par la suite dans des communications du PS.

- En mai 2021 : Par le biais d'un communiqué de presse, Solsoc a dénoncé de l'intensification des provocations, de l'oppression et des agressions par les colons et les forces de l'occupation israélienne. Des tensions ravivées par des incursions de la police israélienne dans la mosquée d'Al Aqsa, un des principaux lieux saints de l'Islam et des menaces d'évictions illégales de plusieurs familles palestiniennes au profit de colons israélien·ne·s. Durant cette période, les médias palestiniens ont reporté 26 décès et plusieurs centaines de blessé·e·s suite à des bombardements sur Gaza. Dans cette communication, Solsoc aux côtés de ses organisations partenaires palestiniennes a appelé le gouvernement belge à prendre des mesures concrètes pour faire respecter le droit international et les droits humains par Israël, et à établir une liste de sanctions, y compris économique contre la politique d'annexion des territoires palestiniens.

- Le 26 mai : Le PS a déposé une proposition de résolution demandant un cessez-le-feu dans les Territoires occupés de Palestine et en Israël, l'arrêt immédiat de l'annexion de Jérusalem et l'arrêt des expulsions de familles palestiniennes de Jérusalem-Est. Le texte, porté par le député socialiste Malik Ben Achour, a été pris en considération le jeudi 3 juin au Parlement Fédéral. Il a été signé par les députés socialistes, André Flahaut (PS), Christophe Lacroix (PS), Ahmed Laaouej (PS), Jean-Marc Delizée (PS), Vicky Reynaers (Vooruit).

- Dans le cadre du processus parlementaire, des auditions de différents acteurs clés autour du

texte de résolution, ont été annoncées par le PS à la Chambre en décembre 2021, Solsoc a soumis au Groupe PS à la Chambre le nom de M. Wesam Ahmad, défenseur des droits humains et membre de l'ONG Al-Haq sur conseil de son organisation partenaire en Palestine, MAAN. M. Wesam Ahmad a été auditionné le 18 janvier 2022.

RD CONGO : UNE PARTICIPATION CONTINUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA VIE POLITIQUE



En RD Congo, l'année 2021 a été marquée par le début de la préparation des élections prévues en 2023, notamment à travers la nomination du président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Denis Kadima, considéré comme proche de Tshisekedi, était loin de faire l'unanimité. À partir de septembre 2021, la société civile non confessionnelle, réunie au sein du Cadre de Concertation National de la Société Civile (CCNSC-RDC) dirigée par Danny Singoma, a tenté de trouver une conciliation et tenter de rassurer la population. Sa position était que le processus électoral ne devait plus être retardé et que la nomination des animateurs de la CENI devait être acceptée.

Le CCNSC-RDC demandait par ailleurs l'évolution de la CENI vers sa dépolitisation complète (ce qui implique une modification de la Loi électorale), la participation active de la société civile dans le processus de révision de la Loi électorale, la mise en place d'un code de bonne conduite des membres de la CENI et leur renforcement, la publication le plus rapidement possible d'un calendrier prévoyant les étapes du processus dont l'actualisation du fichier électoral non conditionnée au recensement, la préparation des stratégies d'observation et de surveillance du processus électoral par la société civile, l'attention constante quant au risque de tensions et de conflits pré et post-électorales (conflits tribaux ou liés au militantisme).

Que ce soit en termes de paix et de sécurité (l'état de siège déclaré en Ituri et au Nord-Kivu, le plan de retrait de la MONUSCO), de transparence dans la gestion des ressources naturelles, d'extension de la protection sociale, la société civile qui dispose de fortes expertises, a continué de demander de pouvoir participer activement aux différentes stratégies de surveillance et de renforcement de capacités.

Rencontre avec Danny Singoma sur la thématique des élections en RDC / © Solsoc 2021



Pour pouvoir relayer ces messages au mieux auprès des mandataires socialistes belges, Solsoc a organisé différentes rencontres :

- Le 27 mai : Une réunion a eu lieu par Teams avec Danny Singoma, Solsoc et le conseiller du cabinet Dermagne, Philippe Detheux.
- Le 16 septembre : Une réunion a eu lieu par Teams entre Solsoc et les partenaires CENADEP, PRODDDES et DIOBASS, permettant de rassembler et structurer les informations sur les sujets mentionnés ci-dessus.
- Les 25 et 26 octobre : Danny Singoma était à Bruxelles, nous nous sommes réunis avec lui pour étoffer les informations et messages clés et avons organisé différentes rencontres afin d'informer plusieurs personnes des derniers éléments du contexte politique en RDC et de l'analyse qu'en font Solsoc et ses partenaires: Une rencontre avec les collaborateurs du Groupe PS à la Chambre (Géraldine Georges et Maxime Leclercq), un lunch avec André Flahaut (député PS) et un petit déjeuner avec la députée wallonne Gwénaëlle Grovionius, Michel Luntumbwe du GRIP et Fabrice Sprimont du WBI.

4. LA COMMUNICATION

Alors que l'année 2020 avait été caractérisée par une communication de crise, en raison de la pandémie de Covid-19 qui saturait régulièrement l'espace médiatique, 2021 a été l'occasion pour Solsoc de repenser son approche, de diversifier ses canaux de communication digitaux et de mettre en place une nouvelle stratégie de contenus. Enfin, avec le retour progressif des événements et des mobilisations sur le terrain, elle a développé l'usage de la photographie pour ses différents projets communicationnels web et papier. La campagne pour une protection sociale universelle portée par Solsoc, FOS et IFSI, lancée au dernier trimestre 2020 a été poursuivie en 2021.

NOTRE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

La communication de Solsoc a plusieurs objectifs stratégiques :

- Développer la notoriété de l'association auprès de ses publics cibles.

- Visibiliser son action politique en diffusant principalement les messages de plaidoyer des organisations partenaires de Solsoc à l'international, par le biais de différents canaux de communication.
- Soutenir la stratégie de mobilisation en Belgique qui cible les publics des partenaires de Solsoc en Belgique, principalement issus de la mouvance progressiste.
- Soutenir la récolte de fonds en concevant et diffusant des campagnes, et des supports visuels et audiovisuels adaptés aux publics cibles.

NOUVEAUX CANAUX DE COMMUNICATION

Plusieurs canaux de communication ont été développés au cours de l'année 2021. D'une part, les comptes Twitter et LinkedIn de Solsoc ont été réactivés et alimentés tout au long de l'année avec des contenus adaptés et des stratégies spécifiques. Le premier réseau social est un vecteur

LA COMMUNICATION EN CHIFFRES

4

Solscoops envoyés en 2021

1.248

abonné·e·s aux communiqués

15

communiqués diffusés auprès de sympathisant·e·s

2.670

abonné·e·s à la page Facebook (au 31 décembre 2020)

intéressant pour appuyer les communications sur le plaidoyer, occuper l'espace médiatique avec comme cible : les médias, le réseau associatif et les mandataires politiques. Le second permet de renforcer les RH et aider en particulier pour les recrutements, mais aussi de cibler les professionnels du secteur. D'autre part, Solsoc a également créé son compte Instagram, afin de toucher un public plus jeune. Avec la multiplication des réseaux, l'objectif est d'élargir l'audience à des communautés nouvelles, au-delà de Facebook et de la newsletter, mais aussi de toucher un public plus international.

Enfin, un tout nouveau support a été créé, le portfolio, destiné à accueillir les photographies en haute résolution ainsi que les vidéos des campagnes Solsoc, mais aussi de mettre en rétrospective les événements de Solsoc. Celui-ci sera dans un second temps (en novembre 2022) rapatrié sur notre nom de domaine (actuellement portfolio.solsoc.be) et intégré sur solsoc.be.

AVEC UNE NOUVELLE

STRATÉGIE DE CONTENUS

Parallèlement à la diversification des canaux, une nouvelle approche a été mise en place pour les contenus qui y sont diffusés : d'abord, optimiser leur production en les recyclant et en les adaptant aux différents supports afin de visibiliser davantage ceux-ci et améliorer ainsi le retour sur investissement (ROI¹⁹) du temps de travail et des moyens fournis pour leur conception. Ensuite, par un mix entre visibilité organique²⁰ et publications sponsorisées sur les réseaux sociaux pour élargir la communauté au-delà de nos cercles de sympathisants et augmenter le ROI des campagnes. Enfin, davantage d'efforts ont été faits pour rendre ces contenus plus attractifs, spécifiquement grâce aux créations graphiques, mises en pages et reportages photo. Dans ces domaines, beaucoup de projets ont pu être créés en interne.

LES PUBLICATIONS

SOLSCOOP

Le Solscoop est une publication papier destinée aux donateur·rice·s et aux sympathisant·e·s de Solsoc. Il contient : une interview d'un partenaire en Belgique ou à l'international ; un article de fond présentant une thématique qui nous mobilise ou des actions menées à l'international en collaboration avec nos organisations partenaires ; 3 brèves d'actualités. Le Solscoop papier est diffusé par voie postale et distribué lors de rencontres ou d'événements. Le Solscoop numérique est disponible sur solsoc.be et est diffusé via les réseaux sociaux.

Principaux contenus des différents numéros de Solscoop parus en 2021 :

- **N° 12 janvier-février-mars (Numéro spécial 8 mars)** : À l'occasion du 8 mars, nous avons interviewé AFAQ (partenaire de Solsoc au Maroc), pour qu'elle nous présente le travail qu'elle mène avec les femmes issues de quartiers populaires à Casablanca. L'article de fond a été consacré au travail mené par REMTE (organisation partenaire de Solsoc en Bolivie) et leur combat contre les violences faites aux femmes.

- **N° 13 avril-mai-juin (Numéro spécial 1er mai)** : L'Interview, avec un focus sur la thématique du Travail décent a été consacré à Estelle Ceulemans, secrétaire générale de la FGTB Bruxelles et également Présidente des Conseils d'Administration de Solsoc et du CNC11.11.11. L'article de fond avait comme sujet : « 1er mai 2021, une fête du Travail à

¹⁹ En en communication, le ROI (Return On Investment) également appelé taux de retour ou retour sur investissement est un concept qui permet de mesurer la performance d'une campagne et optimiser les résultats.

²⁰ La visibilité organique désigne les expositions ou la visibilité obtenue gratuitement sur les moteurs de recherche et sur les réseaux sociaux.



l'heure du coronavirus » et soulignait les conséquences de la pandémie sur les travailleurs.

- **N° 14 août-septembre-octobre** : La thématique de ce numéro était axée sur le devoir de vigilance. Nous avons interviewé Christophe Lacroix, député socialiste à l'initiative du projet de loi pour un devoir de vigilance au niveau belge. L'article de fond consistait en une analyse sur le contexte de cette loi au niveau belge et européen. Le Solscoop était illustré avec des images réalisées par la photographe Johanna de Tessières pour Solsoc en RDC (2018).
- **N° 15 octobre-novembre-décembre** : Une interview a été consacré à Lobe Cissokho, Présidente du réseau de mutuelles Oyofal Paj, partenaire de solsoc au Sénégal. L'article de fond consistait en une analyse sur l'importance de mettre en place une Protection Sociale Universelle dans le contexte de la Covid-19.

LES RAPPORTS D'ACTIVITÉS :

Chaque année, Solsoc publie son rapport d'activités sous deux formats, un format « grand public » d'une vingtaine de pages et un format institutionnel plus exhaustif. Ces publications ont pour objectifs de présenter aux sympathisant-e-s, donateur-ric-e-s, partenaires belges et internationaux et membres des instances de l'organisation, les activités que Solsoc et ses partenaires ont menées tout au long de l'année, les soutiens financiers et institutionnels dont ils ont bénéficié, mais aussi les budgets et les comptes de l'organisation. En juillet 2021, le rapport d'activités « grand public » 2020 a été imprimé à 1 280 exemplaires, sous un format hors-série de Solscoop. Il se présentait sous un format carré de 16 pages. Le format PDF du document a été mis en ligne sur le site internet de Solsoc. Quant au rapport d'activité institutionnel, de 136 pages, il a été réalisé en interne



d'après un modèle créé en 2020 par la graphiste Galadriel Goldberg Volmès, adapté et enrichi d'infographies et d'iconographies afin de donner du dynamisme et de faciliter la lisibilité. Il a été imprimé en 70 exemplaires.

LES COMMUNIQUÉS ET LA NEWSLETTER

Les communiqués publiés par Solsoc sont généralement destinés à mobiliser ses sympathisants ou à les informer sur les positionnements et les actions de l'ONG. La Newsletter vise quant à elle à maintenir le contact avec ceux-ci en les informant des activités et actions menées. Elle comprend une rétrospective de l'actualité récente de Solsoc et de ses partenaires ainsi que des annonces et des publications : articles, analyses, notes de plaidoyer, etc. Les newsletters et les communiqués sont envoyé-e-s à près de 1250 contacts et sont également publiés sur solsoc.be. Avec la nouvelle stratégie de contenus en vigueur, ceux-ci sont diffusés aussi sur nos réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Instagram) via le système des social tag, cela permet de toucher plus de monde et de drainer davantage de trafic vers solsoc.be. En 2021, 15 communiqués et newsletters ont été envoyé-e-s.

LES VIDÉOS

En 2020, Solsoc a produit et co-produit 3 vidéos qui ont été publiées sur la page Facebook de l'organisation.

- L'aftermovie des Nuits solidaires, une vidéo réalisée en interne a totalisé 441 vues.
- Deux nouvelles vidéos de la campagne « La protection sociale est un droit, pas un privilège ! » réalisées par l'agence Switch ont totalisé plus de 15 000 vues.



LES RÉSEAUX SOCIAUX, STATISTIQUES

FACEBOOK

Le nombre d'abonné-e-s à la page Facebook de Solsoc est passé de 2.446 le 1er janvier 2020 à 2.670 le 31 décembre 2021, soit 224 abonné-e-s gagné-e-s durant l'année : +9%.

TWITTER

Solsoc avait 1106 abonné-e-s au 31 décembre 2021 (contre 1.069 en 2020) : +3.5%.

INSTAGRAM

Le compte a été lancé fin février 2020 et au 31 décembre 2021 avait 176 followers.

LINKEDIN

Le compte lancé en 2017 comptait 49 abonnés en 2020 il a été réactivé et au 31 décembre 2021 il en comptait 131 : +167%.

SOLSOC.BE

En 2021, le trafic du site solsoc.be a été en hausse avec près de 17% d'utilisateurs en plus par rapport à 2020, parmi ceux-ci, 19% de nouveaux utilisateurs. Par ailleurs tout au long de l'année, plusieurs modifications techniques ont été apportées au site afin d'en faciliter l'utilisation et de mieux mettre en valeur le contenu publié cela a permis d'avoir un taux de rebond²¹ de -7,3 %.



Statistiques sur le comportement des visiteurs sur Solsoc.be (Google Analytics)



Le site web de [solsoc](http://solsoc.be) (solsoc.be)

Le portfolio de Solsoc (www.portfolio.solsoc.be)



PERSPECTIVES POUR 2022 ET 2023

Avec le changement de programme (2022-2026), un changement de format pour le rapport annuel est également prévu, ceci autant au niveau de la forme que du contenu.

Un autre projet d'envergure est de développer la vidéo, en interne, et de généraliser son usage comme c'est actuellement le cas pour la photographie. Dans cette perspective, un habillage graphique décliné de la charte graphique de Solsoc est en cours de réalisation par l'agence Switch.

Plusieurs vidéos d'interviews ont été tournées notamment lors du séminaire International des partenaires de Solsoc qui a eu lieu en décembre, au Sénégal. Celles-ci sont en cours de production et seront diffusées en 2022. Ce nouveau médium permettra d'avoir une meilleure visibilité sur les réseaux sociaux. Le projet est de renforcer la récolte de fonds avec des capsules vidéos produites rapidement en interne avec des contenus explicatifs, des interviews, des appels aux dons, etc.

²¹ Le taux de rebond (bounce rate en anglais) est un indicateur marketing qui mesure le pourcentage d'internautes qui sont entrés sur une page Web et qui ont quitté le site après, sans consulter d'autres pages.



5. LA RÉCOLTE DE FONDS

La récolte de fonds a pour cible principale les donateur·rice·s individuel·le·s, tout particulièrement les membres et sympathisant·e·s du Parti Socialiste et de leurs institutions au niveau local (Ligues, Sections, Unions Socialistes Communales), mais aussi les membres des structures mutuellistes et syndicales. Depuis 2013, Solsoc est membre de l'Association pour une Éthique dans les Récoltes de Fonds (A.E.R.F.), réseau auquel il est indispensable d'appartenir pour toute association qui mène une politique de récolte de fonds professionnelle et éthique.

PRINCIPAUX RÉSULTATS EN 2021

UNE ANNÉE RECONFINÉE

Alors que 2020 avait mal commencé, l'année s'est avérée finalement positive pour la récolte

de fonds. En raison de la forte mobilisation en ligne pour palier au contexte défavorable du confinement, plus de dons avaient été récoltés que les années précédentes.

En 2021, au contraire, l'année s'annonçait bien en perspective et on semblait enfin apercevoir le bout du tunnel. Avec la reprise progressive en présentiel on pouvait espérer une forme de retour à la normalité. Cependant, avec le retour de la pandémie de Covid-19 pendant la seconde moitié de l'année, les actions prévues en récolte de fonds ont été impactées. Plusieurs ventes physiques autour des périodes de fêtes ont dû dès lors être annulées et nous avons eu également moins de commandes de chocolat d'entreprise 11.11.11, en raison de l'incertitude quant au retour au télétravail.

UNE CAMPAGNE 11.11.11 EN BAISSSE

L'opération 11.11.11 en 2021 a permis de récolter 18.035€, contre 26.357€ en 2020, Solsoc a directement vendu pour près de 4.425€ de produits 11.11.11, grâce à la mobilisation de son personnel et de ses sympathisants. Les commandes de produits d'entreprises (chocolat) ont été moins importantes que l'année précédente.

18 701 €
RÉCOLTÉS PAR
SOLSOC LORS
DE L'OPÉRATION
11.11.11

Les dons en ligne, dans le cadre de la campagne 11.11.11 ont été de 1.429€. La campagne 11.11.11 est une opération importante pour la récolte de fonds de Solsoc car les fonds récoltés sont généralement doublés par WBI (ils ont été multipliés par 1.98 en 2021).

DES DONNS « INDIVIDUELS » EN BAISSSE

Les dons individuels ont également été en recul par rapport à l'année précédente. En 2021, Solsoc a délivré 167 attestations (contre 238 en 2020) pour un montant global de 21.526,21€ (48.981,76€ en 2020).

LA CAMPAGNE SOLSOCKS

Solsoc organise périodiquement une opération de récolte de fonds sur base de la vente de chaussettes appelées « Solsocks ». Cette campagne qui s'adresse principalement à nos partenaires et à nos sympathisants permet de récolter 3 € par paire de chaussettes vendue (entre 6.90 € et 12.

QUELQUES CHIFFRES

En 2021, le soutien des donateur·rice·s individuel·le·s s'est élevé à

21 526 €



90 € selon le modèle). En 2021, Solsoc a vendu pour près de 6.370 € de chaussettes. Près de 2.360 € ont ainsi été récoltés grâce à la mobilisation de nos soutiens et en particulier grâce à plusieurs « commandes groupées » du personnel

des organisations de l'Action commune (Parti Socialiste, Groupe PS à la Chambre, Solidaris Liège etc.) et avec le concours de la FGTB Centrale Générale qui a passé une commande importante pour son personnel.

SOLSOCKS EN CHIFFRES

6370 €
VENTES DE
CHAUSSETTES

2360 €
FONDS
RÉCOLTÉS



PERSPECTIVES POUR 2022 ET 2023

Pour la récolte de fonds, 2021 a été une année de passation. En effet cette année, Patrick Abeels, le collaborateur responsable de la fonction est parti à la retraite. Un repos bien mérité, après plus de 20 années passées à Solsoc. Pour lui succéder,

un nouveau collaborateur a été engagé en janvier 2020 à mi-temps pour la récolte de fonds, son autre mi-temps étant consacré à la communication.

Cette transition sera un défi pour Solsoc, dans la mesure où le départ de Patrick représente une perte de connaissances pour l'ONG, en particulier sur le réseau de donateurs, de l'écosystème de Solsoc et des sympathisants.

Mais ce changement peut constituer aussi une opportunité pour mettre en place une nouvelle stratégie et tenter de nouvelles approches. Un des objectifs est de prendre le virage numérique afin de toucher davantage avec moins de moyens. Dans cette perspective. En 2022, les ventes de Solsocks seront en pause afin de permettre une concentration de moyens sur l'opération 11.11.11 et sur les dons en ligne. Le développement du support vidéo devra permettre aussi de revaloriser la communication autour de la récolte de fonds et les appels aux dons.

6/ORGANISATION INTERNE

1. UNE ORGANISATION ADAPTÉE A SA MISSION ET A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2017-2021

En 2021, l'équipe de Solsoc s'est concentrée sur :

SYNERGIE ET COMPLÉMENTARITÉS

- La mise en œuvre de la cinquième et dernière année de son programme 2017-2021 (voir Point « 3 Lignes de force ») ;
- Le renforcement des synergies et des complémentarités entre FOS, Solsoc et IFSI ;
- Le processus d'évaluation externe finale de fin de programme (voir Point « 3 Lignes de force ») ;
- La finalisation du processus de formulation de son cadre stratégique commun Travail décent 2022-2026 ;
- La formulation de son nouveau programme commun (FOS-IFSI-Solsoc) Travail décent 2022-2026 ;
- L'opérationnalisation de la stratégie de diversification des financements (voir rapport financier partie 2) ;
- L'organisation du travail suite à la Covid-19, entre télétravail obligatoire et reprise partielle en présentiel ;
- Le recrutement de nouveaux-elles collaborateur-ice-s pour remplacer des départs et postes vacants.

Solsoc, FOS et IFSI (en collaboration avec l'Union Nationale des Mutualités Socialistes et les Centrales ACCG et Horval de la FGTB) ont opté pour la mise en œuvre d'un programme commun qui s'inscrit dans la thématique du Travail décent et découle du Cadre Stratégique Commun (CSC) Travail décent. Cette démarche renforce l'intérêt des trois organisations de l'action commune socialiste et leurs partenaires à travailler ensemble et à construire progressivement une plus grande force d'intervention autour d'objectifs et d'enjeux partagés. Arrivé en quatrième année, le programme commun est devenu un espace collégial d'apprentissage, de définition et de mise en œuvre des stratégies communes. Les actions de chacune des 3 organisations restent cependant « traçables ». Chaque acteur est autonome et responsable de son plan d'action et de son budget, tout en assurant une complémentarité stratégique et des synergies.

Après ces 5 années de programme commun, les liens institutionnels et les collaborations entre FOS, IFSI et Solsoc et leurs partenaires se sont renforcés, en termes d'action politique, de sensibilisation, d'apprentissage collectif, de synergies et de complémentarités avec comme mission principale de faire avancer un ou plusieurs piliers de l'Agenda du Travail

décent. Le lien organique qui existe entre les trois organisations facilite la communication pour décider et planifier des stratégies et des activités ensemble et en se concertant avec les associations de l'action commune socialiste. Les positionnements politiques se nourrissent des expertises de ce réseau d'organisations. La cohérence des objectifs construits à partir d'une vision commune, l'atteinte des résultats du programme 2017-2021 et l'engagement concerté des 3 organisations dans les nombreuses plateformes y compris dans celles du CSC Travail décent le reflètent largement.

La plus-value du programme 2017-2021 a été confirmée lors de l'évaluation externe à mi-parcours (rapport voir site ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME FOS-IFSI-SOLSOC 2017-2021 : VOLET NORD et ÉVALUATION DU PROGRAMME COMMUN DE SOLSOC, FOS ET IFSI EN COLOMBIE) du fonctionnement commun, spécifiquement dans le contexte belge et colombien, zones communes d'intervention des trois organisations poursuivant un objectif commun. Des opportunités d'apprentissage ont été identifiées et les recommandations de l'évaluation ont été suivies pour améliorer le fonctionnement commun et la construction du nouveau programme commun Travail décent 2022-2026. L'intérêt et l'objectif de travailler ensemble sont de construire progressivement une plus grande force d'intervention autour des enjeux partagés de l'agenda du Travail décent.

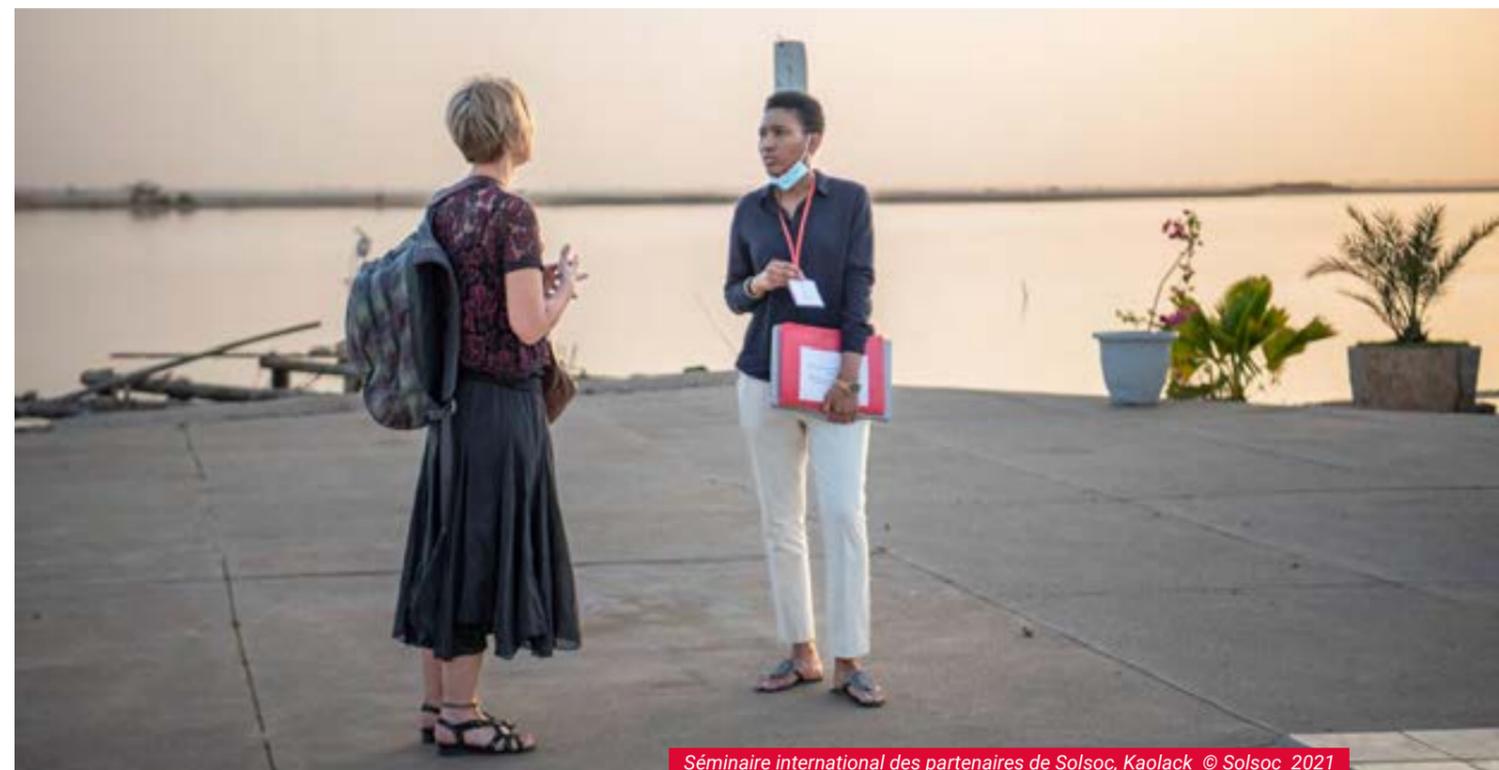
En 2021, Solsoc s'est coordonnée avec FOS et IFSI dans 4 pays d'intervention communs dont la Belgique. La Cellule de pilotage collégial du Programme Commun (GPC/CPC) a assuré le suivi général du programme 2017-2021 et piloté la formulation du nouveau programme 2022-2026. Elle stimule l'amélioration de la qualité, veille à la cohérence interne et au suivi des relations avec la DGD. Deux autres groupes de travail ont suivi l'opérationnalisation du programme en Belgique et en Amérique latine (Colombie et Bolivie) où les 3 associations poursuivent les mêmes objectifs.

Le troisième groupe de travail, mis en place pour traiter les questions de suivi/évaluation du programme, s'est centré sur le processus des évaluations finales externes des parties du programme mises en œuvre par les trois organisations : les stratégies du Volet « Belgique » et du programme en Colombie et Bolivie. Les stratégies du programme 2017-2021 spécifiques à chacune des 3 organisations ont également été évaluées mais le processus a été suivi respectivement par chacune des organisations.

Deux nouveaux groupes de travail régionaux (Afrique Centrale et Est et Afrique de l'Ouest et Nord) communs à Solsoc et IFSI ont été mis en place pour la formulation et le suivi du programme 2022-2026.

Enfin, l'Agenda pour le Travail décent est aussi le fil conducteur des collaborations des 9 organisations de la société civile concernées (ONG, syndicats et mutuelles belges) avec les organisations partenaires sur les 3 continents. Ces 9 acteurs engagés dans la plateforme de coordination du Cadre Stratégique Commun Travail décent (PCTD/CPWW) et de ses groupes de travail (GT thématiques, notamment la cellule « Masmut », le groupe « Protection sociale » et le groupe « environnement » ainsi que les GT continentaux (GT Afrique, GT Amérique Latine et GT Asie) ont finalisé un nouveau Cadre Stratégique Commun Travail décent 2022-2026 qui a été approuvé par la ministre de la Coopération au développement belge le 7 juin 2021. Cet espace renforcera les collaborations dans le domaine du plaidoyer et du partage des connaissances autour des enjeux communs. Les savoir-faire des membres du groupe Travail décent sont valorisés au sein des nombreux réseaux auxquels ils participent et leurs partenaires.

Le temps consacré par l'équipe pour participer (voir annexe 1 Mandats en 2021) à cette dynamique est considérable, mais ce paramètre est intégré dans la gestion et l'organisation de Solsoc.



Séminaire international des partenaires de Solsoc, Kaolack © Solsoc 2021

LA CHARTE INTÉGRITÉ ET LE CODE ETHIQUE

Solsoc considère que l'intégrité est une valeur fondamentale dans la mise en œuvre de ses actions. Elle a adhéré à la charte intégrité comme toutes les autres organisations financées par la coopération belge et a élaboré son propre code éthique, disponible sur le son site en cliquant sur l'onglet « intégrité » à Intégrité (solsoc.be). L'onglet permet aussi de signaler un abus et de déposer une plainte, le cas échéant.

Par ailleurs, depuis 2021, toutes les conventions de partenariat et de collaboration font référence au code éthique de Solsoc. Les partenaires internationaux et en Belgique ainsi que les consultant·e·s s'engagent à avoir pris connaissance du code.

Une administratrice membre du Bureau Exécutif, Gabrielle Jottrand accompagne Alexandra Noël, Chargée des ressources humaines désignée responsable « intégrité » sur ce dossier. Aucun signalement d'abus n'a été enregistré en 2021.

MISE AU VERT DE L'ÉQUIPE

Il n'y a pas eu de mise au vert de toute l'équipe vu les restrictions dues à la pandémie de Covid-19 hormis une mise au vert de l'équipe Mob&Pol, les 9 et 10 novembre 2021.

En revanche, toute l'équipe programme, la Directrice et la Présidente ont participé à la rencontre internationale des partenaires qui s'est tenue au Sénégal du 3 au 9 décembre 2021. Si l'objectif de la rencontre était de débattre des principaux enjeux et défis du nouveau programme commun Travail décent et de clôturer



Séminaire international des partenaires de Solsoc, Kaolack & Thiès © Solsoc 2021



le programme 2017-2021, l'équipe ainsi que les partenaires ont bénéficié d'un moment privilégié d'inspiration collective nécessaire après ces 2 années de travail peu confortables. Les conditions ont été jugées propices pour la consolidation et la cohésion de l'équipe programme.

ENVIRONNEMENT AU TRAVAIL

Tout comme en 2020, la poursuite de la crise sanitaire en 2021 a obligé Solsoc à mettre son personnel en télétravail conformément à la législation. Le travail dans les bureaux a été autorisé pour des raisons exceptionnelles lorsque le télétravail n'était pas possible et sur base d'une demande argumentée de la part du ou de la collaborateur·rice.

À partir de fin septembre 2021, et avant que le télétravail ne redevienne obligatoire jusqu'en décembre, Solsoc a formalisé le télétravail structurel au sein de l'ONG. Tout·e collaborateur·trice qui le désire peut bénéficier d'un jour de télétravail par semaine. Un deuxième jour est possible pour les collaborateur·rice·s de l'équipe

programme, à condition qu'il soit motivé. Pour ceux et celles qui ont fait la demande d'un jour de télétravail hebdomadaire, un avenant au contrat de travail a été établi pour formaliser et préciser les modalités de cette nouvelle disposition de travail.

Étant donné la fréquence et l'importance des réunions en visioconférence pour échanger au sein de l'équipe et à l'extérieur, avec les partenaires belges et internationaux, Solsoc a décidé d'équiper sa salle de réunion d'un grand écran intelligent, avec micro et baffles, monté sur roulette permettant son déplacement. Commandés en décembre 2021, les équipements seront opérationnels en janvier 2022.

LA COORDINATION INTERNE ET

LES PROCÉDURES DE DÉCISIONS

En 2021, l'association est organisée en plusieurs services placés sous la responsabilité de la directrice (cf. organigramme point « 6.2 Personnel »).

des réunions de service mais n'a pas changé les principes suivants.

- Les dates des réunions sont fixées collégialement par les membres du groupe de préférence en début d'année et au minimum une fois par semestre ;
- Les dates sont inscrites dans le planning « Outlook » par la personne responsable du pilotage de la réunion ;
- Un ODJ et un lien « teams » sont communiqués aux membres du groupe une semaine minimum avant la réunion pour adaptation et à l'ensemble du personnel au minimum trois jours avant la réunion ;
- Un procès-verbal reprend les conclusions et décisions pour chaque point agendé. Il est communiqué au plus tard une semaine après la réunion à l'ensemble du personnel après avoir été validé par les participant·e·s à la réunion. Il est accessible à tou·te·s et est enregistré dans le couloir (réseau) par la personne responsable du pilotage de la réunion.

Les groupes de travail internes nécessaires pour la concertation, le suivi des stratégies, l'élaboration de positions qui facilitent la prise de décisions (voir manuel de procédures) ont continué à fonctionner en adéquation avec leurs mandats respectifs. Le télétravail a augmenté la fréquence

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES 59 RÉUNIONS TENUES EN INTERNE EN 2021

Groupes de travail opérationnels en 2021	Réunions en 2021
Stratégies et organisation de Solsoc (Interservices (IS))	17 réunions
Stratégies et suivi opérationnel du Programme	
Le groupe « stratégies programme » (GS PGM)	3 réunions
Le CODAC (Comité d'accompagnement du programme)	3 réunions plénières
RTPS (Suivi opérationnel partenariat international)	17 réunions
RTP MOB & Pol (Suivi opérationnel Volet Belgique + Communication)	25 réunions
Mise au vert Mob&Pol	1 réunion
Stratégies et organisation de la recherche de financement	1 réunion
Groupe de suivi informatique (GTI)	1 réunion



2. LE PERSONNEL

RÉPARTITION

Au 31 décembre 2021, l'équipe de Solsoc était composée de 18 personnes représentant 15,8 équivalents temps plein (ETP) actifs au siège dont 0,8 ETP en maladie depuis octobre 2021. 1 ETP n'a pu être remplacé en 2021. Le poste est resté vacant.

EMPLOYÉ·E·S

Tableau relevé du personnel 2021 (voir en annexe 10.6: Personnel).

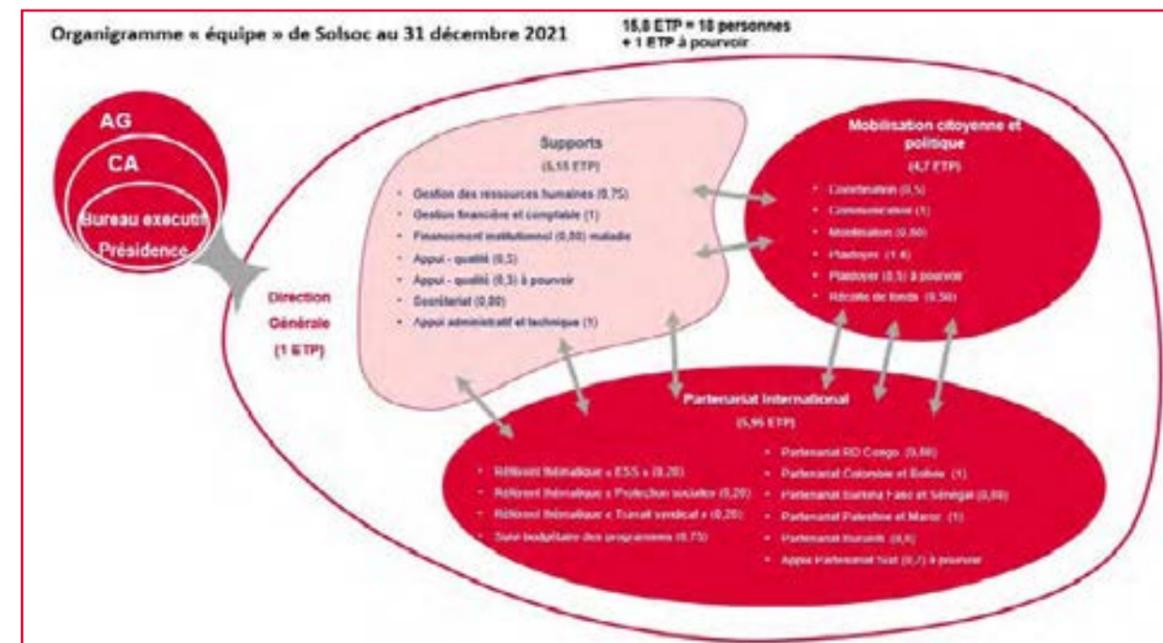
GESTION

La mise en place du nouvel organigramme (validé en 2020) et la réorganisation du service « action en Belgique » devenu service « Mobilisation politique

et citoyenne » (Mob&Pol) a permis d'adapter les ressources humaines aux besoins de Solsoc pour opérationnaliser sa mission. La stabilité de l'équipe reste un défi majeur dans un contexte de crise Covid-19 et de post-Covid. La surcharge de travail de l'équipe persiste malgré les mesures mises en place en 2019. Elle résulte en grande partie de la nécessité de participer voire de piloter les réunions de coordination avec nos partenaires du programme commun, du Cadre Stratégique Commun « Travail décent », des plateformes et réseaux, des fédérations et coupoles, etc.

DÉPARTS, RECRUTEMENTS ET NOUVELLES AFFECTATIONS DE COLLABORATEUR·RICE·S

Solsoc a organisé 3 processus de recrutement pour remplacer le départ en 2020 et 2021 de



- Poste de chargé-e du suivi des partenaires au Burundi et veille thématique syndicale occupé par Amadou Kane depuis février 2021 et qui remplace Stéphanie Lecharlier, affectée responsable du service « mobilisation citoyenne et politique » de Solsoc.

- Poste de chargé-e du secrétariat occupé par Francesca Palazzotto depuis avril 2021 (poste vacant depuis octobre 2020).

- Poste de chargé-e du suivi des partenaires au Maroc et en Palestine occupé par Mélanie Hostaux depuis juin 2021 en remplacement de Malek Ben Abdessamad, qui a quitté Solsoc en mars 2021.

Le poste de chargé-e de communication / récolte de fonds est occupé depuis janvier 2021 par Liviu Berbaru, recruté fin 2020 sur le poste vacant (ACS) depuis le départ en congé sans solde de Géraldine Georges.

Un poste ACS de chargé-e de plaidoyer et de l'appui qualité vacant depuis décembre 2020 n'a pas pu être remplacé en 2021. L'appel à candidatures sera relancé en 2022 pour un poste de chargé-e en MEAL (monitoring, evaluation, & learning) et d'appui au programme Amérique latine.

À noter que Patrick Abeels a quitté, en décembre 2021, son poste de chargé de la récolte de fonds qu'il occupait à mi-temps, pour partir en pension et que Chantal Jadot quittera son poste de chargée de l'appui qualité (½ ETP) et Solsoc en mai 2022.

Nous déplorons aussi le départ en congé de maladie, depuis octobre 2021, de la personne chargée des financements institutionnels. L'équipe étant petite, l'absence d'une seule personne la fragilise considérablement. Dans le cas d'absences pour congés de maladie, parfois de longue durée, engager une personne pour assurer un remplacement temporaire n'est pas toujours envisageable.

Les tâches sont, dans ce cas, redistribuées au sein de l'équipe.

ACS / MARIBEL

ACS

Solsoc bénéficie de 13 postes ACS correspondants à 10 ETP. Chaque poste correspond à une qualification (voir le tableau du personnel en annexe 6).

La situation de 4 postes ACS posait problème parce que les barèmes ACS de ces postes ne correspondent plus aux barèmes nécessaires pour assurer les fonctions prévues pour ces postes.

Des démarches ont été entreprises en 2017 auprès d'Actiris pour revoir les barèmes des postes vers le haut. Il en ressort que les demandes de dérogation ne peuvent se faire que lorsque le collaborateur·trice quitte le poste et que celui-ci est remplacé. À noter que si la demande de dérogation est acceptée, le surplus de la prime est à charge de Solsoc.

Depuis lors, 2 demandes de dérogations permanentes ont été acceptées, l'une en 2019 pour le poste de chargé·e du secrétariat de niveau D qui est passé au niveau B et la 2ème en 2021 pour le poste de niveau B de chargé·e en MEAL (monitoring, evaluation, & learning) et d'appui au programme Amérique latine qui est passé au niveau A.

Les deux autres postes ACS qui présentent un décalage entre leur niveau de barème ACS et celui nécessaire pour remplir la fonction attribuée devront être traités au moment opportun.

MARIBEL

Solsoc a obtenu, un mi-temps complémentaire de statut Maribel. Ce mi-temps permet de compléter le poste de chargé·e du suivi des partenaires au Burundi dans sa fonction de référent·e thématique « travail syndical ». Il est occupé depuis février 2021 par Amadou Kane.

FORMATIONS

Solsoc attache beaucoup d'importance à la formation de son personnel. Chaque nouveau·elle travailleur·euse, les membres de l'équipe et la direction suivent des formations spécifiques. Celles-ci favorisent le développement des compétences et aptitudes individuelles ainsi que la professionnalisation de l'ONG. Certaines formations (si elles sont jugées nécessaires pour plusieurs collaborateur·rice·s) sont organisées et suivies en groupe.

Dans le secteur ONG, aucune convention collective sectorielle n'a été conclue ou prolongée pour 2017. À défaut de concrétisation par le secteur ou l'employeur, l'obligation de formation, qu'elle soit formelle ou informelle, relève du régime supplétif de la loi et dépend de la taille de l'association. Dans le cas de Solsoc (équipe de 10 à 19 ETP), l'octroi d'un (1) jour de formation en moyenne par équivalent temps (ETP) plein est de rigueur, soit un total de 16.8 jours au minimum au 31 décembre 2021.

Malheureusement, suite à la crise sanitaire qui était encore bien présente en 2021, beaucoup de formations ont été annulées et non programmées. La majorité des formations suivies en 2021 par l'équipe ont été suivies en visioconférence. Les membres du personnel ont bénéficié au total de plus de 150 heures de formation en 2021 sur les thématiques suivantes :

- « Welcome Pack » - chargée du suivi partenaires Maroc et Palestine
- « Financements européens » - chargée de financement institutionnel
- « Formation portail numérique DGD » - chargé du suivi partenaires Burkina Faso et Sénégal et chargée de financement institutionnel

- « Gender and development » - chargée du suivi partenaires Maroc et Palestine
- « La réglementation sur la protection des données » - chargé de la communication et de la récolte de fonds
- « Formation sur les évaluations » - chargée de l'appui qualité
- Mise à jour continue dans le domaine de l'Intégrité » via les GT organisés par Enabel, Acodev et NGO fédérative - chargée des Ressources Humaines

À noter que 5 collaborateur·rice·s de l'équipe programme et la directrice ont participé aux « Assises de la coopération » organisées par Acodev et CNCD en septembre 2021.

Valorisation des formations : Les formations sont pour la plupart restituées en interne lors d'une réunion IS ou d'un groupe de travail stratégique lorsqu'elles concernent une grande partie de l'équipe, ou en bilatéral avec son binôme pour des formations spécifiques.

3 LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de Solsoc s'est tenue le 25 juin 2021.

Elle a validé les comptes et bilans 2020 et acté la démission de trois administrateur·rice·s : Jenifer FERNANDEZ SANCHEZ, Antonio GAMBINI et Ariane FONTENELLE ainsi que l'admission de trois administrateur·rice·s : Claudia CAMUT qui remplace Jenifer FERNANDEZ SANCHEZ, de Farah DEHON qui remplace Ariane FONTENELLE et d'Ahmed RYADI qui remplace Jean-François RAMQUET.

Formation en Néerlandais : Solsoc encourage le personnel à apprendre le Néerlandais pour être plus à l'aise dans les réunions avec ses partenaires du Programme (PGM) commun et du Cadre stratégique commun (CSC) Travail décent. La stratégie de cours collectifs avec un formateur externe mise en place en 2018 a été de courte durée et n'a pas encore été remplacée par une solution plus performante.

FINANCEMENT DES FORMATIONS 2021 :

En 2021, le budget formation de Solsoc s'élève à 2.000 € et seulement 470€ ont été dépensés. Nous avons bénéficié d'un appui d'Acodev, du CNCD et de la DGD dans le cadre de leur offre de formations et de coaching gratuite.

ÉVALUATION :

Malheureusement cette année, les entretiens de fonctionnement n'ont pas eu lieu. Le télétravail et le processus de formulation du programme 2022-2026 qui a mobilisé toute l'équipe programme durant plusieurs mois ont perturbé l'organisation de ces rencontres qui seront programmées en 2022.

L'Assemblée Générale a également acté la démission du membre Marnic SPELTDORN et l'admission de deux nouveaux membres : Gilles DOUTRELEPONT pour remplacer Marnic SPELTDORN et de Quentin MORTIER pour remplacer Marie-Caroline COLLARD.

Membres de l'Assemblée Générale au 31/12/2021:

BOURGAUX Jacques, CAMUT Claudia, CEULEMANS Estelle, COHEUR Alain, CORNU Tanguy, DOUTRELEPONT Gilles, DEHON Farah, DUBOIS Fanny, GILLON Stephan, GOSSELIN Frédéric, GROVONIUS Gwenaëlle, HAGIEFSTRATIOU Martini, HOUBA Delphine,

JAMMAR Paul, JAMOULLE Veronique, JOTTRAND Gabrielle, LAMAS Rafaël, LEPOIVRE Florence, LEVEQUE Arnaud, MARLIER Francis, MORTIER Quentin, RYADI Ahmed, VAN ERPS Noémie, VANDEWALLE Annuschka.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Solsoc s'est réuni le 24 mars, le 25 juin et le 8 octobre 2021.

Le Conseil d'Administration du 8 octobre a acté la démission de l'administratrice Fanny DUBOIS.

Membres du Conseil d'Administration au 31/12/2021 :

BOURGAUX Jacques, CAMUT Claudia, CEULEMANS Estelle, CORNU Tanguy, DEHON Farah, GROVONIUS Gwenaëlle, HAGIEFSTRATIOU Martini, HOUBA Delphine, JAMMAR Paul, JOTTRAND Gabrielle, LAMAS Rafaël, LEPOIVRE Florence, LEVEQUE Arnaud, MARLIER Francis, RYADI Ahmed, VAN ERPS Noémie.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau Exécutif s'est réuni le 8 mars, le 25 mai, le 20 septembre, le 20 décembre 2021.

Membres du Bureau Exécutif au 31/12/2021 :

- Estelle CEULEMANS, Présidente
- Martini HAGIEFSTRATIOU, Vice-Présidente
- Gwenaëlle GROVONIUS, Vice-Président
- Gabrielle JOTTRAND, Secrétaire/ trésorier

LA GESTION JOURNALIÈRE

- Veronique WEMAERE, Directrice

4. LE PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2021

Patrick ABEELS (Récolte de fonds) ; Liviu BERCARU (Communication et RF) ; Michel CAROVIS (Appui administratif et technique) ; Sylvie DEMEESTER (Partenariat RD Congo) ; Audrey GRELOMBE (Recherche et plaidoyer) ; Mélanie HOSTAUX (Partenariat Maroc et Palestine) ; Chantal JADOT (Appui qualité) ; Amadou KANE (Partenariat Burundi) ; Stéphanie LECHARLIER (Coordination service Mobilisation citoyenne et politique) ; Alexandra NOEL (Ressources humaines) ; Casimir NSABIMANA (Gestion financière et comptabilité) ; Francesca PALAZOTTO (Secretariat) ; Stephan REGNARD (Partenariat Burkina Faso et Sénégal) ; Aurore SCHREIBER (Mobilisation) ; Karima SEBBAH (Suivi budgétaire des programmes) ; Marie-Thérèse VERHEYLEWEGEN (Partenariat Bolivie et Colombie) ; Veronique WEMAERE (Directrice).

RAPPORT FINANCIER

7/INTRODUCTION

Les comptes annuels 2021 seront publiés à la Banque Nationale pour le 31 juillet 2022 et accessibles en ligne <https://www.nbb.be/fr/centrale-des-bilans/consulter/application-consult/lapplication> avec indication du N°d'entreprise de Solso : 0432.624.255.

8/COMPTES AU 31 DECEMBRE 2021

Les comptes ont été établis, comme chaque année, conformément à la réglementation de la comptabilité des grandes ASBL et à l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à la subvention des programmes et projets présentés par les organisations non gouvernementales, et de ses directives concernant les aspects comptables et financiers.

Les comptes présentés au 31.12.21 ont été audités et certifiés par Mr DEREMINCE, réviseur d'entreprises et commissaire aux comptes. Le rapport du réviseur se trouve en annexe 7, point 2.

Le détail des comptes figure en annexe 7, point 3.

Le détail des comptes figure en annexe 14, point 3.

1. ÉTAT DES COMPTES 2021 - SYNTHÈSE

BILAN 2021

ACTIF	Codes	2021	2020	Commentaires
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	181.613,79 €	208.685,33 €	
Mobilier de bureau	24	6.921,73 €	3.993,27 €	amortissements
Immeuble	25	168.567,06 €	198.567,06 €	Amort. Bail emphytéotique
Participation SmartSol & New B	28	6.125,00 €	6.125,00 €	SmartSols & New B
ACTIFS CIRCULANTS		2.573.479,06 €	3.253.565,05 €	
Créances Commerciales	40/41	496.968,91 €	1.133.728,50 €	
Subside à recevoir	40	402.306,77 €	526.501,77 €	CNCD,WBI;... voir "balance clients"
Autres créances	41	94.662,14 €	574.098,19 €	Soldes terrain (transferts non encore justifiés)
Valeurs disponibles	54/58	2.040.298,43 €	2.119.836,55 €	Liquidités
Comptes de régularisation	490/1	36.211,72 €	33.128,54 €	Subsides actiris déc versés en janvier
TOTAL ACTIF		2.755.092,85 €	3.462.250,38 €	

PASSIF	Codes	2021	2020	Commentaires
FONDS SOCIAL	10/15	1.517.699,57 €	1.251.909,48 €	
Patrimoine	100	36.125,66 €	36.125,66 €	
Fonds affectés	13	1.481.573,91 €	1.215.783,82 €	125.469,98€ Régu.PGM17-21+ Rés. positif de 140.320,11€
DETTES	17/49	1.237.393,28 €	2.210.340,90 €	
Dettes à long terme	17	138.565,22 €	168.565,22 €	Bail emphytéotique (reclassement)
Dettes à court terme	42/48	1.090.990,80 €	2.041.775,68 €	
Bail Emphytéotique	42	30.000,00 €	30.000,00 €	
Dettes commerciales	440/4	777.299,57 €	106.998,49 €	Fournisseurs
Subsides non engagés	46	196.561,43 €	1.810.203,89 €	Subsides DGD et PHGM non encore engagés
Dettes fiscales; salariales et sociales	45	61.442,13 €	49.648,96 €	Provisions et factures "sec. Sociale" payées en janvier
Autres dettes	48	25.687,67 €	44.924,34 €	VNVS non encore versé, Cofinancement et Op. 11.11.11
Comptes de régularisation	492/3	7.837,26 €		
TOTAL PASSIF		2.755.092,85 €	3.462.250,38 €	

COMPTE DE RÉSULTATS 2021

PRODUITS	Codes	2021	2020	Commentaires
Produits d'exploitation	70/74	6.905.499,32 €	5.720.724,44 €	
Ventes et prestations	70	55.067,70 €	93.024,12 €	P&V, CNCD
Dons	731	36.962,82 €	49.115,08 €	CCP, VNVS,
Contributions	732	554.492,34 €	534.172,13 €	MUT, FONSOC, P&V et Syndicats, Multipharma
Subsides Programme et projets	736	4.765.961,31 €	3.592.201,00 €	DGD, WBI et BXL
Subsides à l'emploi	745	404.930,33 €	411.675,25 €	Actiris
Autres Produits d'exploitation	74	1.088.084,82 €	1.040.536,86 €	Subv & affectation salaire /PGM, FA, FS autre recap
Produits financiers	75	1,55 €	1,29 €	
Produits exceptionnels	76	13.273,36 €	203,34 €	
Résultat affecté				
TOTAL PRODUITS		6.918.774,23 €	5.720.929,07 €	

CHARGES	Codes	2021	2020	Commentaires
Charges d'exploitation	60/64	6.749.406,48 €	5.502.895,25 €	
Aprovisionnement & Marchandises	60	3.082,85 €	5.123,58 €	Achats pour comptes des tiers
Sevices & Biens divers	61	488.743,90 €	220.109,34 €	
Rémunérations et charges sociales	62	946.253,70 €	918.058,30 €	
Amortissements	630	36.860,44 €	33.597,47 €	matériel informatique & bail emphytéotique
Autres charges d'exploitation	640/8	5.274.465,59 €	4.326.006,56 €	Transferts terrain (dépenses terrain)
Charges financières	65	21.456,09 €	11.335,26 €	
Charges exceptionnelles	66	7.591,55 €		
Résultat affecté	9906	140.320,11 €	206.698,56 €	
TOTAL CHARGES		6.918.774,23 €	5.720.929,07 €	

2. RÉSULTAT POSITIF

Les comptes sont en équilibre avec **un résultat positif de 140.320€** pour un **total bilantaire de 2.755.093€**.

Les dépenses totales s'élèvent à 6.778.454 € (67% pour le volet Sud ; 5% pour le volet nord ; 11 % en coûts gestion de programme et 17% en frais de structure).

Le chiffre d'affaires réalisé est de 6.918.774 €.

Attention, le bilan montre que les fonds affectés ont augmenté de **265.790,09 €** en 2021. Cette augmentation provient :

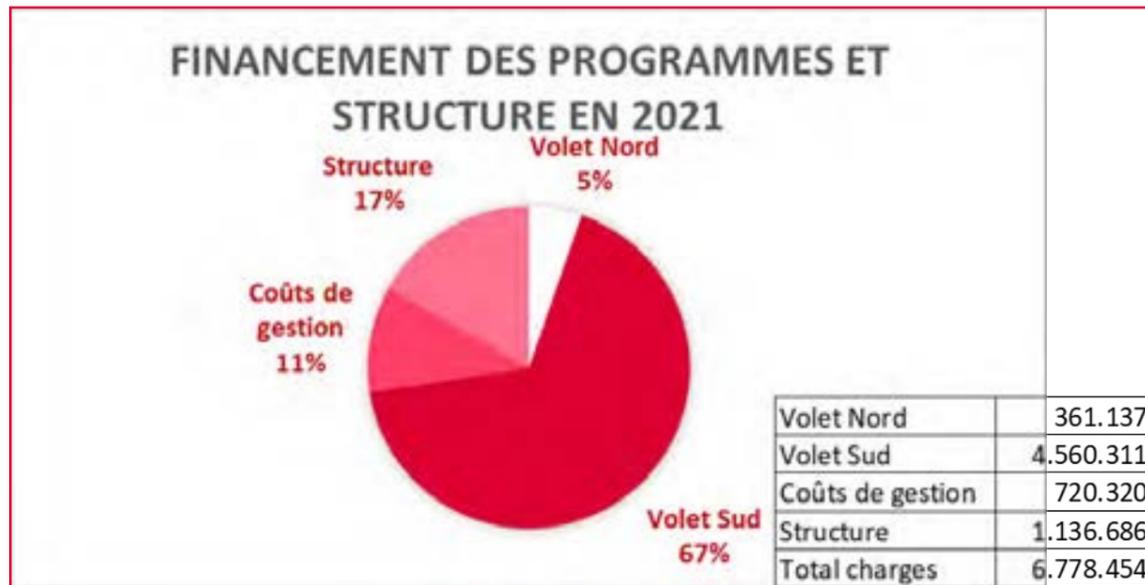
- **De différentes régularisations pour la clôture du PGM 2017-2021** qui s'élèvent à un montant de **125.469,98 €** avec **124.769,59€** de solde des apports Fonds propres cumulés du non engagé PGM17-21 et **700,39 €** du résultat de

régularisations au niveau des programmes Maroc, Burundi & Palestine et de prélèvements dans le Fonds XXX pour les apports propres de projets hors programme.

- **Du résultat positif de l'exercice 2021 de 140.320,11€.**

Le résultat excédentaire 2021 de 140.320€ provient de :

- Du résultat excédentaire des fonds propres par rapport aux besoins en fonds de cofinancement, en 2021 (**91.197€**). Selon les règles d'affectation du résultat positif, ce montant sera affecté dans son entièreté au Fonds de projets et programme.
- Du solde positif des comptes « structure » (**49.123€**) qui s'explique :



1. **100 % des produits (à 2.773,14 euros près)** ont été réalisés et ce malgré l'absence de contribution du groupe parlementaire de la communauté française en 2021 et les 53 % de réalisation du poste « frais administratifs », faute de nouveaux projets avec frais administratifs.
 - Frais de communication (-44 %) : moins d'opérations sur le site, son relooking étant terminé et moins d'événements et d'activités de visibilité.
 - Frais de réunion (-52 %) : moins de réunions et pas de mise au vert de toute l'équipe.
2. **4% des dépenses n'ont pas été réalisées :**
 - Les frais de bureau (-45%) moins élevés, une partie du personnel étant en télétravail régulièrement et, une partie des frais de bureau ont été pris en charge par le programme DGD.
 - Achat de moins de matériel de bureau (-56%) en partie pris en charge par le programme DGD.
 - Frais de mission (-68%) peu élevés vu le contexte sanitaire qui a empêché les missions.
3. **Augmentation de dépenses pour les postes suivants :**
 - Collaborateurs externes (+191%) : (renfort en collaborations externes pour le service partenariat suite au départ du chargé de partenariat Palestine et Maroc)
 - Frais de banque (+444%) suite à la nouvelle réglementation de gestion de comptes (fusion d'échelle et application des intérêts négatifs sur les soldes créditeurs).

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE

Conformément aux règles internes d'évaluation et d'affectation du résultat positif reprises dans les règles de comptabilisation (cf. annexes 7 point 5):

Le résultat des **comptes « structure » (49.123€)** est affecté aux « **fonds affectés** » (**fonds de réserve**) comme suit :

- 40% (19.649,16€) au 133100 (Fonds de pré-financements) ;
- 30% (14.736,87€) au 133200 (Fonds de structure) ;
- 30% (14.736,87€) au 133300 (Fonds affectés aux projets et programmes).

Le résultat excédentaire **des fonds propres par rapport aux besoins en fonds de cofinancement**, en 2021 (91.197€) sera affecté dans son intégralité aux fonds de projets pour le cofinancement.

Et **les différentes régularisations pour la clôture du PGM 2017-2021 (125.469,98 €)** sont affectés :

- au Fonds de préfinancements qui augmente de **124.769,59€** (Fonds propres cumulés du non engagé PGM 17-21) + **10.436,25 €** (récupération des 20 % de fonds propres de la régularisation PGM 17-21 pour le Maroc, le Burundi et la Palestine) ;

- au Fonds affectés aux projets et programmes qui diminue de **9.735,86 €** (apport propre nécessaire pour les projets hors programme).

Les comptes des fonds affectés (réserves) (voir détail compte en annexe 7 point 4) totalisent en 2021 un montant de **1.481.573,91 €** répartis comme suit :

- 608.095,32€ en Fonds de préfinancements ;
- 187.596,33€ en Fonds de structure ;
- 685.882,26€ en Fonds de projets et programme.

4 MONTANTS ENGAGÉS EN 2021

En 2021, Solsoc a consacré **5.641.768€** à ses programmes de développement soit :

- 4.560.311 € pour le volet Sud, somme entièrement transférée aux partenaires Sud pour leurs interventions ;
- 361.137 € pour le volet Belgique (Nord).

Les frais d'évaluation et de suivi de ces programmes (coûts de gestion) se sont élevés à

720.320€ et les frais liés à la structure de l'ONG à 11.136.686 €. **Le montant global des charges de 2021 est de 6.778.454€.**

La répartition géographique des dépenses programmes et projets 2021 (coûts opérationnels et coûts de gestion) est la suivante :



5. FRAIS DE STRUCTURE

BUDGET 2021 :

Le détail des budgets de la structure, réalisés en 2021 et les sources de financement de la structure figurent en annexe 7 point 1. Le résultat positif a été expliqué, ci-dessus, au point 8.2.

BUDGET 2022 :

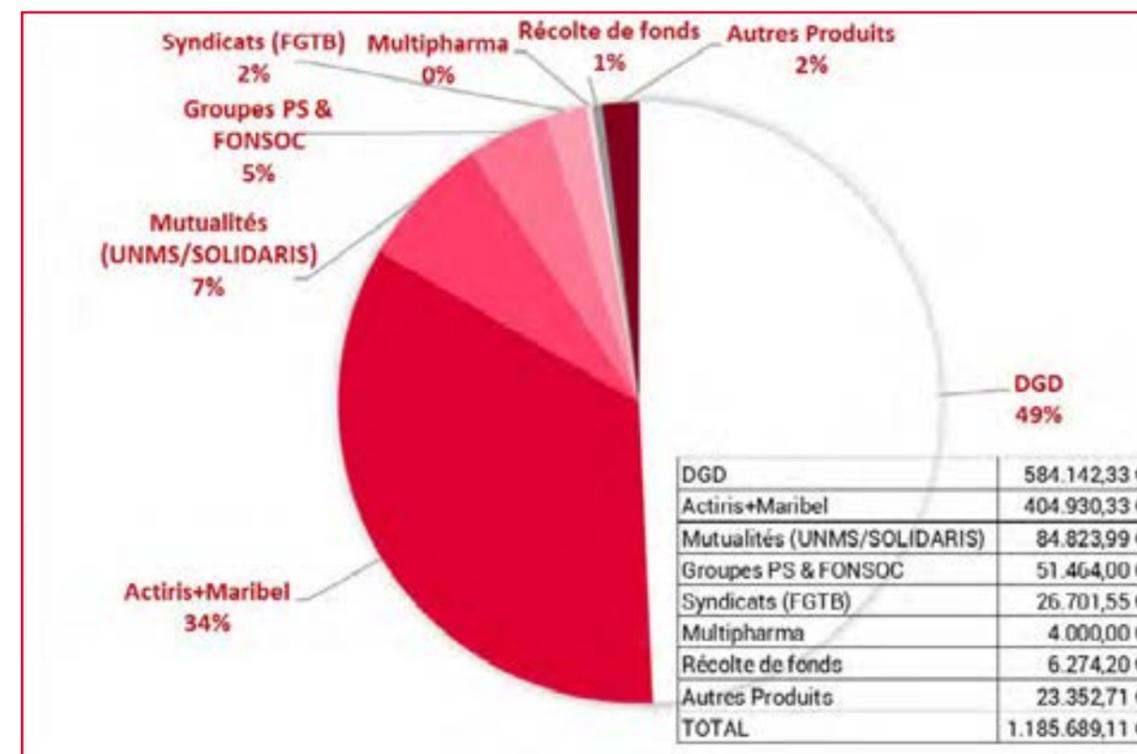
Le détail des budgets de la structure (prévisions 2021 adaptées) figure en annexe 7 point 1.

Le budget 2022 présenté au CA de janvier 2021 a été légèrement adapté compte tenu de la confirmation de nos budgets pour le programme 22-26 et de l'estimation des dépenses salariales d'ici fin décembre 2022.

Le montant du budget des charges en 2022 est comparable aux charges réalisées en 2021 en prenant en compte une indexation normale annuelle. Cela s'explique par une diminution des dépenses de personnel (1 poste fonds propres non occupé pour raison de maladie longue durée et 1 poste ACS vacant durant 1 semestre). Ces dépenses de personnel augmenteront à nouveau en 2023 avec une hausse des ETP au sein de l'organisation pour répondre aux besoins en compétences et remplacer les postes vacants (équipe au complet).

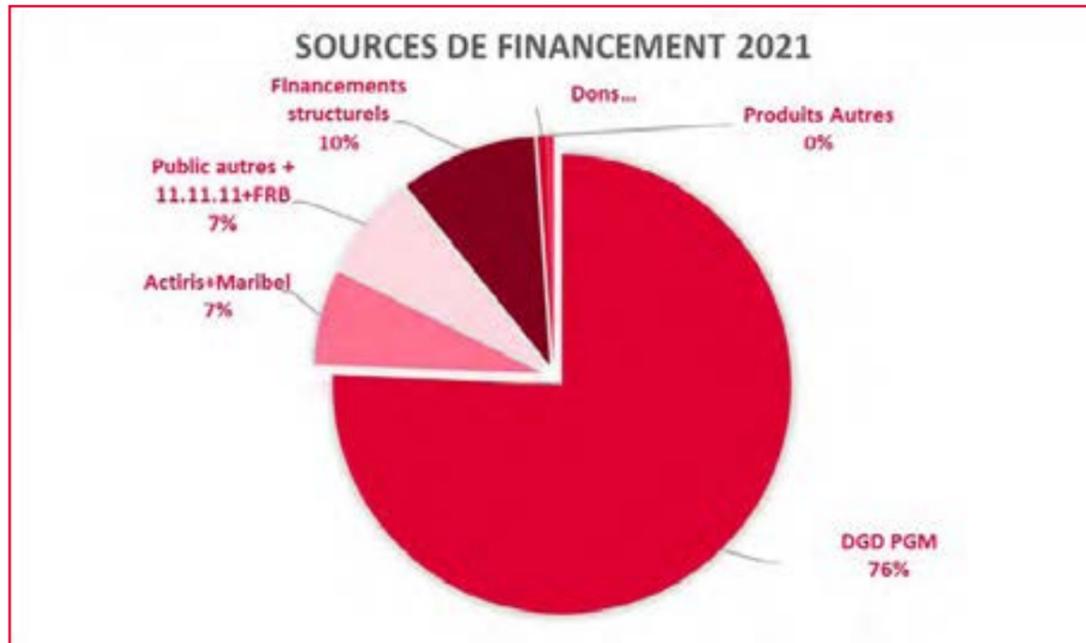
Le montant du budget des produits est également comparable au réalisé de 2021 (+2,30%), sur base du montant des frais de structure PGM confirmé et avec l'hypothèse d'avoir suffisamment de frais administratifs sur les projets hors programme. Les produits sont estimés à 1.213.096,07 €. Et le résultat devrait atteindre 93.659,27 €.

FINANCEMENT DE LA STRUCTURE EN 2021



9/ SOURCES DE FINANCEMENT

Sources de financement	2017	2018	2019	2020	2021
DGD PGM	2 649 319,56	3 794 881,27	3 452 682,69	3 745 431,67	4 558 879,31
Actiris+Maribel	409 447,48	391 488,92	393 702,71	411 675,25	404 930,33
Public autres + 11.11.11+FRB	276 637,81	302 671,61	262 099,96	306 405,69	416 893,95
Financements structurels	562 162,90	562 751,73	572 879,13	580 028,74	581 193,89
Dons	61 140,38	43 708,59	44 108,99	29 095,08	36 912,82
Produits Autres	52 687,71	44 531,31	49 020,57	23 057,73	29 843,53
TOTAL	4 011 395,84	5 140 033,43	4 774 494,05	5 095 694,16	6 028 653,83



Le financement des dépenses provient de la DGD, des régions et provinces (Actiris, Maribel, WBI, Province du Brabant wallon), de la mouvance socialiste (mutualité, syndicats), P&V,

Multipharma, du CNCD (11.11.11), de la Fondation Roi Baudouin (FRB), des dons des particuliers ainsi que des autres produits²² (frais administratifs, récolte de fonds, etc.).

²² Les montants de valorisation des salaires du programme n'ont pas été repris, ce qui nous donne le montant de 6.028.653,83 € au lieu de 6.918.774,23 €, somme des montants engagés.

1. DONATEURS DU MOUVEMENT SOCIALISTE

Solsoc a pu compter sur l'apport fidèle de ses membres, les organisations de l'Action Commune socialiste pour le financement de ses programmes et de certains partenaires comme l'UNMS-Solidaris, les groupes parlementaires PS, ainsi que FONSOC (Fondation Socialiste d'Information et de Gestion) pour le financement de sa structure.

L'apport cumulé de ces organisations a atteint **581.183,89,89 € en 2021**. Il représente **10 % des sources de financements de Solsoc** qui se répartissent de la manière suivante :

Financements structurels Action Commune socialiste	2017	2018	2019	2020	2021
GROUPES PARLEMENTAIRES	40.000,00	40.000,00	40.000,00	40.000,00	32.500,00
Chambre	15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
Fédé WalBxl	7.500,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00	-
Parl Brux	7.500,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00
Parl Wallon	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Multi pharma	23.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
P&V	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00
PS	22.310,00	22.310,00	22.310,00	18.964,00	18.964,00
FONSOC	22.310,00	22.310,00	22.310,00	18.964,00	18.964,00
Syndicat-FGTB	249.166,90	255.009,29	261.068,38	272.566,12	281.015,51
Centrale générale	114.000,00	114.000,00	114.000,00	114.000,00	114.000,00
Fonds social chimie Co valent	100.000,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00
Namur	14.000,00	14.000,00	14.000,00	14.000,00	14.000,00
Centrale Horval	135.166,90	141.009,29	147.068,38	158.566,12	167.015,51
Fonds social alim VIA Fonds	135.166,90	141.009,29	147.068,38	158.566,12	167.015,51
UNMS et FED Solidaris	197.686,00	195.432,44	199.500,75	198.498,62	198.714,38
FED Solidaris	72.686,00	70.432,44	74.500,75	73.498,62	73.714,38
Brabant	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Soignie Centre Charleroi	27.076,16	24.836,48	28.786,17	27.274,66	27.094,44
Wallonie Picardie	13.009,84	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00
Liège	27.600,00	28.095,96	28.214,58	28.723,96	29.119,94
Fédéral	100.000,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00	100.000,00
Projet	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
Structure	75.000,00	75.000,00	75.000,00	75.000,00	75.000,00
Hopital	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
CHWAPI	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
Total général	562.162,90	562.751,73	572.879,13	580.028,74	581.193,89

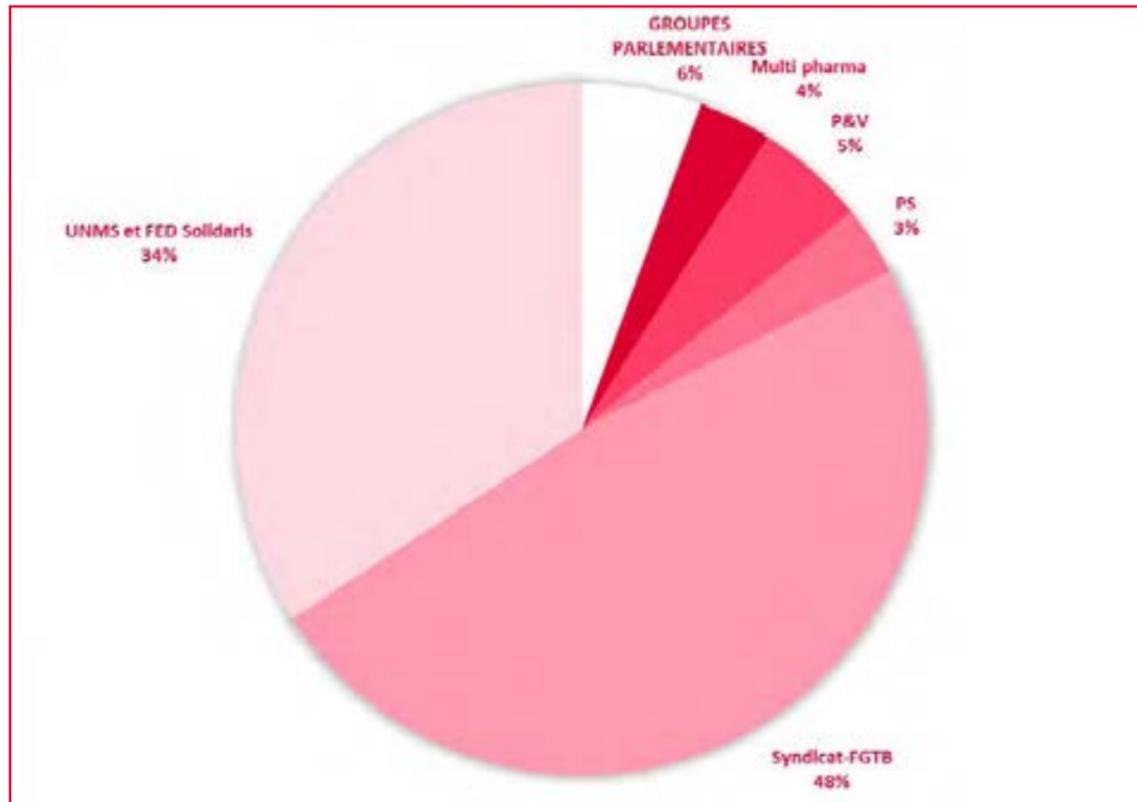
Les montants venant de la FGTB ont augmenté à partir de 2017 grâce au doublement de la contribution du Fonds de la Chimie (Co-valent). Celle du Fonds de l'alimentation (VIA FONDS) continue de progresser chaque année. A ces deux contributions venant de la FGTB, il faut également ajouter les fonds mobilisés par le CEPAG en faveur du

programme lors de la campagne 11.11.11 Ces fonds ne sont pas comptabilisés ici, mais repris dans la partie CNCD (11.11.11).

Les contributions de l'UNMS, la FGTB, P&V, Multipharma sont affectées au cofinancement du programme (voir partie Solsoc au Sud).

Les collaborations avec ces organisations de l'Action Commune ne se limitent pas à de l'apport financier. En effet, Solsoc bénéficie d'un appui technique (expertise) et politique dans la mise en œuvre de ses interventions ainsi que d'un

appui organisationnel à travers le renforcement des compétences de l'équipe. Ci-dessous, la répartition des contributions des organisations de l'Action Commune socialiste (Financements structurels) en 2021 :



2. LA RÉCOLTE DE FONDS

La récolte de fonds est traitée au point 5.5.

Il est cependant important de relever que les montants récoltés et enregistrés par le CNCD dans le cadre de la campagne 11.11.11 de 2021 sont en baisse pour Solsoc et CEPAG par rapport à 2020. Grâce à la contribution du fonds commun de la campagne et de l'apport de Wallonie-Bruxelles-International dans la campagne, ces montants

ont été multipliés par **1,98**, comme pour toutes les organisations qui ont participé à la campagne.

Ces fonds constituent une partie des fonds propres du programme en Palestine, en Bolivie et au Burundi.

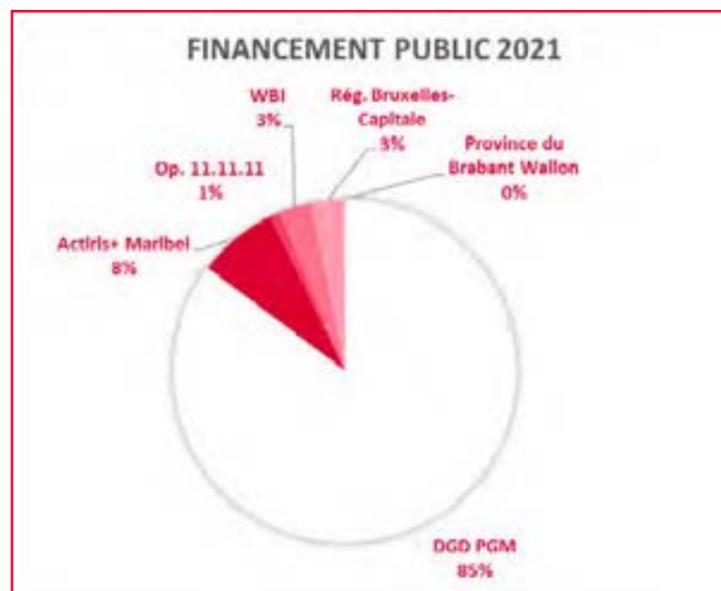
Organisation	Montant déposé par l'organisation	Part opération	Part WBI	Total	total net (-8 % frais)
CEPAG	7.844 €	9.465 €	6.045 €	16.858 €	15.509 €
Solsoc	16.761 €	20.225 €	12.916 €	36.023 €	33.141 €
	24.604 €	29.690 €	18.961 €	52.881 €	48.650 €

10/RELATION AVEC LES BAILLEURS PUBLICS

1. INTRODUCTION

Le montant des fonds publics mobilisés par Solsoc s'élève à 5.348.894,98 euros en 2021 et provient des sources suivantes :

Financement public	2017	2018	2019	2020	2021
DGD PGM	2.649.319,56	3.794.881,27	3.452.682,69	3.745.431,67	4.558.879,31
Actiris+ Maribel	409.447,48	391.488,92	393.702,71	411.675,25	404.930,33
Op. 11.11.11	90.986,01	97.517,13	62.194,38	89.813,41	48.650,00
WBI	120.610,86	96.144,93	44.070,51	133.984,09	164.928,52
Rég. Bruxelles-Capitale	73.170,95	106.009,55	143.559,02	79.608,19	168.506,82
Province du Brabant Wallon	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00
TOTAL	3.346.534,86	4.489.041,80	4.099.209,31	4.463.512,61	5.348.894,98



2. LA DGD

La Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) reste de loin le bailleur de fonds public principal de Solsoc (85 % des subsides publics en 2020). Le budget du programme commun 2017-2021 cofinancé par la DGD, tel qu'approuvé le 1er mars 2017 s'élève à 21.478.620,94 euros pour les 5 années. Le subside de la DGD est de 17.182.896,52 d'euros.



En 2021, 5.303.472,93 euros sur 4.461.833,19 euros de budget prévu, ont été engagés pour la réalisation du programme, soit un taux d'exécution de 119% (voir annexe 2). Le subside DGD engagé en 2021 s'élève à 4.558.879,31 euros en 2021. Le taux d'exécution cumulé 2017-2021 est de 97% (voir annexe 3)

Dans le cadre de la simplification administrative qui en principe se traduit par une présentation simplifiée des rapports financiers et des contrôles allégés de la part de l'administration, **la DGD a chargé les commissaires-réviseurs des ACNG de nouvelles missions spécifiques (cf. AR du 11/9/2016)**. Ces missions viennent se rajouter aux missions existantes (certifier les comptes annuels présentés à l'Assemblée Générale dont le rapport fait partie intégrante de la justification financière pour la DGD).

APPORT PROPRE POUR LE PROGRAMME 2017-2021 DGD

Tous les moyens mobilisés pour le cofinancement ont été affectés aux programmes et projets. Cependant, l'entièreté des fonds propres mobilisés en 2021 pour le cofinancement du programme

DGD (20%), n'a pas été utilisée. Il reste un solde de **91.197€**.

Comme relevé plus haut, le solde est entièrement affecté aux fonds de projets pour le cofinancement des projets et programmes.

La contribution du WBI dans le cofinancement du programme 2021 (cofinancement du programme Volet A), a diminué (- 54 %) par rapport à 2020 avec un montant total de 37.509,00 €. Ce montant est compensé par la contribution WBI (volet B) voir point 10.3 entités fédérées.

Les montants récoltés à l'opération 11.11.11 de la campagne CNCD ont diminué en 2021 à la fois pour le CEPAG (15.509 €) et SOLSOC (33.141 €). Une analyse en interne montre notamment une interférence négative de la campagne Solsocks (voir pt 5.5 récolte de fonds) qui s'est tenue au même moment.

Les subsides ACTIRIS ont été valorisés en apport propre à concurrence de **285.650,44 €**.

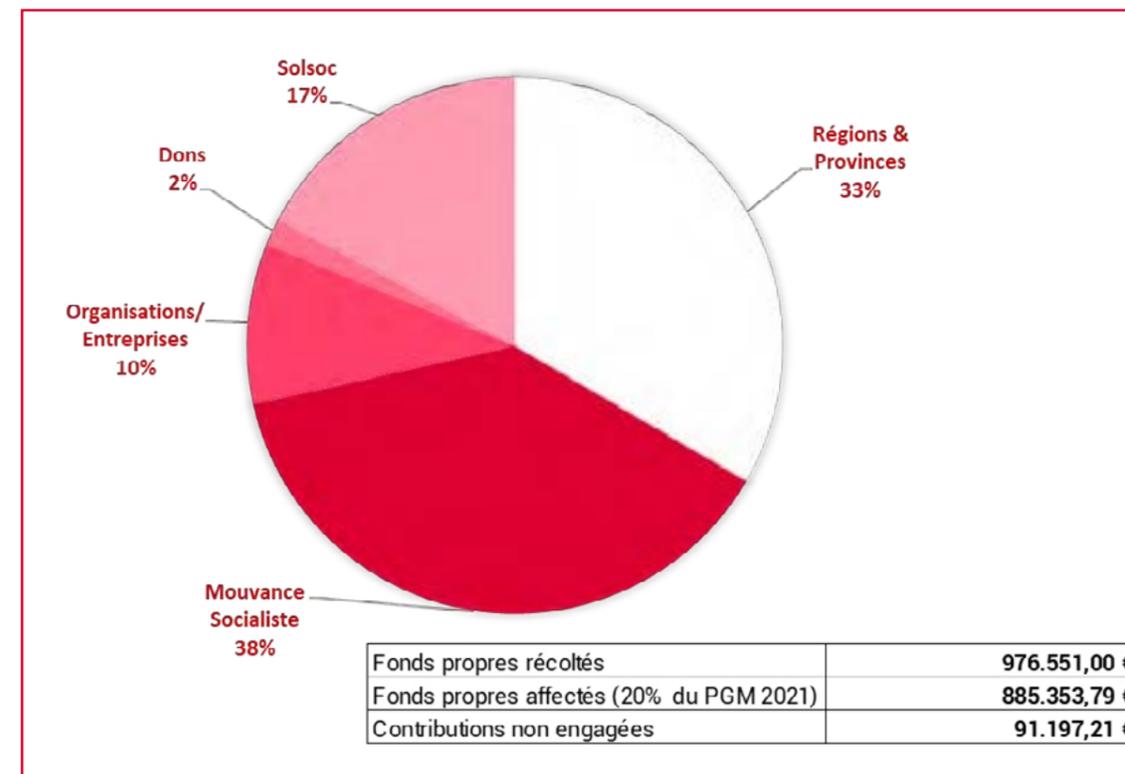
Les sources de financement de l'apport propre viennent essentiellement de la mouvance socialiste (mutualités, syndicats), des régions et provinces (Actiris, WBI, Province du Brabant Wallon), des diverses organisations ou entreprises (CNCD, P&V, Multipharma), des dons des particuliers et des fonds propres de Solsoc.

RELATIONS AVEC LA DGD

La réglementation concernant la coopération non gouvernementale (AR du 11/9/2016) prévoit, deux dialogues annuels entre la DGD et les ACNG : le dialogue institutionnel et le dialogue stratégique.

Le dialogue institutionnel se déroule entre l'administration et les organisations de la société

Sources de fonds propres pour programme et projets en 2021	Montants
Dons	15.880,41 €
Dons Solsoc 2021	15.880,41 €
Mouvance Socialiste	372.204,35 €
CHWAPI	25.000,00 €
Fédération Solidaris Mut (MWP-CSC-BW)	44.594,44 €
FGTB-CENTRALE GENERALE REGIONALE NAMUR	14.000,00 €
FGTB-CENTRALE GENERALE via CO-VALENT	90.000,00 €
FGTB-HORVAL via VIA FONDS	150.313,96 €
Solidaris Liège	23.295,95 €
UNMS	25.000,00 €
Organisations/Entreprises	94.650,00 €
Multipharma	16.000,00 €
P&V	30.000,00 €
CNCD CEPAG 2021	15.509,00 €
CNCD SOLSOC 2021	33.141,00 €
Régions & Provinces	326.159,44 €
ACTIRIS (salaires)	285.650,44 €
Province du Brabant	3.000,00 €
WBI-Cofinancement	37.509,00 €
Solsoc	167.656,80 €
Fonds propres autres (STR-salaires)	167.656,80 €
Total général	976.551,00 €



civile (OSC) du programme commun (FOS-IFSI et Solsoc). Il ne s'est pas tenu en 2021.

Le dialogue stratégique concerne le suivi du Cadre Stratégique Commun avec la DGD. Il réunit les représentant-e-s des 9 OSC²³ du Cadre Stratégique Commun (CSC) Travail décent et des représentant-e-s de la DGD, d'Enabel et du Cabinet de la ministre Kitir.

En 2021, tous les ACNG (acteurs de la coopération non gouvernementale) ont élaboré des nouveaux **cadres stratégiques communs (CSC) pour la période 2022-2026**, condition pour bénéficier

de financement de la DGD pour ses interventions durant cette période. Le contenu des CSC est axé sur la définition de cibles stratégiques communes, d'apprentissages collectifs et sert de base pour l'élaboration des programmes et pour le dialogue stratégique avec les autres acteurs de la coopération au développement.

Solsoc a participé à l'élaboration de trois CSC:

- Le CSC Travail décent auquel participent les 9 organisations membres du Cadre Stratégique Commun (CSC) Travail décent.

- Le CSC Palestine regroupe les ACNG actifs en Palestine. Il reprend les interventions de Solsoc en Palestine.
- Le CSC Belgique reprend les interventions de mobilisation et de plaidoyer des trois organisations FOS-IFSI-Solsoc et de tous les ACNG concernées par l'ECM (Education Citoyenne Mondiale).

Les CSC ont été introduits à la DGD, le 26 février. La DGD a communiqué son appréciation sur chacun des CSC 6 semaines plus tard qui a été discuté lors du **dialogue stratégique 2021**. Pour le CSC Travail décent, le dialogue a eu lieu le 21 avril et s'est concentré sur le nouveau cadre stratégique 22-26 à la DGD.

Le CSC Travail décent, le CSC Belgique, le CSC Palestine ainsi que 27 autres ont été approuvés par la Ministre Kitir, le 7 juin 2021.

Solsoc, FOS et IFSI ont, ensuite, introduit leur **programme commun 2022-2026**, le 29 juillet 2021. De fait, le processus d'identification et de formulation du programme coordonné par les trois organisations et leurs partenaires à distance et entamé au deuxième semestre de 2020 s'est achevé par l'encodage de toutes les informations dans une plateforme électronique (portail DGD).

Début décembre, la DGD a transmis à tous les ACNG qui ont introduit un programme, un premier bulletin d'appréciation.

²³ (IFSI/IASBI/ISVI vzw (FGTB/ABVV), IIAV/IEOI (ACV/CSC), BIS/MSI (ACLVB/CGSLB), WSM vzw, FOS asbl, Solsoc asbl, Oxfam Solidariteit asbl, UNMS/NVSM, ANMC/LCM).

3 AUTRES BAILLEURS PUBLICS

En 2021, Solsoc poursuit sa stratégie de recherche de fonds, à la fois pour amplifier et renforcer la mise en œuvre des stratégies de ses partenaires locaux et aussi pour diversifier l'origine de ses subsides. 7 projets ou programmes en dehors du programme DGD ont été introduits auprès des bailleurs de fonds suivants : Fonds l'Occitane, Fondation Roi Baudouin, Région Bruxelloise, Ville de Bruxelles, WBI, Province du Brabant et UE. 4 projets ont été approuvés et ont démarré.

ENABEL



Enabel a reçu du Ministre de la Coopération au Développement l'instruction d'élaborer une stratégie pour un Portefeuille Thématique sur la Protection Sociale en Afrique Centrale (2022-2026) pour un budget total de 50 millions €. La lettre d'instruction oriente le portefeuille thématique vers la thématique Travail décent avec un focus protection sociale. Le portefeuille sera mis en œuvre en RD du Congo, au Rwanda, et en Ouganda, et a une dimension régionale pour la formation, d'échange et de mise en réseau (qui peut inclure la participation par le Burundi). Il s'agit d'un portefeuille de 5 ans qui sera mis en œuvre à partir de début 2022, à travers la publication d'appels à projets.

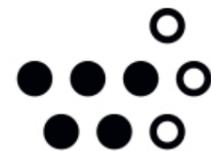
Un groupe de travail a été mis en place par le comité de pilotage du cadre stratégique commun Travail décent (CPTD) pour suivre le

processus d'élaboration de ce portefeuille. Ce groupe est piloté par Solsoc et WSM et compte sur la participation active des membres de la plateforme du CSC TD qui interviennent en RDC dont Solidaris et IFSI. Régulièrement en contact avec les collaborateurs d'Enabel, le groupe a alimenté le contenu de la stratégie du portefeuille validée au mois de juillet 2021.

Solsoc et WSM ont répondu à l'offre d'Enabel, via un contrat de 'consultance'. Ils se sont impliqués avec l'appui de leurs partenaires locaux et de la CPDT dans la deuxième phase de rédaction du portefeuille qui s'est terminée fin octobre.

LES ENTITÉS FÉDÉRÉES : WALLONIE

– BRUXELLES – INTERNATIONAL



Wallonie - Bruxelles International.be

Les fonds obtenus auprès des entités fédérées sont modestes au regard de ceux du fédéral, mais ils sont par contre stratégiques pour Solsoc. Deux modalités existent :

- La première modalité ou Volet A permet de participer à la constitution de l'apport propre de l'ONG pour son programme pour peu que cet apport ne dépasse pas 50% du budget du programme en question. Dans ce sens, l'objectif initial de l'ouverture de cette ligne de

financement des ONG par le Wallonie-Bruxelles International (WBI) atteint son objectif en renforçant la capacité des ONG francophones à lever des fonds au niveau fédéral.

- La seconde modalité ou Volet B est une modalité mise en place par le WBI qui permet le cofinancement de projets de « développement durable » à hauteur de 90 %. Elle a été utilisée par Solsoc pour « renforcer » la mise en œuvre du programme à travers le financement d'interventions complémentaires (voir partie pays). Ces financements sont précieux même s'ils nécessitent un surplus de travail administratif.

Les montants de Wallonie Bruxelles International engagés dans les programmes et projets en 2021 représentent un total de 164.928,52 € en 2021. Ils comportent ;

Le financement du Volet A est de 37.509 € sur les 68.586,66 € demandés ;

Les financements complémentaires de Wallonie Bruxelles International, notamment au travers de la modalité « volet B » :

- Solsoc a déposé en 2021 un dossier (90.299,12 €) pour un projet de renforcement de dynamiques entrepreneuriales collectives impliquées dans la chaîne de valeur de filières agricoles pour contribuer à l'amélioration de la souveraineté alimentaire et l'augmentation des revenus de ménages dans le secteur Tanganyika du Territoire de Fizi, au Sud Kivu (RDC). Il a été retenu et démarrera en 2022.
- Deux projets introduits en 2020, sont en cours de mise en œuvre :
 - Un projet de soutien à la dynamisation de la vie culturelle en Palestine avec son partenaire PAC, pour un financement de 72.900 € ;

○ Un projet déposé avec Solidaris Mons Wallonie Picarde pour le renforcement des mutuelles de santé au Burundi avec la FEMUSCABU, avec un financement de 68.054€.

- Deux projets introduits les années précédentes (voir partie Solsoc au Sud)

○ Le projet résilience des enfants, Palestine se poursuit sur le terrain. A noter que Solsoc a préfinancé un montant de 39.994,45 € qui doit lui être remboursé par Wallonie Bruxelles International ;

○ Le projet avicole, RDC s'est clôturé en février 2021.



Depuis 5 ans, Brussels International lance annuellement un appel à projets qui vise les ONG de coopération au développement agréées par la Direction générale de Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) auprès du Service Public Fédéral (SPF) Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement. Il s'agit de financement accordé à 100 %, mais qui exige une gestion administrative et un suivi important (3 rapports par an). Et jusqu'à présent, les projets doivent être mis en œuvre dans la Province du Haut-Katanga, la Province-ville de Kinshasa (depuis 2016) ou dans la Région de Rabat-Salé-Kénitra au Maroc.

C'est au travers de ces appels d'offres que Solsoc a appuyé en 2021 un projet en RD du Congo. Le projet Musala « se musala », avec un

financement RBC / SPRB (financement 2019), qui s'est clôturé en 2021.

Un autre projet en RDC de renforcement des capacités productives et d'autonomisation de jeunes et de femmes par l'appui au développement d'initiatives d'économie sociale et solidaire d'élevage et de pisciculture familiale à Kinshasa a été déposé en 2021. Il n'a pas été retenu.

LES PROVINCES, LES VILLES ET LES COMMUNES

La cellule Solidarité Internationale de la Ville de Bruxelles lance annuellement un appel à projet « Coopération Internationale » afin de soutenir, à hauteur de 8.000 euros, des activités ciblant un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable.

- Un projet a été déposé en 2020 avec Solidaris et notre partenaire bolivien PASOS pour l'appui à la culture d'aloë vera et sa transformation en gel hydro-alcoolique pour la lutte contre la Covid-19 en Bolivie. Le projet est financé (8.000 €) et s'est clôturé en mars 2021.
- Un autre projet a été déposé en 2021 avec Solidaris et notre partenaire congolais PASCO, pour la mise en œuvre de dispositifs opérationnels de lutte contre le VIH-Sida, les violences sexuelles et de genre et la promotion des droits humains en situation de Covid-19, en milieu scolaire, dans la commune de Masina, Ville de Kinshasa. Il est financé (8.000 €) en fin d'année et les activités démarreront début 2022.

Les relations avec la Province du Brabant wallon, la Province de Liège et les communes se poursuivent. Malheureusement, pour des questions de disponibilité de budget, les montants obtenus n'atteignent pas les prévisions. La contribution de la Province du Brabant wallon (3.000 €) a été affectée en 2021 au programme de renforcement d'associations de transformatrices de produits locaux dans la région du Centre au Burkina Faso (voir partie Solsoc au Sud) dans le cadre du programme 17-21 au Burkina Faso.

FONDATIONS

La Région de Bruxelles Capitale via Bruxelles Environnement et le Fonds de Solidarité Internationale de Vivaqua lancent un appel annuel auprès des organisations de la région actives dans les secteurs de l'eau ou l'assainissement. Solsoc a répondu à l'appel avec son partenaire palestinien MA'AN, pour mettre un œuvre un projet d'assainissement dans 8 écoles en zone C. Pour ce projet, Solsoc a sollicité et obtenu un financement de 99.500 € sur une période de 14 mois. Le projet s'est déroulé comme prévu en 2021.

La Fondation Roi Baudouin lance annuellement un appel à projets sur l'accès équitable et durable à l'eau à travers le « Le Fonds Élisabeth et Amélie ». Solsoc a répondu à l'appel en 2021 en déposant un projet qui vise le renforcement de la capacité de production de 350 petits exploitants agricoles par une valorisation de l'eau de ruissellement et sa gestion rationnelle à Kashenyi/Kamanyola Sud-Kivu en RDC. Le projet a été sélectionné (40.000 €) et sa mise en œuvre est en cours.



ANNEXES

ANNEXE 1 - LES MANDATS DE SOLSOC EN 2021 : 24 PLATEFORMES ET RÉSEAUX, LEURS GROUPES DE TRAVAIL ET INSTANCES (43 ESPACES)

Organisation / plateforme	Instances/espace de travail	Membre équipe Solsoc 2021	Membre équipe Solsoc prévisions 2022
ABP		Mélanie Hostaux / Aurore Shreiber / Audrey Grelombe	Mélanie Hostaux / Aurore Shreiber
ACH'ACT (organisation)		Audrey Grelombe	Simon Rix
ACODEV	AG/ CA/BE	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
Alliance AGRICONGO		Sylvie Demeester	Sylvie Demeester
CETRI	AG	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
CNAPD	AG	Dominic Brumagne	Dominic Brumagne
CNCD	AG / CA	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
	Com Pol	Stephanie Lecharlier	Stephanie Lecharlier
	Com Progr & Projets	Stephan Regnard	Stephan Regnard
	Led	Aurore Shreiber	Aurore Shreiber
	Plateforme Amérique Latine	Maïté Verheylewegan / Marie Le Boniec	Maïté Verheylewegan
	Plateforme Afrique Centrale	Sylvie Demeester/ Amadou Kane	Sylvie Demeester/ Amadou Kane
	PF Moyen Orient	Mélanie Hostaux/ Aurore Shreiber /	Mélanie Hostaux/ Aurore Shreiber
	PF Commerce/ le GT « accountability »	Audrey Grelombe	Simon Rix
Comité fédéral du PS Liégeois		Stephane Gillon / Joëlle Courtois	
CWBCI	AG mandat Acodev	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
Commissions IEV		Stephanie Lecharlier / Veronique Wemaere /	Stephanie Lecharlier / Veronique Wemaere
Coordination belge pour la Colombie		Maïté Verheylewegan / Marie Le Boniec	Maïté Verheylewegan
EURAC	AG	Stephanie Lecharlier	Simon Rix
FEONG	AG / CA	Alexandra Noël	Alexandra Noël
FOS	AG	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
ITECO	AG /CA	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
Le Monde Selon les Femmes	AG / CA	Aurore Shreiber/ Mélanie Hostaux	Mélanie Hostaux

ANNEXE 2 - PGM 2017-2021 : DÉPENSES 2021

Organisation / plateforme	Instances/espace de travail	Membre équipe Solsoc 2021	Membre équipe Solsoc prévisions 2022
Le réseau international socialiste		Stephanie Lecharlier / Veronique Wemaere	Stephanie Lecharlier / Veronique Wemaere / Simon Rix
OIDHACO	CA /AG	Maïté Verheylewegan / Marie Le Boniec	Maïté Verheylewegan
PF ACNG Travail Décent / CSC Travail Décent	Comité Pilotage	Veronique Wemaere / Stéphanie Lecharlier	Veronique Wemaere / Stéphanie Lecharlier
	Groupe de travail continental Afrique	Sylvie Demeester	Sylvie Demeester
	Groupe de travail continental Amérique Latine	Maïté Verheylewegan	Maïté Verheylewegan
	GT Protection sociale	Stéphanie Lecharlier	Stéphanie Lecharlier/ Aurore Shreiber
	GT cellule MASMUT	Stephan Regnard	Stephan Regnard
	Cellules pays et GT PGM MASMUT	Stephan Regnard/ Sylvie Demeester / Amadou Kane	Stephan Regnard/ Sylvie Demeester / Amadou Kane
	GT environnement	Maïté Verheylewegan	Maïté Verheylewegan
	Suivi des portefeuilles Enabel	Marie Le Boniec / Sylvie Demeester	Sylvie Demeester/ Amadou Kane
PGM commun	GPC	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
	Cellule « Belgique »	Stéphanie Lecharlier/ Aurore Shreiber/ Audrey Grelombe	Stéphanie Lecharlier/ Aurore Shreiber
	Monitoring	Chantal Jadot / Chargé-e MEAL /Marie Le Boniec	Victor Roméro Amigo/ Aurore Shreiber
	AML	Maïté Verheylewegan	Maïté Verheylewegan/ Victor Roméro Amigo
	Afrique de l'Ouest et Nord	Stephan Regnard/Mélanie Hostaux	Stephan Regnard/Mélanie Hostaux
	Afrique Centrale et Est	Sylvie Demeester/ Amadou Kane	Sylvie Demeester/ Amadou Kane
SAW-B	AG	Sylvie Demeester	Sylvie Demeester
SESO/SETM	AG	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
SOLIDAR	Working group Palestine	Audrey Grelombe/ Marie Le Boniec / Maïté Verheylewegan	A clarifier
SOLIDARCO/Action Progressite Laïque		Sylvie Demeester, Stéphanie Lecharlier, Veronique Wemaere	Sylvie Demeester, Stéphanie Lecharlier, Veronique Wemaere

Dépenses 2021	Pays	Montants à Justifier	Dépenses totales 2021	Taux d'exécution
Coûts opérationnels		3.877.248,20	4.583.153,37	118%
Volet Belgique		361.475,04	361.137,14	100%
OSN01	BEL	176.492,02	135.487,20	77%
OSN02	BEL	184.983,02	225.649,94	122%
Volet International		3.515.773,16	4.222.016,23	120%
OSS02	Burkina Faso	499.408,60	566.791,53	113%
OSS03	Burundi	779.231,97	889.925,19	114%
OSS06	Maroc	201.477,03	196.945,36	98%
OSS09	RD Congo	587.450,47	765.368,36	130%
OSS11	Sénégal	228.076,21	275.201,09	121%
OSS16	Palestine "jeunes"	353.349,84	412.672,26	117%
OSS17	Palestine TD	62.423,31	79.878,79	128%
OSS18	Bolivie	420.437,54	496.356,86	118%
OSS19	Colombie	383.918,17	538.876,79	140%
Coûts de gestion		584.584,98	720.319,56	123%
Investissements		-	5.160,65	
Fonctionnement		119.548,67	134.829,10	113%
Personnel		419.395,68	449.423,30	107%
Frais d'évaluation et audit		45.640,64	130.906,51	287%
Coûts directs totaux		4.461.833,19	5.303.472,93	119%

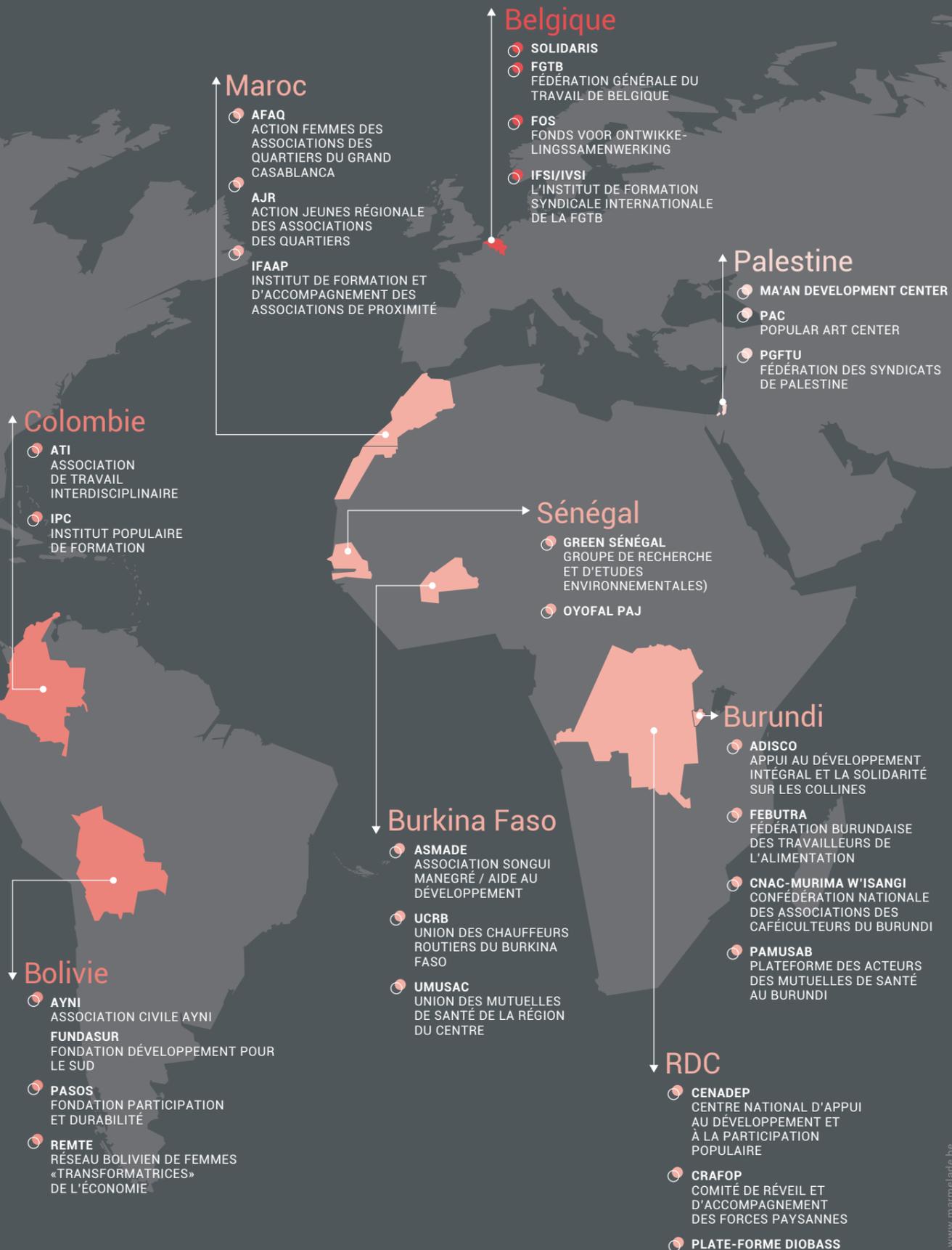
ANNEXE 3- PGM 2017-2021 : DÉPENSES CUMULÉES 2017-2021

Dépenses 2017-2021	Pays	Montants à Justifier	Dépenses totales cumulées	Subside DGD	Apport propre	Taux d'exécution
Coûts opérationnels		18.785.414,99	18.271.011,29	14.616.809,03	3.654.202,26	97%
Volet Belgique		1.701.893,86	1.586.005,76	1.268.804,60	317.201,15	93%
OSN01	BEL	917.330,98	795.013,20	636.010,56	159.002,64	87%
OSN02	BEL	784.562,88	790.992,56	632.794,04	158.198,51	101%
Volet International		17.083.521,13	16.685.005,53	13.348.004,43	3.337.001,11	98%
OSS02	Burkina Faso	2.256.087,62	2.193.361,78	1.754.689,42	438.672,36	97%
OSS03	Burundi	3.503.567,25	3.463.353,02	2.770.682,42	692.670,60	99%
OSS06	Maroc	1.349.336,53	1.154.083,98	923.267,18	230.816,80	86%
OSS09	RD Congo	2.794.468,85	2.781.487,11	2.225.189,69	556.297,42	100%
OSS11	Sénégal	1.348.639,34	1.328.219,15	1.062.575,32	265.643,83	98%
OSS16	Palestine "jeunes"	1.501.205,22	1.494.986,35	1.195.989,08	298.997,27	100%
OSS17	Palestine TD	304.260,06	303.679,22	242.943,38	60.735,84	100%
OSS18	Bolivie	2.125.220,17	2.103.412,86	1.682.730,29	420.682,57	99%
OSS19	Colombie	1.900.736,09	1.862.422,06	1.489.937,65	372.484,41	98%
Coûts de gestion		2.693.205,58	2.583.762,10	2.067.009,68	516.752,42	96%
Investissements		11.000,00	12.697,15	10.157,72	2.539,43	115%
Fonctionnement		470.673,49	360.432,34	288.345,88	72.086,47	77%
Personnel		1.969.732,09	1.994.774,56	1.595.019,65	398.954,91	101%
Frais d'évaluation et audit		241.800,00	215.858,05	172.686,44	43.171,61	89%
Coûts directs totaux		21.478.620,57	20.854.773,39	16.683.818,71	4.170.954,68	97%

ANNEXE 4 : SCORES DE PERFORMANCE 2021

Pays/OS	Thématiques	Partenaires associés	Partenaires limitrophes	Appréciation scores de performance								
				OS	Efficience	Efficacité	Pertinence	Pérennité	Synergies	Genre	Environnement	
					OS	Efficience	Efficacité	Pertinence	Pérennité	Synergies	Genre	Environnement
Burkina Faso OSS 02	Protection Sociale ESS	ASMADE UMUSAC UCRB	PL1 : 62 mutuelles sociales PL2 : 3 unions de mutuelles PL3 : 1 cadre de concertation (CAMUS) PL4 : 1 collectif de 40 associations de transformatrices de produits locaux (CARTPL) PL5 : 3 syndicats du secteur agroalimentaire									
Burundi OSS 01	Protection Sociale ESS	ADISCO CNAC-B FEBUTRA FAMUSAB	PL1 : FEMUSCABU: 4 Unions et 33 Mutuelles de santé, PAMUSAB PL2 : Université Populaire Haguruka PL3 : UHACOM: 8 Coopératives et réseau de coopératives PL4 : La cellule plaidoyer et la cellule communication de la CNAC PL5 : FEBUTRA : 15 Syndicats, 18 coopératives									
Maroc OSS 06	ESS Protection sociale Genre et jeunesse Démocratie	AFAQ AJR IFAAP	PL1: 15 Associations de quartier PL2: 15 Initiatives d'Economie Sociale et solidaire (IESS)									
RD Congo OSS 09	ESS Protection Sociale Démocratie Droit International Droits humains	CENADEP CRAFOP DIQBASS	PL1 : 21 IESS (16 Sud Kivu, 4 Kinshasa et 1 Kolwezi) PL2 : 3 Mutuelles: LONALO (Equateur) et MUSQUAF(KIN) et MUSAFY (Lubumbashi) PL3 : 5 Dynamiques d'Actions Citoyennes (DAC) (CMS, CORAP, POFO, Dynamique de Barumbu, Dynamique de Bukavu) PL4 : 6 Fédérations (FOP, FCMU, COPADE, HDRECAPICO, BOPAFK, FETRAFOI) et une Confédération (la CONAPAC)									
Sénégal OSS 11	Protection Sociale ESS	OYDFAL PAJ GREEN	PL1 : 12 mutuelles de santé PL2 : 3 unions de mutuelles de santé départementales PL3 : 1 union de mutuelles régionale PL4 : 8 Réseaux d'Initiatives Sociales et Solidaires (secteur production et transformation de produits agricoles, halieutiques et artisanaux) et/ou mouvements de jeunes (suivi par GREEN) PL5 : 15 mouvements de jeunes et 1 réseau de mouvement de jeunes PL6 : 9 initiatives d'ESS (transformation aliment et artisanat)									
Palestine OSS 16	Genre et jeunesse Démocratie Droit International Droits humains	MA'AN PAC	PL1 : 35 Youth Clubs and CBOs PL2 : 10 Local Popular Committees PL3 : 4000 Students (5 universities) PL4 : Employed Youth									
Palestine OSS 17	Travail décent – droits des travailleurs	PGFTU	PL1 : 7 Régionales « Syndicat des carrières et de la pierre »									
Bolivie OSS 18	ESS Genre et jeunesse	AYNI REMITE FUNDOSUR PASOS	PL1 : 27 Organisations communautaires PL2 : 3 Syndicats : La Confédération de Fabriques (CGTFB), les syndicats des Gastronomes (traiteurs) et le syndicat des travailleurs de la fabrique la PLS									
Colombie OSS 19	Démocratie Droits humains	IPC ATI	PL1 : 2 organisations regroupant des personnes déplacées par la violence PL2 : 2 réseaux : Salsa (régional – 28 organisations) et RENAF (national-123 organisations) PL3 : 3 syndicats (USTIAM (Union Syndical des Travailleurs de l'industrie de la bière, boissons, aliments, de la mata et similaires) ; SINALTRAINAL (Syndicat National du système agroalimentaire) ; SINTRACARTORCE (Syndicat Nationale des travailleurs de l'industrie sucrière 14 de Juin).									
Belgique OSN 01	Mobilisation	FOS-IFSI	PL1 : Associatif de la mouvance socialiste PL2 : Entités régionales francophones de la FGTB									
Belgique OSN 02	Plaidoyer	FOS-IFSI	PL1 : Les mandataires socialistes au niveau européen, fédéral, régional et communautaire									

LES PAYS PARTENAIRES DE SOLSOC



ANNEXE 5 : PAYS ET PARTENAIRES DE SOLSOC

BURUNDI

ADISCO : L'association "Appui au Développement Intégral et la Solidarité sur les Collines", est une ONG burundaise dont la mission est d'accompagner l'émergence et le développement d'un mouvement social national capable de porter son propre développement et d'influencer les politiques au profit des couches modestes de la population. ADISCO mène de front différents programmes : accompagnement des coopératives et dynamiques économiques, des mutuelles de santé, renforcement de la société civile.

PAMUSAB : La Plateforme des Acteurs des Mutuelles de Santé au Burundi est composée des différents acteurs locaux et des ONG promotrices des mutuelles de santé au Burundi. L'objectif de la PAMUSAB est la promotion, la professionnalisation et la défense des mutuelles de santé au Burundi afin que toutes les couches de la population aient accès à des soins de santé de qualité.

CNAC-MURIMA W'ISANGI : La Confédération Nationale des Associations des Caféculteurs du Burundi est une asbl burundaise créée en 2004, dont les membres sont des petit·e·s producteur·rice·s exploitant des plantations allant de 100 à 5000 caféiers chacun·e. La CNAC représente, plaide et défend les intérêts des caféiculteur·rice·s.

FEBUTRA : La Fédération Burundaise des Travailleurs de l'alimentation est une fédération de syndicats du secteur agroalimentaire formel et informel qui se donne pour mission de défendre les intérêts des travailleur·euse·s du Burundi dans le secteur de l'agroalimentaire et des branches connexes, influencer les politiques qui les concernent et contribuer à améliorer leurs conditions de vie et de travail.

RD CONGO

CENADEP : À Kinshasa, Bukavu et Lubumbashi, le Centre national d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP) œuvre pour le bien-être intégral des couches les plus défavorisées, dans les milieux populaires urbains et ruraux. Son équipe (une quarantaine d'agents) accompagne l'organisation des populations à la base pour qu'ensemble elles renforcent leurs luttes et appuient des projets communautaires en faveur du changement social, de l'auto promotion durable et de la réduction des dépendances.

CRAFOP : À l'Équateur, Mbandaka, le Comité de Réveil et d'Accompagnement des Forces Paysannes accompagne les communautés de base vers l'autopromotion en tant que sujet et objet des transformations sociales, politiques, économiques et culturelles dans leur milieu en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs membres.

La Plate-forme Diobass : Basée dans le Sud Kivu, elle est un espace pour la recherche-action et le renforcement des dynamiques locales. La Plate-forme Diobass est constituée d'un réseau d'organisations paysannes, de groupes de recherche paysanne, d'organisations non gouvernementales, d'institutions d'enseignement, de centres de recherche et de personnes-ressources qui échangent et réalisent ensemble des actions concrètes pour faire face aux multiples problèmes de la société congolaise.

COLOMBIE

L'IPC (Institut Populaire de Formation) est une organisation de promotion populaire, fondée en 1982 à Medellín. Il s'agit d'une institution de recherche, de formation, d'opinion publique, de conseil, d'expertise, d'accompagnement et de promotion avec des communautés (académiques, rurales, urbaines, solidaires et connexes). L'organisation joue également un rôle important dans l'accompagnement des victimes du

conflit : elle offre des formations et une assistance juridique afin de permettre aux personnes victimes de violations de faire valoir leurs droits. Enfin, elle assure un rôle de plaidoyer politique important. Au cours des 10 prochaines années, l'IPC centrera son activité autour du contexte de post-conflit, de la paix et de la démocratie dans les différents territoires en mettant en avant la garantie du respect des droits humains.

ATI (Association de Travail Interdisciplinaire) est une ONG qui a été fondée en 1985 sur les principes de respect des droits humains, de l'équité sociale et de genre, du renforcement de la démocratie et de la cohabitation. Elle mène ses activités en zone rurale et urbaine à Bogota et dans la région de Cundimarca, en intégrant la sphère économique dans l'action politique institutionnelle et en travaillant notamment sur les thématiques de souveraineté et d'autonomie alimentaires, le droit à l'alimentation, le droit des travailleurs du secteur agroalimentaire syndicalisés, dans une approche d'économie sociale et solidaire respectueuse de l'environnement, des territoires et des droits humains.

BOLIVIE

AYNI est une ONG fondée en 1998 par un groupe de jeunes professionnels engagés pour améliorer la situation des producteurs ruraux en Bolivie. Sa mission est de générer des opportunités, faciliter l'accès à la technologie et renforcer les compétences des communautés afin que les familles des régions rurales et périurbaines améliorent leur qualité de vie.

PASOS (Fondation Participation et Durabilité) est une Institution de Développement Social (IPDS) créée en 2000 à Sucre, capitale de la Bolivie. À la base, PASOS répond à la volonté d'un ensemble de personnes travaillant au sein d'institutions dédiées au développement rural d'apporter leur propre vision aux interventions de développement et aux pratiques de gestion institutionnelle. PASOS élabore des propositions de développement durable et inclusif au niveau local et régional, pour faire face aux problèmes de pauvreté, d'inégalité, de changements climatiques et d'exercice des droits des populations les plus vulnérables.

FUNDASUR (Fondation Développement pour le Sud) est une organisation qui a comme objectif de renforcer de manière individuelle et collective les syndicats du secteur de l'alimentation et de l'hôtellerie et des organisations de producteurs ruraux (légumes, lait, pain et fleurs) afin qu'ils puissent exercer pleinement leurs droits sociaux et économiques. Les organisations appuyées luttent pour obtenir des meilleures conditions de travail et de vie ainsi que l'accès à la protection sociale.

REMTE (Réseau bolivien de femmes « transformatrices » de l'économie) est un réseau constitué d'organisations sociales, qui luttent pour l'émancipation économique des femmes. Il entend contribuer à l'appropriation de certains secteurs de l'économie par des femmes et à la construction d'alternatives économiques plus humaines, équitables et durables qui améliorent leur qualité de vie, particulièrement pour les plus exclues et les plus défavorisées. Son objectif est de se transformer en un réseau plus formalisé, techniquement et politiquement mieux outillé qui puisse s'insérer dans d'autres dynamiques sociales nationales et internationales.

BURKINA FASO

L'Association Songui Manégré / Aide au Développement (ASMADE) est une organisation de développement de droit burkinabé. Créée le 22 mai 1994, elle obtient le statut d'ONG en avril 2006. Elle se mobilise pour la promotion des droits sociaux (santé, éducation, sécurité alimentaire...). Elle accompagne et aide les organisations de base à traduire leurs initiatives en projets concrets. Elle intervient surtout dans la promotion de la santé, via la mise en place de mutuelles de santé. Elle mène aussi des actions en matière de santé reproductive et de lutte contre la pauvreté des femmes en appuyant les restauratrices de rues et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

L'Union des mutuelles de santé de la région du centre (UMUSAC) est un réseau de mutuelles de santé qui contribue, à travers son appui technique, matériel et financier, au développement des mutuelles

et à leurs actions de sensibilisation. L'action de l'UMUSAC hausse le niveau de santé des populations et améliore leurs conditions de vie. Bénéficiant de l'expérience d'ASMADE, l'UMUSAC appuie aussi les unions du plateau central et de la boucle du Mouhoun, soit 62 mutuelles qui permettent à un total de 67.326 personnes de bénéficier d'un accès amélioré aux soins de santé.

L'Union des Chauffeurs Routiers du Burkina Faso (UCRB) est le syndicat qui défend la reconnaissance et le respect des droits des chauffeurs routiers du Burkina. L'UCRB lutte également contre le trafic des enfants vers la Côte d'Ivoire et leur exploitation dans les plantations de cacao. L'organisation travaille avec les fédérations des boulangers, de l'environnement, du tourisme et de l'hôtellerie et de l'agroalimentaire. Ensemble, ils ont créé en 2019 une plateforme syndicale défendant activement les droits des travailleurs. L'UCRB se positionne comme un acteur fort dans les espaces de concertation concernant les enjeux politiques.

SÉNÉGAL

L'ONG **GREEN Sénégal** (Groupe de Recherche et d'Études Environnementales) est une organisation de recherche et de développement créée en 1999 et active dans l'appui aux organisations paysannes communautaires de base dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement. Son objectif est de contribuer à la sécurité alimentaire, de lutter contre la pauvreté à travers le renforcement d'initiatives d'économie sociale et solidaire, et de mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes citoyens du Sénégal.

Le réseau des mutuelles Oyofal Paj est un réseau de mutuelles situé à Kaolack regroupant plus d'une vingtaine de mutuelles communautaires, 3 unions départementales et l'Union régionale de Kaolack. Ce réseau appuie le développement organisationnel, matériel et technique de ces structures et de leurs actions de sensibilisation et de plaidoyer politique en faveur de l'étendue de la protection sociale pour toutes et tous.

MAROC

L'AFAQ (Action femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca) appuie et accompagne des structures locales et des dynamiques au sein des quartiers populaires de Casablanca. Elle organise et porte au niveau régional, national et international, avec d'autres acteurs (associations, plateformes...), le processus de plaidoyer autour des questions de « genre » et de l'économie sociale et solidaire. Elle se fixe pour mission de renforcer les capacités des cadres, de favoriser l'émergence de leaders féminines au niveau des quartiers et de sensibiliser le public notamment à la question de l'égalité des genres.

L'AJR (Action Jeunes Régionale des Associations des Quartiers) soutient et accompagne des organisations locales et des dynamiques de jeunes au niveau des quartiers populaires de Casablanca. Sa mission consiste à mobiliser les jeunes appartenant à des sensibilités politiques progressistes diverses et renforcer leurs associations. Elle s'investit avec ces dernières dans des forums sociaux, participe aux espaces de débat de la société civile et aux instances de dialogue avec les pouvoirs publics autour des thématiques liées à la jeunesse, au mouvement associatif et l'économie sociale et solidaire.

L'IFAAP (Institut de Formation et d'Accompagnement des Associations de Proximité) était la structure à l'origine de coordination du programme de Solsoc au Maroc. Cette structure s'est progressivement transformée en une organisation de référence dans l'accompagnement des cadres associatifs du travail de proximité à Casablanca et au Maroc. L'IFAAP fonctionne comme un outil mis à la disposition des associations de quartiers dont elle est issue. À ce titre, elle entend mettre en place des formations auprès des cadres associatifs et des animateurs ruraux de quartier en vue de susciter le changement social au niveau local et produire des documents de réflexion émanant des besoins des quartiers qui alimenteront des tables rondes annuelles.

PALESTINE

MA'AN Development Center est une institution de développement et de formation palestinienne indépendante. Il s'agit d'une ONG pionnière en matière de développement communautaire et de renforcement des capacités en Palestine. Elle agit dans les régions les plus pauvres et marginalisées afin d'améliorer la qualité de vie des populations et de renforcer leurs capacités à maîtriser le développement de leur communauté. À ce titre, MA'AN met en œuvre de nombreux projets en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, de renforcement des femmes et des jeunes, de développement communautaire et d'environnement.

Le Popular Art Center (PAC) est une ONG qui a été fondée en 1987 pour favoriser le dynamisme artistique et culturel en Palestine. L'ONG cherche à établir un lien étroit entre l'art, la culture, d'une part, et la population palestinienne, d'autre part. À travers ses différentes actions, il contribue à consolider la citoyenneté des

Palestiniens en renforçant le caractère national et artistique de la danse et des groupes musicaux. Ainsi, face aux tentatives israéliennes de nier l'existence du peuple palestinien, le centre œuvre pacifiquement à la réaffirmation de son identité, de sa culture et de son histoire.

La PGFTU (la fédération des syndicats de Palestine) est le principal syndicat de Palestine. Elle a une expérience de plus de 50 ans dans la défense et la représentation des travailleurs. Son objectif est de sensibiliser et former les travailleurs de ce secteur. La PGFTU organise notamment des ateliers de sensibilisation et de formation sur le Code du travail et les mesures de santé et sécurité au travail au sein de la fédération et dans les entreprises. Le syndicat mène également des actions à portée politique pour améliorer le respect des droits des travailleurs, notamment l'application, voire l'extension du Code du travail.

ANNEXE 6 : RELEVÉ DU PERSONNEL AU 31/12/2021

Relevé des travailleurs Décembre 2021									
Nom	Prénom	Poste (principalement devant ordinateur)	Niveau étude	Date de naissance	Entrée en service	Statut	temps de travail au 31/12/21	Non remplacé au 31/12/2021	
1	Abbeis	Patrick	Chargé de la récolte de fonds Crédit temps 1/2 tps jusqu'au 31 décembre 2021	Univ.	04-12-56	01-08-93	ACS (A101 ou B101)	0,5	
2	Berbaru	Liviu	Chargé de la communication et de la RP	Univ.	25-07-90	04-01-21	ACS (A101)	1	
3	Caroivis	Michel	Chargé de l'appui administratif & technique	CESI	10-06-74	06-06-17	ACS (C101)	1	
4	Demeester	Sylvie	Chargée du suivi partenaires RDC	Univ.	14-03-62	16-10-93	ACS (A101)	1	
5	Grelombe	Audrey	Chargée de plaidoyer et de recherche	Univ.	25-06-89	08-04-19	FP	1	
6	Hostaux	Mélanie	Chargée du suivi partenaires sud Palestine / Maroc	Univ.	06-10-85	01-06-21	FP	1	
7	Jadot	Chantal	Chargée de l'appui qualité	Bachelier	27-02-68	16-06-89	ACS (B101)	0,5	
8	Kane	Amadou	Chargé suivi partenaires Burundi	Univ.	14-11-86	01-02-21	FP/Maribei	1	
9	Leboniec	Marie	Chargée du financement (institutionnel en maladie depuis le 12/10/21)	Univ.	12-07-84	19-01-20	FP	0,8	
10	Lecharlier	Stephanie	Responsable Mobilisation citoyenne et politique Remplacement AS - Plaidoyer	Univ.	24-12-82	10-11-16	FP	0,7	
11	Noel	Alexandra	Chargée des ressources humaines	Univ.	14-03-78	10-01-06	ACS (D101)	0,75	
12	Nsabimana	Casimir	Chargé de la comptabilité et de la gestion financière	Univ.	25-01-71	14-11-06	ACS (A101)	1	
13	Palazzotto	Francesca	Chargée du secrétariat Chargée du secrétariat - appui financier	Bachelier	02-04-84	06-04-21	ACS (B101) FP	0,5 0,3	
14	Regnard	Stephan	Remplacement GF - chargée du suivi partenaires BF / Sénégal	Univ.	04-08-63	17-11-18	ACS	1	
15	Setbah	Karima	Chargée du suivi budgétaire des programmes	CESI	10-06-73	01-03-01	FP	0,75	
16	Schreiber	Aurora	Chargée du suivi partenariat Nord Remplacement PA - Chargée du suivi partenariat Nord Chargée du suivi partenariat nord CDO jusqu'au 31/12/2021 (0,2 + 0,05) / A partir du 7/09/2019 en CT pour un 0,2	Univ.	01-12-86	15-02-12	ACS (B101) ACS (A ou B101) FP	0,25 0,5 0,05	
17	Verheyewegen	Marie-Thérèse	Chargée du suivi partenaires Bolivie / Colombie	Univ.	20-09-66	02-11-18	ACS	1	
18	Wemaere	Véronique	Directrice générale	Univ.	10-06-60	02-07-90	ACS (A101)	1	
19	XXX	XXX	Poste à pourvoir	Univ.	16-04-78	01-02-04	ACS (A101)	1	
20	Bodinaux	Pascale	Directrice adjointe en maladie	Univ.	18-06-61	01-01-83	FP	16,80	
21	Ferreira	Gilberto	Chargé du partenariat sud en ML depuis le 5/2/18	Univ.	03-05-60	02-01-06	ACS (A101)	1,8	
22	Georges	Géraldine	Chargée de l'Action politique depuis le 1er octobre 2019 en CS depuis le 15/10/20	Univ.	13-06-77	01-10-08	ACS (A101)		
	niveau A	universitaire ou enseignement supérieur de type long							
	Niveau B	enseignement supérieur de type court							
	Niveau C	enseignement secondaire supérieur							
	Niveau D	enseignement secondaire inférieur							

ANNEXE 7 : RAPPORT FINANCIER

ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER 2021

PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 27 JUIN 2022



TABLE DES MATIÈRES

- 1 STRUCTURE : BUDGET RÉALISÉ 2021 ET PRÉVISIONNEL 2022
- 2 BALANCE FONDS PROPRES POUR PROGRAMME & PROJETS 2021 ET 2022
- 3 RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR
- 4 COMPTES INTERNES COMPLETS
- 5 RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION

1. STRUCTURE : BUDGET RÉALISÉ 2021 ET PRÉVISIONNEL 2022

CHARGES		Exercice: Ex. 2021 Date: 12-05-22					
Cost Centers	Compte	Libellé	Budget adapté 25/06/2021	Budget réalisé	% Réalisé	Solde	Budget 2022 au 25/05/2022
Frais Divers	604000	Achats pour compte de tiers	1020,1	3.082,85	302%	-2.062,75	1.000,00
		Sous total	1.020,10	3.082,85	302%	-2.062,75	1.000,00
Frais d'Immeuble	610000	Loyer	30.000,00	30.000,00	100%	0,00	30.000,00
	610111	Electricité	3.060,30	1.734,38	57%	1.325,92	2.000,00
	610112	Mazout	1.224,12	1.321,35	108%	-97,23	1.500,00
	610113	Eau	357,04	199,83	56%	157,21	364,18
	610114	Entretien bureau et produits d'entretien	10.201,00	10.156,82	100%	44,18	9.000,00
	610115	Précompte immobilier	3.433,66	3.557,47	104%	-123,81	3.502,33
	610116	Alarme	1.530,15	274,78	18%	1.255,37	500,00
	611150	Réparation et achat petit mat de bureau	510,05	80,40	16%	429,65	520,25
		Sous total	50.316,31	47.325,03	94%	2.991,28	47.386,76
Frais de bureau	611000	Fournitures de bureau	5.000,00	1.555,71	31%	3.444,29	3.000,00
	611100	Achat de divers matériels	4.000,00	1.778,00	44%	2.222,00	3.000,00
	611400	Poste	1.000,00	31,97	3%	968,03	728,35
	611300	Photocopies	8.000,00	5.318,14	66%	2.681,86	7.000,00
	611600	Fournitures informatiques	4.000,00	0,00	0%	4.000,00	4.000,00
	611500	Télécommunications	8.160,80	7.900,04	97%	260,76	8.324,02
		Sous total	30.160,80	16.583,86	55%	13.576,94	26.052,37
Assurances	612000	Assurance RC exploitation	255,03	257,97	101%	-2,95	260,13
	612100	Assurance locaux-incendie	408,04	198,82	49%	209,22	416,20
	612500	Assurance accidents de travail employés	2.856,28	3.734,15	131%	-877,87	4.000,00
	612510	Assurance div employés	700,00	401,34	57%	298,66	714,00
	612511	Service Médical	204,02	0,00	0%	204,02	0,00
	612300	Assurance auto	1.428,14	1.311,86	92%	116,28	1.456,70
		Sous total	5.851,51	5.904,14	101%	-52,63	6.847,03
Collaborateurs Externes	613000	Maintenance informatique	8.000,00	6.039,64	75%	1.960,36	8.000,00
	613200	Révisorat-Audits	11.425,12	11.132,00	97%	293,12	11.653,62
	613300	Honoraires-Autres	0,00	0,00	0%	0,00	0,00
	613420	Gestion HDP	6.500,00	9.161,11	141%	-2.661,11	6.347,06
	613110	Maintenance winbooks	3.240,20	3.693,70	114%	-453,50	3.281,00
	613100	Abonnement Isabel	2.856,28	1.728,94	61%	1.127,34	2.913,41
613500	Collaborateurs extérieurs	4.000,00	11.649,07	291%	-7.649,07	4.000,00	
		Sous total	36.021,60	43.404,46	120%	-7.382,86	36.195,09
Cotisations	614000	Cotisations	6.500,00	5.967,20	92%	532,80	7.000,00
	616001	Abonnements divers	510,05	683,59	134%	-173,54	520,251
		Sous total	7.010,05	6.650,79	95%	359,26	7.520,25
Frais des missions	615000	Frais de mission /Avions	14.000,00	6.019,26	43%	7.980,74	14.280,00
	615010	Frais de mission /Hôtels & repas	3.680,63	1.098,01	30%	2.582,62	3.754,24
	615020	Frais de mission /Per Diem	4.330,15	660,00	15%	3.670,15	4.416,76
	615030	Frais de mission /Divers	649,52	1.853,46	285%	-1.203,94	662,51
	615040	Frais de mission /Déplacement	1.082,54	228,67	21%	853,87	1.104,19
		Sous total	23.742,84	9.859,40	42%	13.883,44	24.217,70
Frais de représentation	615100	Représentations	404,00	143,00	35%	261,00	412,08
		Sous total	404,00	143,00	35%	261,00	412,08
Frais de Réunions	616810	Frais de réunions	2.500,00	1.208,17	48%	1.291,83	8.000,00
		Sous total	2.500,00	1.208,17	48%	1.291,83	8.000,00
Communication	616000	Documentation	1.020,10	0,00	0%	1.020,10	1.040,50
	614010	Publications/ envois postaux/mailling	9.000,00	3.087,79	34%	5.912,21	9.000,00
	616100	Impressions	5.000,00	6.737,21	135%	-1.737,21	6.000,00
	616002	Droits d'auteur	306,03	0,00	0%	306,03	312,15
	616003	Traductions et interprétations	3.000,00	621,44	21%	2.378,56	3.000,00
	616900	Manifestation & organisation événements	1.500,00	3.680,30	245%	-2.180,30	4.000,00
	611510	Internet et maintenance site web	3.000,00	3.038,04	101%	-38,04	3.000,00
	616400	Communication et Visibilité	4.233,42	763,24	18%	3.470,18	4.318,08
		Sous total	27.059,55	17.928,02	66%	9.131,53	30.670,74
Coût du personnel-Travailleurs	620200	Rémunérations Brutes employés	877.714,22	829.004,72	94%	48.709,50	801.827,50
	620210	Frais déplacements/HDP et Intervention cofines	10.211,42	7.457,93	73%	2.753,49	3.804,24
	620211	Frais de déplacements /SNCB	6.406,36	2.858,24	45%	3.548,12	3.804,24
	621200	Charges patronales	60.059,46	75.428,30	126%	-15.368,84	62.772,15
	623000	Chèques repas	19.675,18	19.837,69	101%	-162,51	19.727,72
	623010	Dotations prov pécule de vacances	47.809,10	61.315,78	128%	-13.506,68	61.315,78
	623011	Re prise prov pécule de vacances	-40.129,46	-49.648,96	124%	9.519,50	-49.648,96
		Sous total	981.746,29	946.253,70	96%	35.492,59	903.602,67
Coût du personnel-Autres	616600	Indemnité forfaitaires (bénévoles, stag)	306,03	0,00	0%	306,03	312,15
	616700	Formation	2.000,00	470,00	24%	1.530,00	4.000,00
	613410	Gestion Chèque Repas	2.244,22	1.945,65	87%	298,57	2.289,10
	615110	Cadeaux et autres festivités	1.020,10	657,40	64%	362,70	1.040,50
	615120	Cantine	1.500,00	1.111,85	74%	388,15	2.289,10
	615200	Frais de déplacement	2.550,25	3.374,06	132%	-823,81	2.601,26
	Sous total	9.620,60	7.558,96	79%	2.061,64	12.532,12	
Amortissements	630200	Dot.amort. immo. corporelles	0,00	6.860,44	0%	-6.860,44	0,00
	630900	DOT. RED. VAL. IMMO. CORPORELLES	0,00	0,00	0%	0,00	0,00
	Sous total	0,00	6.860,44	0%	-6.860,44	0,00	
Frais financiers	650000	Frais bancaires	3.000,00	16.328,50	544%	-13.328,50	15.000,00
	654000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO	0,00	3,81	0%	-3,81	0,00
	659000	Différence sur le règlement	0,00	0,00	0%	0,00	0,00
	Sous total	3.000,00	16.332,31	544%	-13.332,31	15.000,00	
Charges exceptionnelles et diverses	660500	Charges sur exercice antérieur	0,00	0,00	0%	0,00	0,00
	636100	Utilisation et reprise des provs. Repar et entr	0,00	0,00	0%	0,00	0,00
	662000	Provision pour risques et charges	0,00	0,00	0%	0,00	0,00
	668000	Charges exceptionnelles diverses	0,00	7.591,05	0%	-7.591,05	0,00
	Sous total	0,00	7.591,05	0%	-7.591,05	0,00	
TOTAL GENERAL			1.178.453,64	1.136.686,18	96%	41.767,46	1.119.436,80

PRODUITS		Exercice: Ex. 2021 Date: 12-05-22					
Cost Centers	Compte	Libellé	Budget adapté 26/06/2021	Budget réalisé	% Réalisé	Solde	Budget 2022 au 25/05/2022
Récépé de Fonds	704000	Activités diverses récolte de fonds	5.000,00	6.048,00	121%	-1.048,00	7.000,00
	704009	Affectation à diversités aux projets-onflic	0,00	-2.898,80		2.898,80	0,00
	704100	Insertion publicitaire	3.125,00	3.125,00	100%	0,00	3.125,00
	704200	Récupération autres frais	0,00	0,00		0,00	0,00
		Sous total	8.125,00	6.274,20	77%	-1.850,80	10.125,00
Divers produits	740100	Récupération autres salaires	0,00	0,00		0,00	0,00
	740200	Récupération autres frais	25.000,00	28.160,19	113%	-3.160,19	25.000,00
	743000	Frais de structure PGM	316.100,97	316.100,97	100%	0,00	325.134,27
	743009	Frais de Structure non engagés	0,00	0,00		0,00	0,00
	743100	Frais adm. sur Projets HPGM	20.000,00	10.665,75	53%	9.334,25	20.000,00
	744000	Subventions salaires Exécution PGM	250.000,00	268.041,36	107%	-18.041,36	250.000,00
743300	Précompte Professionnel Non redévisible	2.000,00	2.073,42	104%	-73,42	2.040,00	
		Sous total	613.100,97	625.041,69	102%	-11.940,72	623.354,27
Contributions et subides Privés	731020	Contribution Multipharma	4.000,00	4.000,00	100%	0,00	4.000,00
		Sous total	4.000,00	4.000,00	100%	0,00	4.000,00
Contributions et subides	732100	Contribution UNMS	75.000,00	75.000,00	100%	0,00	75.000,00
	732140	Contribution Solidaris Liège	5.520,00	5.703,98	103%	-183,98	5.520,00
		Sous total	80.520,00	80.703,98	100%	-183,98	80.520,00
Contributions et subides Institutionnels	732310	Contribution GS Pari Corem Française	7.500,00	0,00	0%	7.500,00	7.500,00
	732320	Contribution GS Pari Wallon	10.000,00	10.000,00	100%	0,00	10.000,00
	732330	Contribution GS Pari Bruxelles	7.500,00	7.500,00	100%	0,00	7.500,00
	732340	Contribution GS Chambre des Représentants	15.000,00	15.000,00	100%	0,00	15.000,00
	732400	Contribution FONSOC	18.964,00	18.964,00	100%	0,00	18.964,00
		Sous total	58.964,00	51.464,00	87%	7.500,00	58.964,00
Subventions à l'emploi	745000	Subides ACTRIS	408.040,00	390.728,78	96%	17.311,22	405.200,80
	745001	Subide Maribel	9.966,00	14.201,55	143%	-4.235,55	19.912,00
	745002	Subvention formation du personnel	0,00	0,00		0,00	0,00
		Sous total	418.006,00	404.930,33	97%	13.075,67	425.112,80
Produits Financiers	750000	Produits des actifs circulants	200,00	0,00	0%	200,00	200,00
	754000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO	0,00	1,55		-1,55	0,00
	759000	Différences sur règlement	0,00	119,97		-119,97	0,00
		Sous total	200,00	121,52	61%	78,48	200,00
Autres Prod. Excp	764000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	13.273,36		-13.273,36	0
		Sous total	0,00	13.273,36		-13.273,36	0,00
TOTAL GENERAL			1.382.953,37	1.316.906,06	95%	66.047,31	1.319.498,67

RESULTAT		Exercice: Ex. 2021 Date: 12-05-22				
	Libellé	Budget adapté 25/06/2021	Budget réalisé	% Réalisé	Solde	Budget 2022
Produits		1.182.915,97	1.185.809,08	100%	-2.893,11	1.213.096,07
Charges		1.				

2. BALANCE FONDS PROPRES POUR PROGRAMME & PROJETS

Besoins	Budget 2021	Réalisé au 31/12/2021	Budget 2022
DGCD			
PGM ONG (20%)	885.353,79	885.353,79	1.264.564,13
DGD HPGM			
Total DGCD	885.353,79	885.353,79	1.264.564,13
Ffinancements hors PGM			
Vivaqua Fonds de Solidarité Internationale // 2020-2021 - PAL, MA'AN	493,00	493,00	0,00
WBI-Volet B // 2021 - 2022 - PAL, PAC	8.100,00	8.100,00	0,00
Fondation Roi Baudoin, Fonds Elisabeth et Amélie // 2021 -22 - RDC, DIOBASS	1.142,86	1.142,86	2.857,14
WBI-Volet B // 2022 - 2024 - RDC, DIOBASS	0,00	0,00	2.226,00
Total financements hors PGM	9.735,86	9.735,86	5.083,14
Total Global	895.089,65	895.089,65	1.269.647,27

Sources de financement	Bdget 2021	Realisé au 31/12/2021	Budget 2022
Campagne 11.11.11.			
CEPAG	25.000,00	15.509,00	25.000,00
SolSoc	36.000,00	33.141,00	36.000,00
CNCD autres			
Total campagne	61.000,00	48.650,00	61.000,00
Provinces et communes			
Brabant Wallon	3.000,00	3.000,00	3.000,00
Total provinces et communes	3.000,00	3.000,00	3.000,00
Autres Bailleurs Publics			
Cofinancement WBI -Volet A	45.000,00	37.509,00	45.000,00
Total Régions	45.000,00	37.509,00	45.000,00
Institutionnel PS			
Fédé Liège	0,00		
Fédé WAPI	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Fédé BW	0,00		
Fédé LUX	0,00		
Fédé Charleroi	0,00		
USC Flémalle	1.000,00	0,00	1.000,00
Total Fédérations	2.000,00	1.000,00	2.000,00
Donateurs SolSoc			
Donateurs SolSoc 54-54	25.000,00	14.880,41	25.000,00
Total donateurs SolSoc	25.000,00	14.880,41	25.000,00
Donateurs institutionnels			
Fonds social alimentation via HORVAL	150.313,96	150.313,96	163.850,13
Fonds Social Chimie (COVALENT) via Centrale Générale	90.000,00	90.000,00	90.000,00
UNMS	25.000,00	25.000,00	25.000,00
P&V	30.000,00	30.000,00	30.000,00
CENTRALE GENERALE NAMUR (PAL)	14.000,00	14.000,00	14.000,00
FED SOLIDARIS (WP-SCC-BW)	36.051,07	44.594,44	36.051,07
CHWAPI	25.000,00	25.000,00	25.000,00
Dons Solidaires Liège	20.240,00	23.295,95	20.240,00
Dons Multipharma	16.000,00	16.000,00	16.000,00
Fonds propres structure	50.000,00	167.656,80	184.498,01
Actiris	320.000,00	285.650,44	265.464,59
Total donateurs institutionnels	776.605,03	871.511,59	870.103,80
Total global	912.605,03	976.551,00	1.006.103,80
Balance	-17.515,38	-81.461,35	263.543,47

3. RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR

JEAN-MARIE DEREMINCE S.R.L.

REVISEUR D'ENTREPRISES

Avenue Baron Fallon, 28

5000 NAMUR

TEL 081/74.46.08

FAX 081/74.03.55

PROJET

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR SUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DÉCEMBRE 2021

PRESENTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES MEMBRES DE L'ASBL « SOLSOC »

SIÈGE SOCIAL : RUE COENRAETS, 68, 1060 BRUXELLES

(NE 0432.624.255)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'asbl « SOLSOC », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés pour la première en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres pour le contrôle de l'exercice 2020, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire a été à plusieurs reprises et pour la dernière fois lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2021 pour une durée de 3 ans à partir de l'exercice 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'asbl pour le premier exercice de ce triennat en cours.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association comprenant le bilan au 31/12/2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.755.093 (arrondi) et dont le compte de résultats se solde par un boni de l'exercice de € 140.320 (arrondi).

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31/12/2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

PROJET

Fondement de l'option sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique¹. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association.

PROJET

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association/la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable des autres informations contenues dans le rapport annuel d'activités, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs les informations contenues dans le rapport d'activités et respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

PROJET

Aspects relatifs au rapport de gestion

L'asbl SOLSOC ne remplit pas les conditions légales pour être soumis à la rédaction du rapport de gestion.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si les rapports d'activité comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 10 juin 2022

Srl JM Deremince-reviseur d'entreprises

Représenté par
Jean-Marie Deremince
Réviseur d'entreprises

4. COMPTES INTERNES COMPLETS

SOLSOC		Page : 1	
Rue Coenraets 68 BE-1060 BRUSSEL 6 BE EUR		30/09/2022	
Bilan interne ASBL		Schéma complet	
		Ex. 2021 Rep 2021 -> Clô 2021 01/01/2021 - 31/12/2021	Ex. 2020 Rep 2020 -> Clô 2020 01/01/2020 - 31/12/2020
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	181.813,73	208.685,33
Immobilisations corporelles	22/27	175.488,79	202.560,33
Mobilier et matériel roulant	24	6.921,73	3.993,27
Appartenant à l'association en pleine propriété	241	6.921,73	3.993,27
241000 Mobilier et Matériel Roulant		2.665,20	2.565,20
241009 Amortissement sur Mobilier et Mat Roul		(2.665,20)	(1.710,14)
241100 Matériel Informatique		26.287,25	16.498,36
241109 Amortissement sur matériel informatique		(19.365,52)	(13.300,14)
Location-financement et droits similaires	25	168.567,06	198.567,06
250000 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS		446.168,00	446.168,00
250009 Amortissement sur Terrain et Construct		(277.630,94)	(247.630,94)
Immobilisations financières	26	6.125,00	6.125,00
Entités liées	210/1	6.125,00	6.125,00
Participations dans des sociétés liées	210	6.125,00	6.125,00
210000 PART. DS ENTREPRISES LIEES/ VALEUR D'ACQ		6.125,00	6.125,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	2.573.479,05	3.253.565,05
Créances à un an au plus	40/41	496.948,91	1.100.599,96
Créances commerciales	40	402.306,77	526.501,77
400000 Subsidés à recevoir		402.306,77	526.501,77
Autres créances	41	94.642,14	574.098,19
414000 Co-financement à obtenir		9.635,14	
416010 TFT Bolivie		3.899,77	54.561,59
416020 TFT BUkina Faso		(2.030,20)	39.677,91
416030 TFT Burundi		5.689,32	71.955,62
416040 TFT Colombie		(0,59)	77.465,58
416050 TFT RDC		2.039,49	72.979,29
416070 TFT Maroc		28.224,64	161.861,42
416080 TFT Palestine OS5016		(172,96)	57.118,57
416081 TFT Palestine OS5017		868,78	2.322,23
416090 TFT Sénégal		9.319,00	36.135,98
416950 Provision CHSS		37.389,75	

SOLSOC		Page : 2	
Rue Coenraets 68 BE-1060 BRUSSEL 6 BE EUR		30/09/2022	
Bilan interne ASBL		Schéma complet	
		Ex. 2021 Rep 2021 -> Clô 2021 01/01/2021 - 31/12/2021	Ex. 2020 Rep 2020 -> Clô 2020 01/01/2020 - 31/12/2020
Valeurs disponibles	54/58	2.040.298,43	2.119.836,55
550000 Nagel Général Structure		109.101,91	188.817,80
550100 Nagel Fond de roulement		55.181,37	1.082.950,45
550200 Nagel Animation		827,00	16.424,51
550300 CCP-Banque de la Poste		1.840.867,06	39.841,41
551047 Nagel 879-1507041-20 VN-VS		9.729,83	27.236,34
551072 PGM-Vote Sud		22.385,48	763.068,33
570000 Caisse Structure		981,74	265,39
570010 Caisse-Projets		1.212,32	1.212,32
Comptes de régularisation	490/1	36.211,22	33.128,54
490000 Charges à reporter		2.207,19	791,25
491000 Produits acquis		34.004,53	32.337,29
Montant total de l'actif		2.755.092,85	3.462.260,38

Bilan interne ASBL

Schema complet

		Ex. 2021 Rep 2021 -> Clô 2021 01/01/2021 - 31/12/2021	Ex. 2020 Rep 2020 -> Clô 2020 01/01/2020 - 31/12/2020	
FONDS SOCIAL		10/15	1.517.699,57	1.291.906,48
Fonds associatifs		10	36.125,66	36.125,66
Patrimoine de départ		100	36.125,66	36.125,66
100000 Patrimoine			36.125,66	36.125,66
Fonds affectés		13	1.481.573,91	1.215.780,82
133100 Fonds de préfinancement			908.095,32	453.240,32
133200 Fonds de structure			187.596,33	172.859,46
133300 Fonds affectés aux projets & programme			385.882,26	589.680,04
DETTES		17/49	1.237.393,38	2.210.340,90
Dettes à plus d'un an		17	138.565,22	168.565,22
Dettes financières		170/4	138.565,22	168.565,22
Dettes de location-financement et assimilées		172	138.565,22	168.565,22
172000 DETTES DE LOCATION-FINANCEMENT			138.565,22	168.565,22
Dettes à un an au plus		42/48	1.099.998,80	2.041.775,68
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	30.000,00	30.000,00
422000 DETTES LOCAT. FINANCEMENT ET ASSIMIL.			30.000,00	30.000,00
Dettes commerciales		44	777.296,57	93.839,86
Fournisseurs		440/4	777.296,57	93.839,86
440000 FOURNISSEURS			230.872,21	47.799,28
444000 Factures à recevoir			104,00	
444070 TPT Marbo				46.040,38
444900 Subsidés à rembourser DGD			340.823,36	
444930 Subside à rembourser autres			5.500,00	
Comptes reçus sur commandes		46	196.561,43	1.810.203,89
460000 Partie non engagée subsidés DGD				1.769.926,30
460300 Partie non eng. subs. Autorités Régional			196.561,43	347.791,64
460500 Partie non eng. subs. Autres bailleurs				292.482,45

Bilan interne ASBL

Schema complet

		Ex. 2021 Rep 2021 -> Clô 2021 01/01/2021 - 31/12/2021	Ex. 2020 Rep 2020 -> Clô 2020 01/01/2020 - 31/12/2020	
Dettes fiscales; salariales et sociales		46	61.442,13	62.607,79
Rémunérations et charges sociales		464/0	61.442,13	62.607,79
454000 ONSS				13.158,63
455017 Rem à payer Sebbah K			41,66	
455027 Rem à payer Hasbimana C			41,66	
455029 Rem à payer Noël A			41,76	
455048 Rémunération à payer à CAROVIS Michel			1,09	
455055 Rémun à payer à LE BONHEC Marie			0,02	
455058 Rem à payer FALLAZOTOFRancesca			0,10	
456000 Pécule de vacances			61.315,76	49.648,06
Dettes diverses		48	25.087,67	44.924,34
Obligations: coupons échus et cautionnements reçus en...		480/8	9.729,83	26.236,34
481000 Dons non encore transférés VN VS			9.729,83	26.236,34
Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou asso...		4801	15.357,84	18.688,00
480100 Co-financement non encore libéré			9.535,14	
480110 Opération 11.11.11 à reverser CNCD			5.822,70	18.688,00
Comptes de régularisation		492/3	7.837,26	
492000 Charges à imputer			7.837,26	
Montant total du passif			2.755.092,65	3.462.250,38

Bilan interne ASBL

Schéma complet

		Ex. 2021 Rep 2021 -> Clô 2021 31/12/2021	Ex. 2020 Rep 2020 -> Clô 2020 31/12/2020
COMPTE DE RESULTATS			
Ventes et prestations	70/74	6 906.489,32	5 720.724,44
Chiffre d'affaires	70	55.067,70	93.024,12
704000 Activités diverses récolte de fonds		56.036,40	93.487,62
704009 Affectation activités aux projets-cofinc		(4.993,70)	(3.586,50)
704100 Insertion publicitaire		3.125,00	3.125,00
Cotisations, dons, legs et subsides	73	6 357.416,47	4 175.488,21
731000 Dons -Donateurs SolSoc (CCP-ANIM-AUTRES)		17.309,41	23.190,98
731009 Prélèvement sur Dons SolSoc		(1.429,09)	(16.090,50)
731010 Dons Projets Spécifiques (VNVS-AUTRES)		30.812,24	47.260,34
731019 Dons non-engagés Projets Spécifiques		(9.729,83)	(26.236,34)
731020 Dons Structurels		20.000,00	20.000,00
732100 Contribution UNVS		100.000,00	100.000,00
732110 Contribution Fédérat Solidaris Mutualité		39.594,44	44.774,66
732120 Contribution CHWAPI		25.000,00	25.000,00
732130 Contribution Autres Fédérat. Mutuelles		5.000,00	
732140 Contribution Solidaris Liège		29.119,94	28.723,96
732200 Contribution P & V		30.000,00	30.000,00
732310 Contribution GS Parl Comm Française			7.500,00
732320 Contribution GS Parl Wallon		10.000,00	10.000,00
732330 Contribution GS Parl Bruxellois		7.500,00	7.500,00
732340 Contribution GS Chambre de Représentants		15.000,00	15.000,00
732400 Contribution FONSOC		18.964,00	18.964,00
732410 Contribution Fonds Social de la Chine		90.000,00	90.000,00
732420 Contribu Fond Social de Industrie Aïme		150.313,96	142.709,51
732430 Contribution Centrale Générale Namur		14.000,00	14.000,00
736100 Subsides DGD Programme		4.749.484,63	4.588.896,56
736400 Subsides Autorités Provinciales		3.000,00	3.000,00
736600 Subsides Autorité Régionale (MBLRW BXL)		455.403,69	556.383,31
736700 Subsides Autres Bailleurs		348.482,45	254.124,42
736900 Subsides Non engagés DGD Programme		(499.078,34)	(1.169.929,80)
736960 Subsides Non engagés Autorité Régionale		(198.561,43)	(347.791,64)
736970 Subsides Non engagés Autres Bailleurs		(124.769,69)	(252.462,45)
Autres produits d'exploitation	74	1 493.015,15	1 452.212,11
740200 Récupération autres frais		28.166,19	27.269,97
743000 Frais de Structure PGM		316.109,97	318.836,32
743100 Frais Adm sur les Projets HPGM		10.661,76	16.130,37
743300 Prélèvement Professionnel non redevable		2.073,42	2.070,96
743510 Co-financement Hors Programme		19.271,00	5.000,00
743519 Co-financement non engagé		(9.535,14)	
744000 Subventions Salaires Exécution PGM		268.041,36	238.869,37
744010 Affectation Salaires Gestion PGM		453.307,27	432.329,77
746000 Subsides ACTIFIS		390.728,78	411.675,26
746001 Subs Volens (Marbel)		14.201,56	
Coût des ventes et des prestations	60/64	(6 749.409,48)	(5 602.896,26)

Bilan interne ASBL

Schéma complet

		Ex. 2021 Rep 2021 -> Clô 2021 31/12/2021	Ex. 2020 Rep 2020 -> Clô 2020 31/12/2020
Approvisionnements et marchandises	60	(3.082,65)	(5.123,58)
Achats	600/6	(3.082,65)	(5.123,58)
604000 Achats pour compte de tiers		(3.082,65)	(5.123,58)
Services et biens divers	61	(488.743,90)	(220.106,34)
610111 Electricité		(1.734,38)	(1.744,56)
610112 Mazout		(1.321,35)	(806,21)
610113 Eau		(199,83)	(211,68)
610114 Entretien bureau et produits d'entretien		(10.156,82)	(9.104,61)
610115 Prélèvement Immobilier		(3.557,47)	(3.631,08)
610116 Alarme & Sécurité		(274,78)	(786,28)
611000 Fournitures de bureau		(1.385,71)	(1.385,08)
611100 Achat de divers matériels		(1.778,06)	(5.096,38)
611160 Réparation et achat petit mat de bureau		(80,48)	(969,16)
611300 Photocopies		(7.273,39)	(4.669,62)
611400 Poste		(31,97)	(936,28)
611500 Télécommunications		(7.900,04)	(7.899,16)
611610 Internet et maintenance site web		(3.038,04)	(3.288,61)
611600 Fournitures informatiques		(5.160,65)	(13.019,36)
612000 Assurance RC exploitation		(257,97)	(252,91)
612100 Assurance locaux-incendie		(198,82)	(375,69)
612300 Assurance auto		(1.311,86)	(1.311,66)
612500 Assurance accidents de travail		(9.902,34)	(7.972,63)
612610 Assurances diverses		(401,34)	(422,33)
612611 Service Médical		(720,09)	(720,00)
613000 Maintenance informatique		(8.897,65)	(8.767,93)
613100 Abonnement Isabel		(1.728,94)	(1.663,17)
613110 Maintenance Winbooks		(5.320,97)	(3.708,97)
613120 Maintenance SnapShot			(202,61)
613200 Révisiorat-Audits		(11.556,66)	(11.556,60)
613410 Gestion chèques repas		(1.945,65)	(1.930,68)
613420 Gestion Secrétariat Social		(9.161,11)	(8.979,69)
613500 Collaborateurs extérieurs /CODAC/EVALUAT		(210.104,01)	(46.827,60)
613610 Audits Sud		(73.060,69)	
614000 Cotisations		(5.967,26)	(6.460,91)
614010 Publications/Envois postaux/mailing		(11.257,84)	(7.609,66)
615000 Frais de mission /Avions		(16.291,19)	(765,48)
615010 Frais de mission /Hôtels & repas		(8.049,46)	(6.749,66)
615020 Frais de mission /Per Diem		(7.415,06)	(6.625,00)
615030 Frais de mission /Divers		(5.673,73)	(4.269,67)
615040 Frais de mission/Déplacement		(2.563,06)	(2.169,36)
615100 Représentations		(143,08)	(174,60)
615110 Cadeaux et autres festivités		(557,48)	(633,26)
615120 Carthine		(1.111,85)	(951,06)
615200 Frais de déplacement		(3.662,65)	(2.246,16)
616000 Documentation et Media			(6.265,77)

Bilan interne ASBL

Schéma complet

		Ex. 2021 Rep 2021 -> Clô 2021 01/01/2021 - 31/12/2021	Ex. 2020 Rep 2020 -> Clô 2020 01/01/2020 - 31/12/2020
61001	Abonnements divers	(766,63)	(478,41)
61003	Traductions et interprétation	(4.311,76)	(15.101,35)
61010	Impressions	(7.014,61)	(7.877,17)
61040	Communication et Visibilité	(1.741,43)	(43,54)
61070	Formation	(470,00)	(1.364,52)
61080	Séminaires et Rencontres	945,00	
610810	Frais de réunions	(5.070,79)	(2.453,23)
61090	Manifestation & organisation événements	(27.481,05)	
	Rémunérations; charges sociales et pensions (+)(-)	(946.253,70)	(916.058,30)
62020	Rémunérations Brutes employés	(829.004,72)	(825.413,56)
620210	Frais déplacements /HDP	(7.457,93)	(5.468,85)
620211	Frais de déplacements /SINCEBUSTB	(2.858,24)	(3.002,36)
62120	Charges patronales	(75.428,36)	(61.021,61)
62300	Chèques repas	(10.837,09)	(19.814,05)
623010	Dotations prov pécule de vacances	(61.315,78)	(49.648,96)
623011	Reprise provision pécule de vacances	40.648,96	46.371,67
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles	(36.860,44)	(33.597,47)
63020	Dot amort. immo. corporelles	(36.860,44)	(33.597,47)
	Autres charges d'exploitation	(5.274.455,00)	(4.320.006,56)
643011	Transferts Invest Partenaires	(567.724,61)	(633.304,73)
643021	Transferts Fond Partenaires	(2.201.063,74)	(1.726.094,24)
643022	Partenaires-autres Coûts Opérat. (RSI...)	(168.698,96)	(13.729,61)
643031	Transferts Personnel	(1.277.611,32)	(1.117.612,04)
643100	Autres Transferts divers	(327.332,44)	(147.836,53)
644000	Coûts Personnel Exécution POM	(268.041,36)	(238.869,67)
644010	Coûts Personnel Gestion POM	(463.307,27)	(432.329,77)
644100	Frais Administratifs/ce Structure Projets	(10.665,75)	(16.139,37)
	Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)(-)	156.692,64	217.829,19
	Produits financiers	1,55	1,20
	Autres produits financiers	1,55	1,20
764000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO	1,55	
769000	Différences sur règlement		1,20
	Charges financières	(2.146,09)	(11.336,26)
	Charges des dettes	(2.146,28)	(11.324,58)
650000	Frais bancaires/Frais financiers	(2.146,28)	(11.324,58)
	Autres charges financières	(3,81)	(10,68)
654000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO	(3,81)	(1,00)
659000	Différence sur le règlement		(9,68)
	Résultat positif (négatif) courant (+)(-)	134.838,30	206.495,22
	Produits exceptionnels	13.273,36	203,34
	Autres produits exceptionnels	13.273,36	203,34
764000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	13.273,36	203,34
	Charges exceptionnelles	(7.591,55)	
	Autres charges exceptionnelles	(7.591,55)	

Bilan interne ASBL

Schéma complet

		Ex. 2021 Rep 2021 -> Clô 2021 01/01/2021 - 31/12/2021	Ex. 2020 Rep 2020 -> Clô 2020 01/01/2020 - 31/12/2020
66000	Charges exceptionnelles diverses	(7.691,55)	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	140.320,11	206.696,56
	Résultat positif (négatif) de l'exercice	140.320,11	206.696,56
	AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
	Résultat positif (négatif) à affecter	140.320,11	206.696,56
	Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	140.320,11	206.696,56
	Affectations aux fonds affectés	(140.320,11)	(206.696,56)
662000	Transfert aux fonds affectés	(140.320,11)	(206.696,56)
	Résultat positif (négatif) à reporter	(14)	

5. RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Nous optons le principe comptable selon lequel les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont exposés. Le taux applicable étant en principe 100%, par exception, en 1999 une restructuration importante a donné lieu à une activation des frais au bilan et ils ont fait l'objet d'amortissements linéaires conformément à l'AR-S art 58, al 2 (modifié par l'AR-A art 7, 3°).

INVESTISSEMENTS

Les acquisitions et les apports d'immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou d'apport, en ce compris les frais accessoires et la TVA non déductible.

Les acquisitions dont le prix d'acquisition est inférieur à 500 euros sont portées directement en compte de résultat.

Les taux d'amortissement sont calculés sur base de la durée d'utilisation économique escomptée et sont appliqués de façon linéaire.

Les amortissements sont pratiqués selon les règles comptables. Les acquisitions d'immobilisations sont amorties à partir de leur affectation à l'exploitation le 1er jour du mois suivant la date d'acquisition.

A la fin de sa durée de vie estimée, tout investissement qui présente une plus-value certaine et durable par rapport à la valeur comptable nette peut être réévalué. La plus-value enregistrée est amortie sur la durée d'utilisation résiduelle de l'actif concerné.

Taux d'amortissements appliqués

Restructuration : 10 %

Installations : 20 %

Matériel de bureau : 20 %

Mobilier de bureau : 25 %

Matériels informatiques : 33 %

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Sur base d'une appréciation prudente et avec l'accord du conseil d'administration, les provisions nécessaires sont constituées chaque année dans le but de parer à d'éventuels risques dus à des subsides refusés par l'organisme subsidiant. Ces provisions sont appréciées au cas par cas des projets cofinancés et ne peuvent pas dépasser 2% du subside total reçu. Les comptes 63... et 16... sont mouvementés pour enregistrer les dotations aux provisions.

En fin de projet deux opérations sont effectuées : soit il y a un solde de subside non justifié et on doit le rembourser, soit la provision est reprise si tout a été justifié.

LES FONDS AFFECTÉS (LES RÉSERVES)

Fond affectés au préfinancement des projets et programme (Fond de roulement)

En 1999, suite à l'octroi d'une subvention de P&V d'un montant de 123.946,76 euros, qui a été affecté à un fonds de roulement pour les projets, un fonds de préfinancement a été créé. Ce fonds de préfinancement est indispensable compte

tenu des délais de paiement des subsides de notre bailleur principal (Direction Générale de Développement – DGD) et de l'obligation de pré-financer une partie des projets hors programme. Ce fonds permet également de réduire notre dépendance financière chronique vis-à-vis de la DGD. Il sera alimenté par une affectation de 40% du résultat annuel positif et ce jusqu'à 350.000 euros (montant au 31/12/2008 et susceptible d'être indexé au besoin) nécessaires pour avoir cet équilibre.

Fonds affectés pour investissement (structure)

Pour parier à d'éventuelles rénovations ou déménagement, un fond a été créé. Il sera alimenté par un pourcentage de 30% du résultat de chaque exercice comptable pour autant que celui-ci soit positif.

Fonds affectés aux projets et programme (cofinancement)

L'ONG doit apporter en fonds propres entre 10 et 20% du budget total des programmes et projets cofinancés par les pouvoirs publics. Le fonds doit permettre de garder l'équilibre entre les dons et les contributions reçus et les prélèvements faits pour financer les apports privés. Pour cela un fonds des projets cofinancés est constitué chaque année sur base d'une appréciation prudente et avec l'accord du conseil d'administration pour constituer des apports propres de l'ONG. Il est alimenté par différents dons et par d'autres fonds propres (legs, dons structurels, le reliquat des contributions et subsides obtenus pour constituer les fonds propres, ...) ainsi qu'une affectation de 30% du résultat structurel annuel positif.

LES CREANCES

Les subsides à recevoir

Les subsides sont inscrits en valeur nominale. Les comptes 40 et 70 sont mouvementés uniquement

sur base de lettres d'agrément certifiant l'accord de la mise à disposition des fonds.

Les produits d'activités diverses

Il s'agit des opérations ponctuelles et occasionnelles durant l'année comme par exemple la vente des cartes de vœux ou prestation de service d'un membre de l'équipe de l'ONG. Les comptes 400000 et 70... sont alors mouvementés par les notes de débit (ou notes de créances) établis lors de la vente de cartes de vœux ou d'autres activités ou opérations faites durant l'exercice comptable.

Le cofinancement à obtenir

Les comptes 419000 et 70... sont mouvementés par l'apport propre (Solsoc) de chaque projet cofinancé hors programme et permet d'acter le subside total du projet. Les montants sont inscrits en valeur nominale.

Les réductions de valeur clients

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une réduction de valeur si à la clôture de l'exercice leur recouvrement présente un risque. Les réductions de valeur sont appliquées sur base d'une appréciation prudente et avec l'accord du conseil d'administration, si au-delà de deux ans, la réalisation des créances s'avère inférieure à la valeur comptable et s'il existe une incertitude quant au remboursement à l'échéance. Le taux appliqué est 100% du solde restant dû.

LES SUBSIDES ET DONNS (FIN D'EXERCICE)

Les Subsides

Les subsides et contributions sont actés en produits (classes 7) dans leur totalité. Les dépenses sont actées dans des comptes de classe 6. En fin d'année, deux cas de figure se présentent :

- le projet est clôturé : si les subsides ne sont pas dépensés complètement, la partie non-engagée est reprise via un compte 709 vers un compte 449.
- le projet n'est pas terminé : les subsides non encore engagés sont repris via un compte 709 vers un compte 460.

L'année suivante, on reprend les montants des subsides non engagés vers des comptes 7 de recettes.

Ces opérations sont réalisées chaque année jusqu'à la fin du projet.

Cette méthode de comptabilisation permet de connaître le volume exact des projets gérés chaque année et de respecter le principe de l'annualité des charges.

Exception : Les Subsides à l'emploi (Actiris)

Les subsides à l'emploi sont actés mensuellement directement à leur réception et à tout état de cause sont rattachés à l'exercice comptable. C'est pourquoi les subsides de décembre qu'on reçoit en principe en janvier de l'année suivante sont rattachés à l'exercice par une inscription en produits acquis.

Les Dons

Les dons reçus durant l'année constituent principalement les apports propres de Solsoc pour les projets cofinancés. Ils sont directement actés en produits et leur utilisation en classe 6 pour les projets spécifiques ou s'il reste un solde, il est transféré au bilan en fonds des projets pour constituer les apports propres.

ANNEXE 8 : PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



Le Brabant wallon

